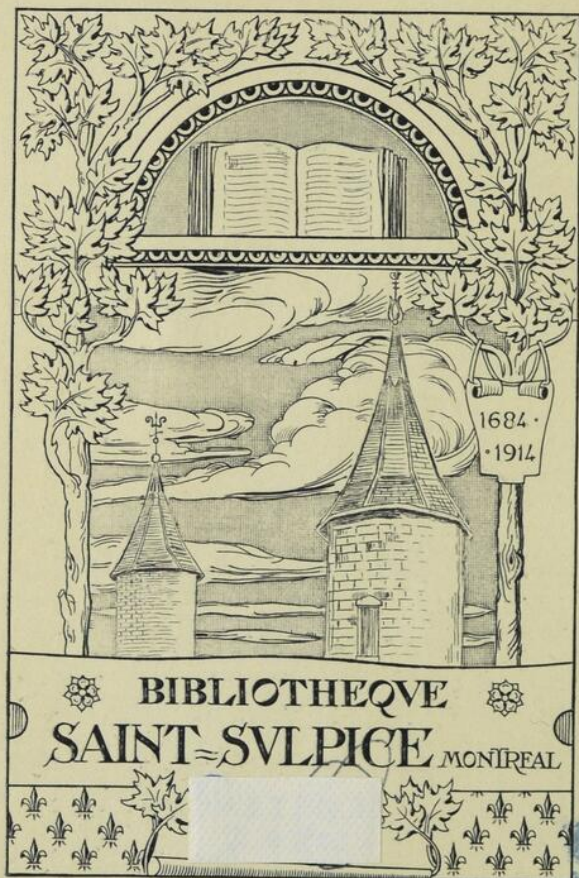


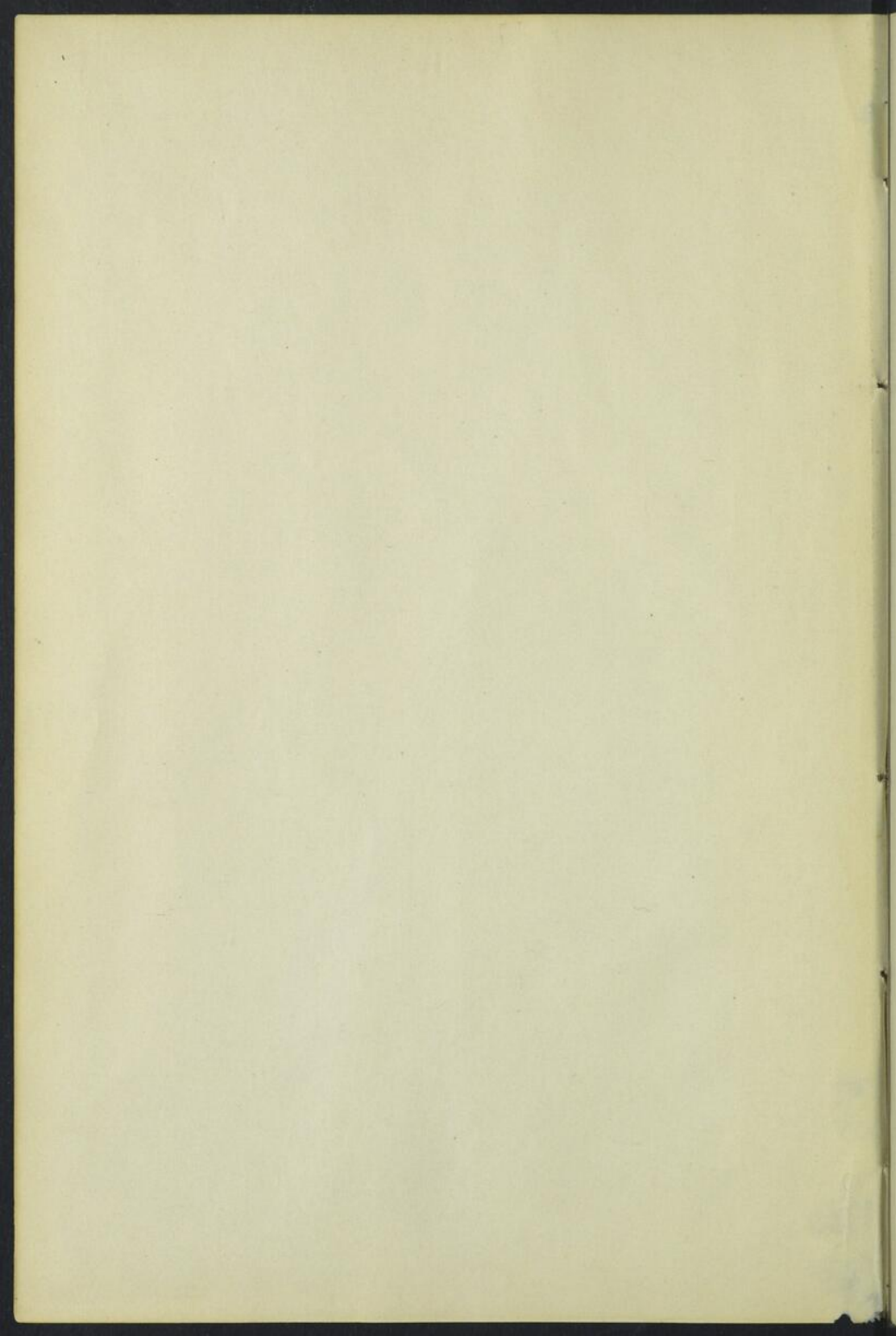
80
538
1-5343

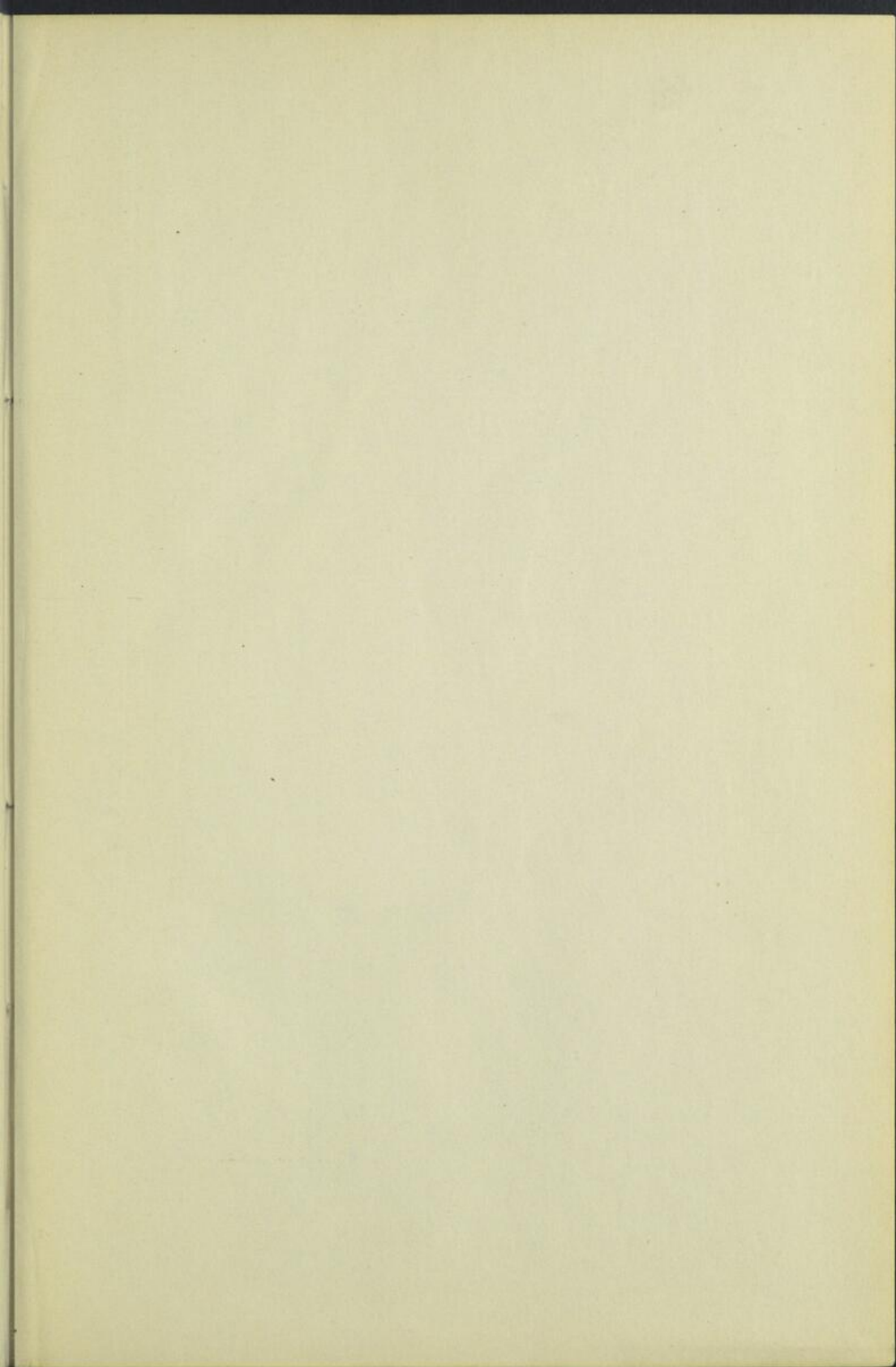
1-5343

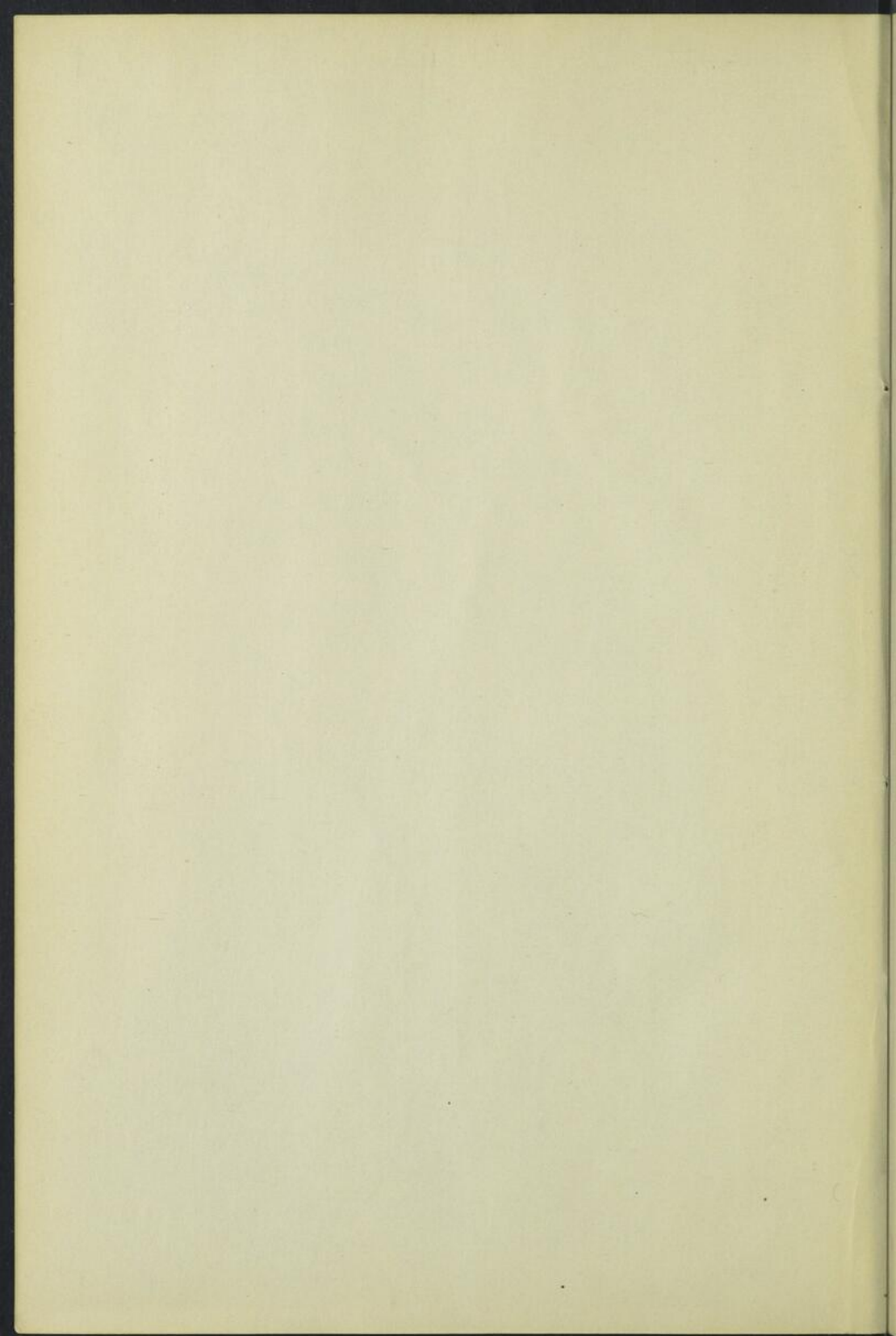


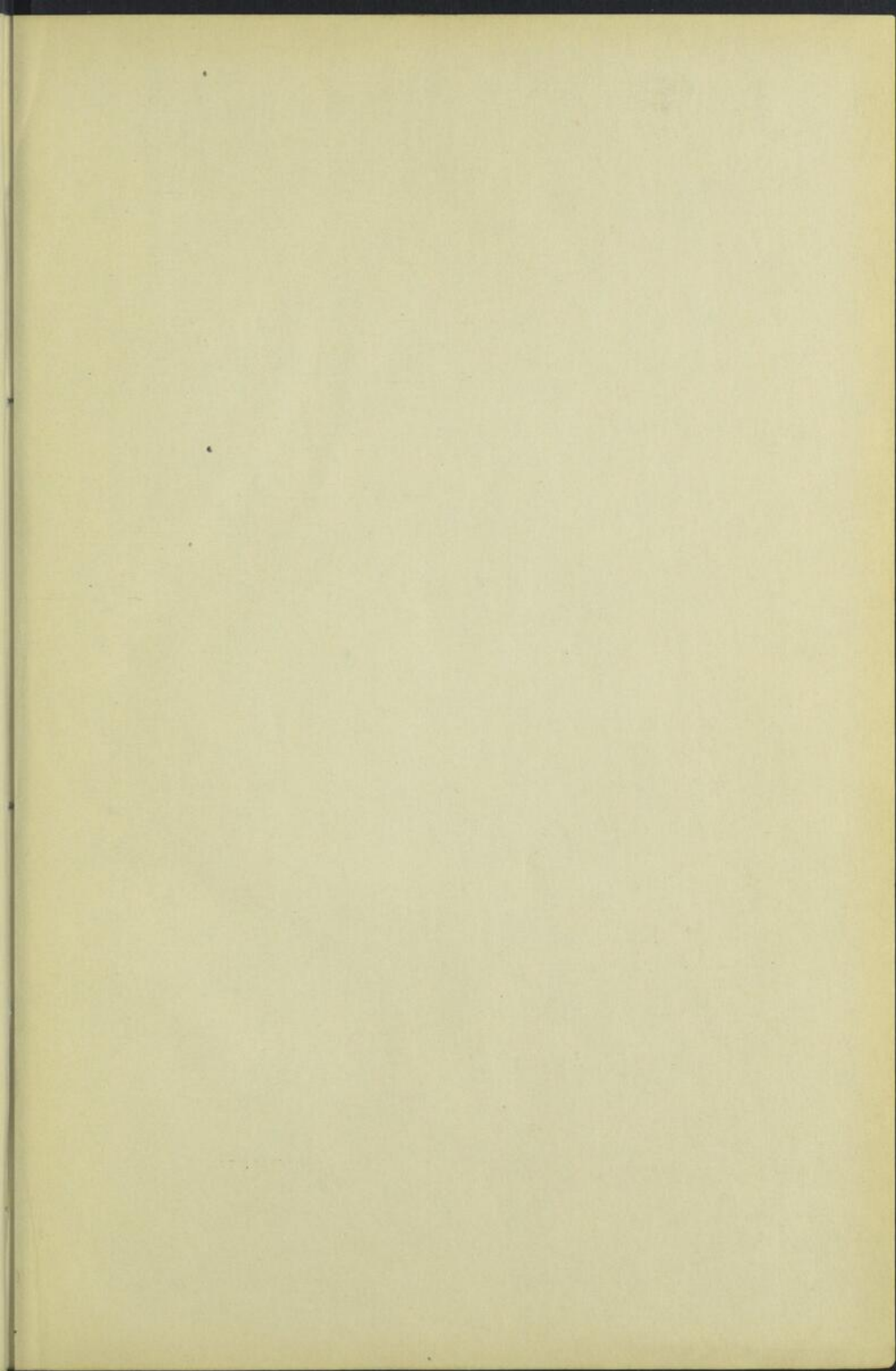
90

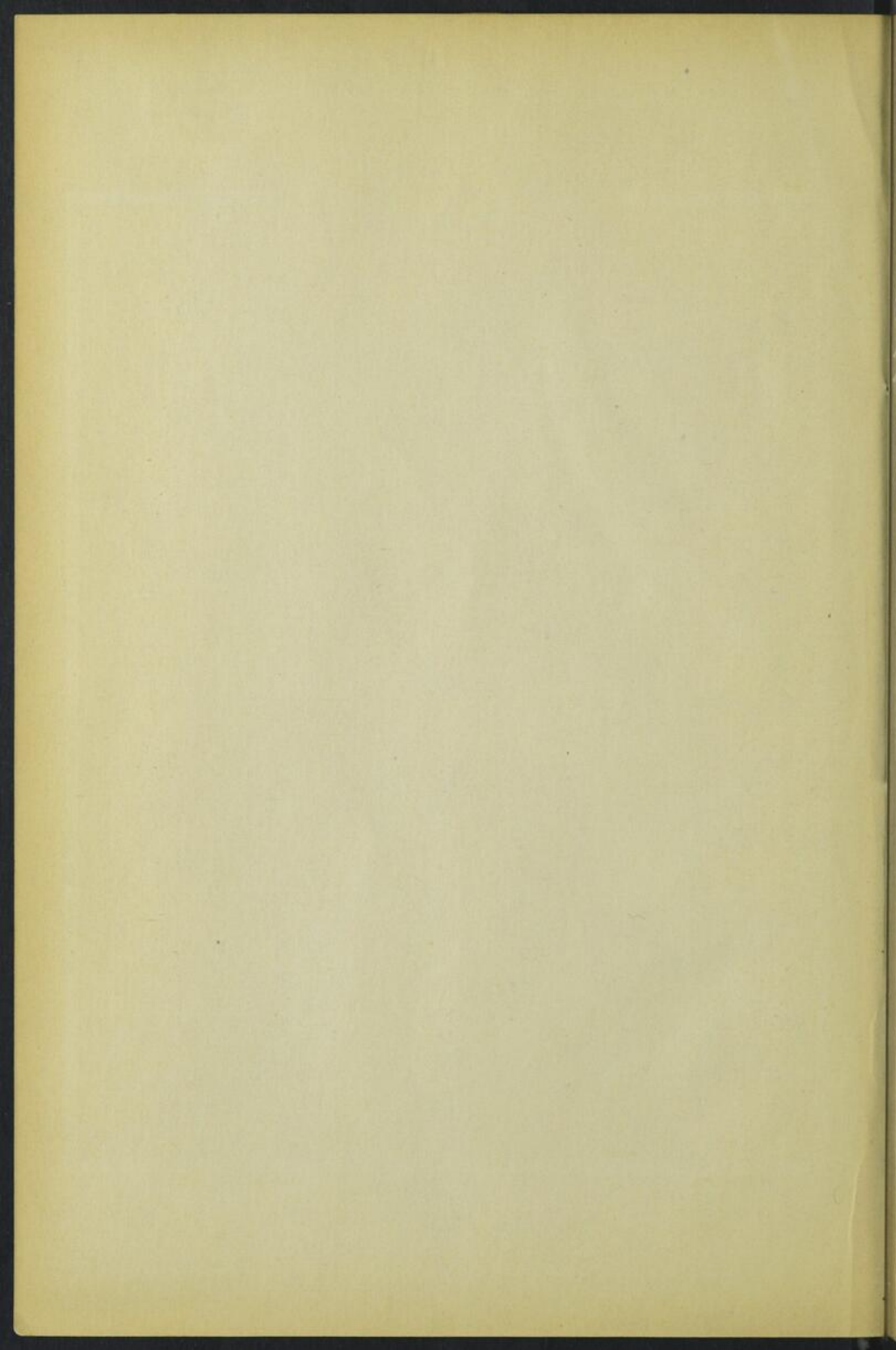
T











LÉO-PAUL DESROSIERS

Commencements

Traites et Postes de Traites
Alliance contre les Iroquois
L'Étude des Langues Indiennes

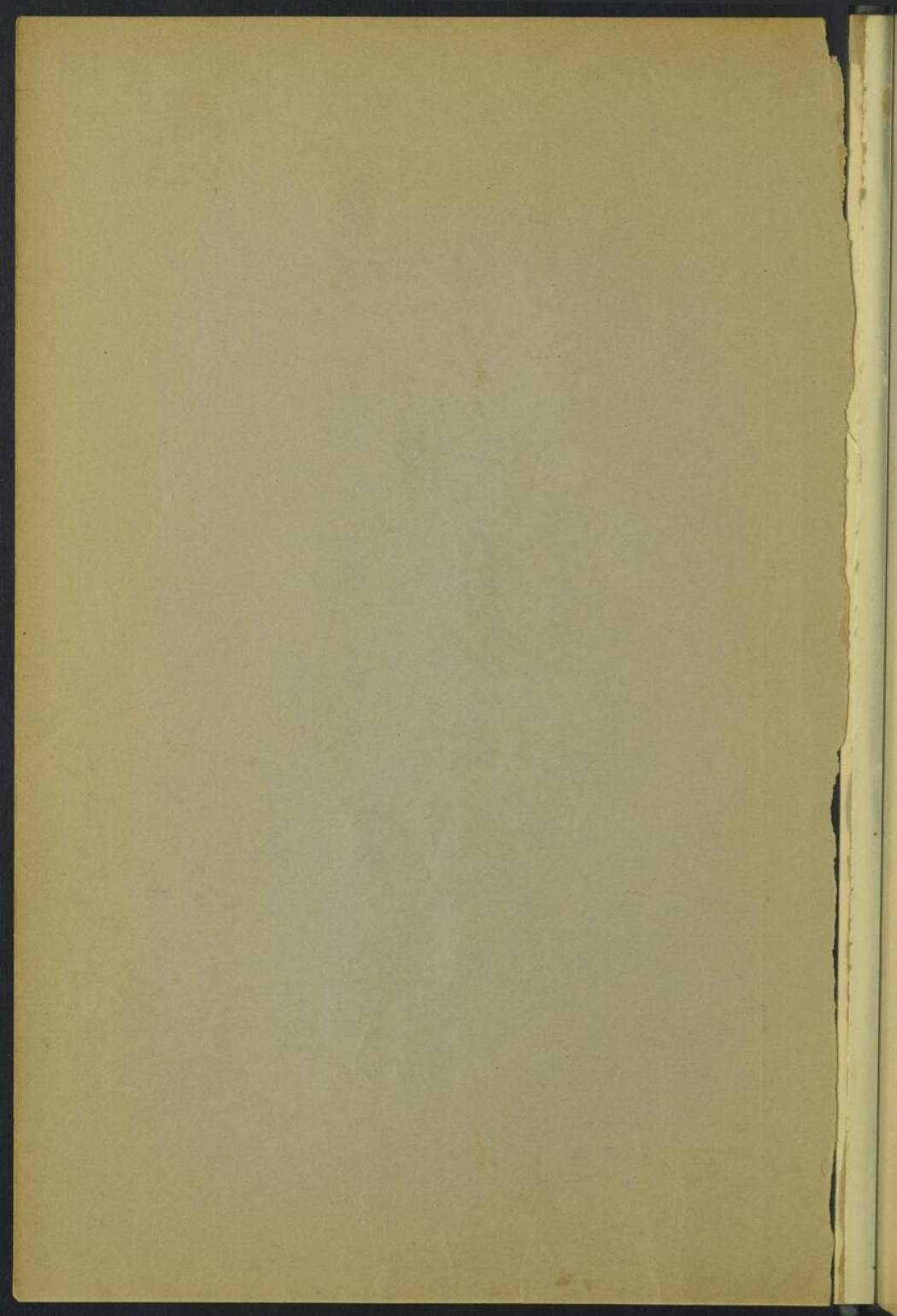


DOCUMENTS

HISTORIQUES

EDITIONS DE L'A. C.F.—MONTREAL

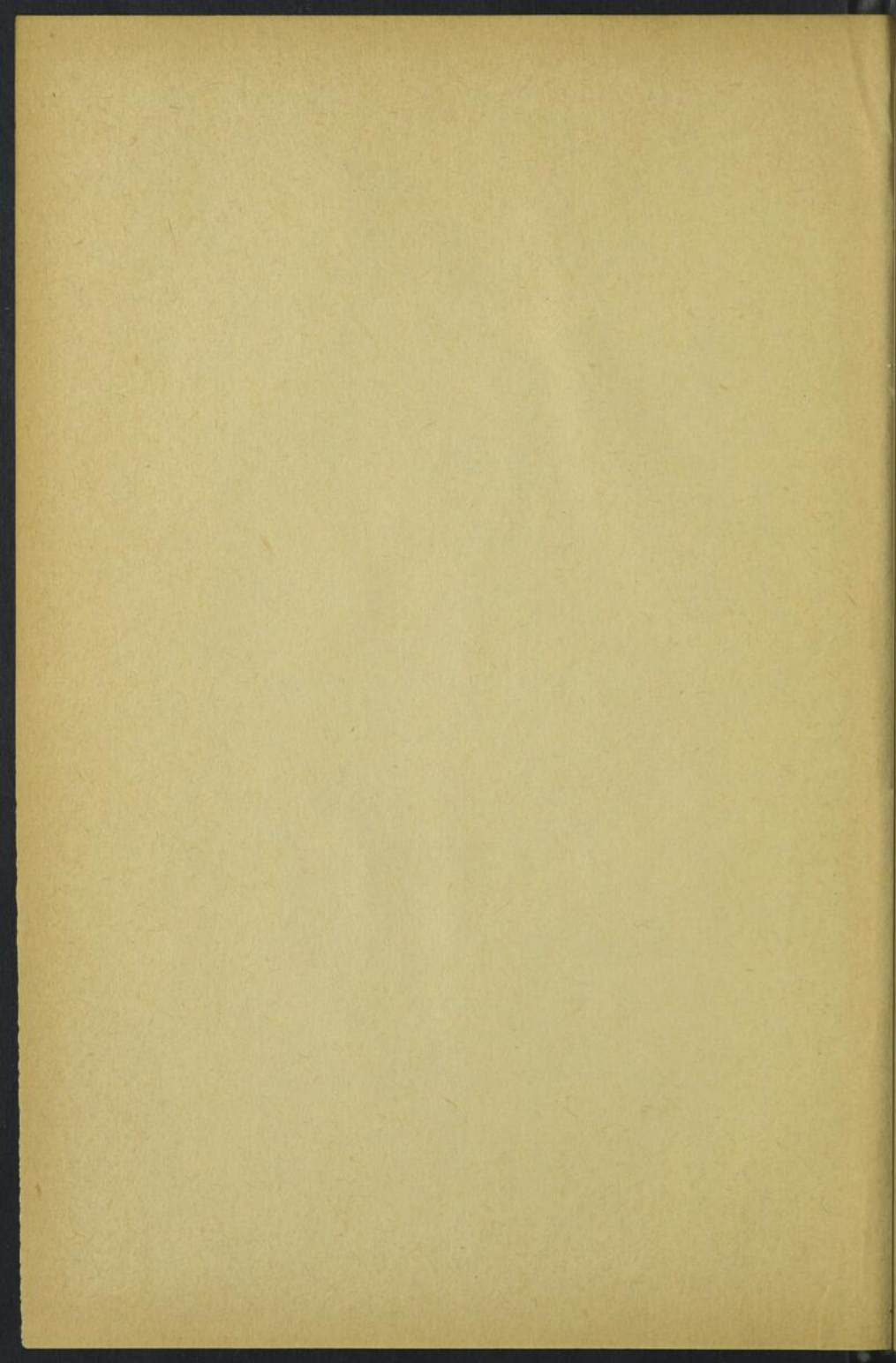
Edition de 1939



15.

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE
QUÉBEC.

25/1/43



COMMENCEMENTS

DU MÊME AUTEUR:

Âmes et paysages (Le Devoir 1922)

Nord-Sud (Éditions Albert Lévesque 1931)

Le livre des mystères (Le Devoir 1936)

L'Accalmie (Lord Durham au Canada) (Le Devoir 1937)

Les Engagés du Grand Portage

(Paris, La Nouvelle Revue Française, 1938)

Commencements (Les Éditions de l'A. C-F. 1939)

LEO-PAUL DESROSIERS

COMMENCEMENTS

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SAUVEUR



DOCUMENTS

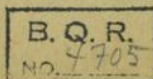
HISTORIQUES

ÉDITIONS DE L'A. C.-F.—MONTREAL

3000101018
3019.02-TMA2



FC
339
F68D47



Première partie

TRAITES ET POSTES DE TRAITES

FRANÇOIS BOUILLON

TRAITE ET POSTES DE TRAVAIL

JACQUES Cartier pénètre pour la première fois dans la solitude du détroit de Belle-Isle ; il observe ces "pierres et rochers effroyables et mal rabotés", cette "terre que Dieu donna à Caïn". Soudain grossit à l'horizon un grand navire de La Rochelle à la recherche du havre de Brest où il doit faire sa pêche : il s'est perdu dans ces parages qu'aucun cartographe n'a encore desssinés avec soin.

Quelques semaines plus tard, Jacques Cartier prend contact avec une tribu d'Indiens à Port-Daniel ; ceux-ci poussent de grands cris, puis ils élèvent des "peaux sur des bâtons" ; le lendemain, ils reviennent, "nous faisant signes qu'ils étaient venus pour trafiquer avec nous, et nous montrent des peaux de peu de valeur, de quoi ils s'accoutrent".

Enfin, Jacques Cartier décide de retourner en France ; il abandonne l'île d'Anticosti et remonte vers la Côte-Nord ; et là, il découvre le capitaine Thiennot, "lequel était sur ledit cap, nous faisant signes qu'ils s'en retournaient en leur pays... et que les navires étaient appareillés... tous chargés de poisson".

La vie économique, traite des fourrures et pêcheries, est donc commencée dans le Golfe : elle ne l'abandonnera plus. L'histoire officielle peut sauter d'une date à l'autre, montrer des vides, pêcheurs et trafiquants envahissent les eaux canadiennes par le nord et le sud de Terre-Neuve. Et bientôt accourent au-devant d'eux les sauvages les plus rapprochés ; ils se rendent jusqu'à **Bacallos**, ou **Bacaillos**, l'île de Terre-Neuve elle-même, ou mieux encore tout le littoral du Golfe ; et là, ils attendent les navires "sur les rives de leur mer, accroupis comme singes, sitôt que

le printemps est venu", et ils "troquaient ce qu'ils avaient presque pour néant".

Entre plusieurs documents, deux passages de Champlain et un autre de Lescarbot prouvent abondamment ce fait.

En 1610, Champlain accomplit une traversée très rapide, et il arrive de bonne heure à l'embouchure du Saguenay; voici ce qu'il ajoute ensuite: "Le 26 du mois, arrivâmes à Tadoussac, où il y avait des vaisseaux qui étaient arrivés dès le 18, ce qui ne s'était vu il y avait plus de soixante ans à ce que disaient les vieux mariniers qui voguent ordinairement audit pays". Cette seule phrase nous ramène à 1550; et l'historien Ferland, qui la commente, ajoute avec raison ce qui suit: "Cette remarque prouve que, depuis le dernier voyage de M. de Roberval, en 1549, les Basques, les Normands, et les Bretons avaient continué de faire le trafic des pelleteries à Tadoussac".

Le 4 mai 1604, Champlain examine attentivement l'île de Sable, au sud de la Nouvelle-Ecosse, où le marquis de la Roche avait abandonné cinquante colons. "L'île, dit-il, est fort sablonneuse et n'y a point de bois de haute futaie, ce ne sont que taillis et herbages que pâturent des bœufs et des vaches que les Portugais y portèrent, il y a plus de soixante ans, et qui servirent beaucoup aux gens du marquis de La Roche".

Quant à Lescarbot, il rencontre, lui, en quittant l'Acadie, un patriarche de Saint-Jean de Luz, nommé le **capitaine Savalet**, qui fait sa pêche dans un port situé près de Canseau; des Indiens vivent en amitié avec son équipage et l'exploitent un peu. "Ce bon personnage, ajoute Lescarbot, nous dit que ce voyage était le quarante-deuxième qu'il fait par delà, et toutefois les Terreneuviers n'en font tous les ans qu'un"; il avait donc commencé de fréquenter le Golfe vers l'année 1555.

Dans son ouvrage intitulé "The Early Trading Companies of New France", M. H.-P. Biggar a réuni un

groupe important de petits faits qui confirment ces phrases générales. En 1558, par exemple, un vaisseau chargé de pelleteries chavire dans le Saint-Laurent ; en 1569, un navire du Hâvre troque des fourrures au Cap-Breton. A partir de 1581, des marchands français expédient secrètement des bâtiments chargés de marchandises de traite. Etienne Bellinger, de Rouen, revient d'Amérique en 1583 ou 1584 avec une cargaison de pelleteries. Puis cinq navires de Michel Frotet de la Bardelière, habitant de Saint-Malo, ramènent des sauvages du fleuve Saint-Laurent : on veut les instruire "pour d'autant plus faciliter le trafic".

Vers 1588, on commence à solliciter des monopoles du commerce des fourrures. Les neveux de Jacques Cartier représentent, par exemple, qu'ils sont engagés dans ce négoce depuis plusieurs années, qu'ils ont conduit des sauvages en France pour leur apprendre le français et les employer plus tard comme interprètes. Leur plaidoyer remporte plein succès, le Roi leur accorde des privilèges exclusifs, mais pour les révoquer aussitôt devant le nombre et la force des protestations qu'il reçoit des Etats de Bretagne et de personnes qui réalisent des profits dans l'exercice de cette profession.

Fragmentaires et épisodiques jusque-là, les renseignements deviennent continus et forment la trame même de l'histoire à partir de l'année 1599 ; soudain se révèlent alors, comme au lever d'un rideau, l'abondance du commerce des fourrures, la foule des personnes qu'il intéresse et le nombre des navires qui le pratiquent annuellement.

C'est en effet, au mois de novembre de cette année-là, que Pierre de Chauvin obtient pour dix ans une commission royale "portant que le trafic de cette rivière serait interdit à toutes personnes" autres que lui et ses associés. Ce monopole partiel embrasse tout le Saint-Laurent.

Pierre de Chauvin s'est intéressé dans le commerce des fourrures vers l'année 1594 ; pendant un temps, il

à même expédié jusqu'à quatre navires dans le Golfe. Durant la même période, François Gravé, sieur du Pont, s'est lancé dans des aventures semblables. Tous deux s'associent maintenant. Ils savent bien que leurs lettres patentes prononcent l'exclusion de nombreux navires qui fréquentent les eaux canadiennes : aussi les marchands de Saint-Malo, de Dieppe et de La Rochelle protestent contre le puissant personnage qui les évince d'un trafic lucratif.

Pierre de Chauvin organise son expédition et part avec ses assistants "accompagnés d'autres vaisseaux jusques à Tadoussac, quatre-vingt-dix lieues à mont la rivière, lieu où ils faisaient trafic de pelleteries et de castors avec les sauvages du pays, qui s'y rendaient tous les printemps". Pour être plus explicite, Tadoussac c'est, depuis longtemps déjà, le "lieu de la traite".

Chauvin construit une habitation dans cet endroit désert, stérile, froid, et il y jette son petit groupe de colons. Pont-Gravé n'approuve point cette folie. Au cours d'un voyage précédent, il s'est rendu "jusques aux trois rivières, pour trouver les sauvages, afin de traiter avec eux" : il connaît donc de meilleurs emplacements pour la colonisation et une factorerie permanente. Il en parle avec tant d'éloquence qu'il entraîne dans le haut du fleuve Chauvin et le seigneur De Monts. Plein d'incurie pour le moins, Chauvin ne modifie point ses plans. Sur les seize personnes, qui composent la garnison pendant l'hiver, onze succombent. Mais le promoteur de l'entreprise réalise de beaux bénéfices ; malgré l'opposition tenace des Malouins, il conserve ses privilèges, avec de légères modifications, jusqu'à sa mort en 1603.

Quelque temps auparavant, Aymar de Chaste avait été désigné comme l'un des arbitres entre Pierre Chauvin et les Malouins. Il avait élaboré un nouvel arrangement en vertu duquel les marchands de Rouen, de même que ceux de Saint-Malo auraient le droit, tout comme Chauvin, d'envoyer dans la Nou-

velle-France une couple de navires pour la traite. Aussitôt que cet accommodement avait été mis en vigueur, une proclamation l'avait annoncé à tout le monde maritime, à Calais, en Picardie, Normandie, Bretagne, Guyanne et Biscaye. Une fois Pierre de Chauvin décédé, Aymar de Chaste assume sa part dans l'entreprise. Désireux de se rendre compte des conditions d'une œuvre coloniale du genre, il choisit Champlain comme observateur et "ledit Pont-Gravé fut élu pour aller à Tadoussac", tandis que le sieur Prévert conduit un second navire à l'île Percée.

Durant ce voyage de l'année 1603, accompli sous le patronage du noble et vertueux commandeur De Chaste, Champlain recueille beaucoup de renseignements sur le commerce des fourrures. Il apprend que les Montagnais de Tadoussac servent déjà d'intermédiaires : ils vont échanger avec d'autres tribus, dans l'intérieur des terres, les marchandises françaises qu'ils ont obtenues des traitants, et ils rapportent d'autres pelleteries. Plus loin, sur le Saint-Laurent et l'Outaouais, les Algonquins remplissent le même rôle auprès des Hurons. Enfin, en passant aux Trois-Rivières, Champlain note que la construction d'une habitation sur les îles de l'embouchure du Saint-Maurice pourrait soit contenir les Iroquois, soit les forcer à la paix, et ainsi débloquer la grande avenue du commerce des pelleteries.

D'autre part, le récit tout entier indique bien que le Canada est loin d'être pays inconnu à cette époque. Dès l'arrivée, les Français rencontrent un millier d'Indiens campés à la Pointe-aux-Alouettes : Etchemins, Montagnais et Algonquins reviennent d'une expédition de guerre contre les Iroquois. Pont-Gravé et Champlain vont les visiter ; ils amènent avec eux deux sauvages conduits en France au cours d'un voyage précédent ; ils offrent à ces tribus l'alliance de leur pays contre la Confédération iroquoise. On s'entend de part et d'autre, et l'on conclut un pacte verbal d'assistance. Les détails de cette scène révèlent que les traitants connaissent bien les guerres

canadiennes, la situation approximative des tribus, les forces respectives des belligérants et les arguments qu'il faut employer pour ramener régulièrement les Indiens à la traite.

Mais quand Champlain retourne en France, Aymar de Chaste est décédé, et c'est Pierre de Gua, seigneur de Monts, qui organise, en 1603 et en 1604, la compagnie qui porte son nom. Plus habile que Pierre de Chauvin, il invite les marchands de Rouen, de Saint-Malo et de La Rochelle à souscrire le capital, dont il a besoin, et à partager ses bénéfices. De la sorte, plusieurs puissants ennemis du monopole disparaissent ; mais il en reste d'autres : Sully, ministre des Finances, le parlement de Rouen, de nombreux catholiques, de petits pêcheurs qui troquaient quelques fourrures dans les ports où séchait leur morue.

Après avoir obtenu le monopole du commerce des pelleteries, non seulement dans le Saint-Laurent, mais encore dans tout le Golfe, le seigneur de Monts fait publier, "par tous les ports et havres de ce royaume", la Commission que Sa Majesté lui a accordée : en cas de contravention, nul capitaine de navire ne pourra plaider ignorance. Ensuite, il équipe "plusieurs vaisseaux tant pour ledit trafic de pelleteries de Tadoussac que des côtes de la Nouvelle-France", et il confie à Pont-Gravé la tâche de surveiller les contrebandiers.

De Monts fonde Port-Royal. Une habitation, c'est toujours un poste de traite. Port-Royal devient vite un comptoir. "L'hiver venu, dit Lescarbot, les sauvages du pays s'assemblaient de bien loin au Port-Royal pour troquer de ce qu'ils avaient avec les Français, les uns apportant des pelleteries de Castors et de Loutres (qui sont celles dont on peut faire plus d'état en ce lieu-là) et aussi d'Elans, desquelles on peut faire de bons buffles ; les autres apportant des chairs fraîches."

Port-Royal draine donc les fourrures au sud et Tadoussac au nord. Mais les traitants rencontrent aussi les Indiens à l'île Percée, dans la baie de Gaspé, au Cap-Breton. A ces lieux de traite, il faut encore

ajouter l'embouchure de la rivière Saint-Jean, en 1611, lorsque Robert Gravé s'y installe. Des barques cherchent aussi à l'occasion les naturels le long des côtes.

Mais les morutiers, qui ont découvert le commerce des pelleteries, fréquentent le Golfe en nombre de plus en plus grand : et ils peuvent s'arrêter sur n'importe quel point de l'immense pourtour et négocier avec les sauvages. Comme tout navire qui pratique **la contrebande** est de bonne prise, et doit verser 3.000 livres d'amende, la Compagnie du sieur De Monts les prend en chasse. En 1604, dans un havre situé à cinq lieues du Cap La Hève, "nous prîmes, dit Champlain, un vaisseau qui faisait traite de pelleteries contre les défenses du Roi. Le chef s'appelait Rossignol, dont le nom en demeura au port". Plus tard, Pont-Gravé appréhende à son tour des délinquants ; "il s'en retourna à Canseau, dit encore Champlain, où il saisit quelques vaisseaux basques qui faisaient la traite des pelleteries, nonobstant les défenses de Sa Majesté, et en envoya les chefs au sieur de Monts". Huit navires tombent ainsi sous saisie durant la première année. En 1606, on court encore sus à un vaisseau commandé par le capitaine Boyer, mais celui-ci s'échappe.

Plus tard, la surveillance se relâche. Les contrebandiers prennent leur revanche. En 1607, des Basques espagnols abordent un bâtiment de la Compagnie, le **Jonas**, et enlèvent 6.000 pièces de fourrures. Dans le Golfe et à l'entrée du fleuve, des navires français et étrangers poursuivent leur commerce clandestin ; et parmi les armateurs sans scrupule, se trouve l'un des associés du seigneur de Monts, un individu du nom de Bellois. Ces gens soulèvent en France une nuée de procès, de protestations et de plaintes.

Petits pêcheurs et gros marchands, toutes les forces opposées au monopole, attaquent en même temps. "Nos vaisseaux étant retournés, écrit Champlain en 1606, ouïrent un nombre infini de plaintes tant des Bretons, Basques, que autres, de l'excès et mauvais

traitements qu'ils recevaient aux côtes"; on les privait "de l'usage de choses qui leur avaient toujours été libres... Toute cette navigation s'en allait perdre"; les revenus des douanes diminuaient, les femmes et les enfants des pauvres pêcheurs seraient contraints de mendier leur subsistance.

Enfin, c'est un tel sabbat que le Roi abolit la Commission. "Les causes principales de la révocation susdite, dit Lescarbot, étaient la cherté des Castors, que l'on attribuoit audit sieur de Monts; item la liberté du commerce ôtée aux sujets du Roi en une terre qu'ils fréquentaient de temps immémorial". Cependant le seigneur de Monts perd 10.000 livres dans cette entreprise: les habitations de Port-Royal et de l'île Sainte-Croix lui ont coûté cher.

Conseillé par Champlain, le seigneur de Monts obtient, au mois de janvier 1608, une prorogation de son privilège pour une année; mais cette fois, il abandonne l'Acadie pour le fleuve Saint-Laurent et Port-Royal pour Québec. Il ne vient pas lui-même au Canada, mais ses associés en entreprises coloniales, Champlain et Pont-Gravé, prennent charge de l'expédition.

Pont-Gravé quitte Honfleur pour Tadoussac le 5 avril; Champlain le suit le 13 du même mois avec les ouvriers et le matériel de la future habitation. Le 3 juin suivant, ce dernier se présente à l'embouchure du Saguenay où il trouve "le Pont-Gravé" dans une bien périlleuse situation. Son camarade a trouvé en arrivant un individu bien peu commode, nommé Darache, commandant d'un navire basque; en vertu de la Commission détenue par de Monts, il lui a interdit de traiter. Mais l'irascible contrebandier a tout de suite pointé ses canons sur le vaisseau de son adversaire; il a tiré "force coups de mousquets"; il a blessé Pont-Gravé, tué l'un de ses hommes, dégarni son navire de toutes les armes. Ensuite, il a juré ses grands dieux qu'il pratiquerait la traite nonobstant toutes les défenses du Roi, et qu'il ne remettrait qu'au moment du départ les canons, les mousquets et les munitions.

Ce Darache est maintenant prêt à fondre sur Champlain, et avec autant de vigueur qu'il a attaqué "le Pont". Mais Champlain, la pondération même, mais aussi la bravoure même lorsqu'il le faut, ne veut pas compromettre dans une équipée la fondation de Québec et les premières mises de fonds des Associés. Il négocie un compromis : Pont-Gravé ne troublera pas la paix ; Darache troquera toutes ses marchandises avec les sauvages ; mais l'affaire sera soumise plus tard aux tribunaux français et les parties devront s'en tenir à leur décision. Chacun pratique alors ses échanges et **tel est pris qui croyait prendre**.

Pendant que la traite bat ainsi son plein, Champlain part en barque avec ses ouvriers pour construire une habitation à Québec.

A partir de l'année 1608, les anciens lieux de traite du Golfe sont toujours fréquentés. Tadoussac, pour sa part, demeure un poste important, mais local, pour les tribus du Saguenay, de la Côte-Nord, ou de la Côte-Sud ; l'Habitation construite par Pierre de Chauvin est toujours debout et des commis s'y tiennent en permanence ; la factorerie est ouverte pour le commerce des fourrures, et elle contient un bon assortiment de marchandises de traite. Mais les tribus du Saint-Laurent supérieur et de l'Outaouais ne s'y rendront plus. L'importance de Tadoussac diminuera, mais bien lentement, car, à partir de la fondation de Québec, les vaisseaux s'arrêtent à l'embouchure du Saguenay ; ils transbordent leurs passagers et leurs marchandises dans des barques qui les conduisent jusques à Québec. Les pilotes n'osent en effet remonter le fleuve parce qu'ils en connaissent mal les récifs, les écueils, les battures, les îles et les hauts-fonds.

Toutefois, la décadence de Tadoussac ne se produit pas au bénéfice de Québec. L'Habitation devient tout de suite un poste de traite, mais local lui aussi, et pour les tribus montagnaises voisines. Le comptoir leur est ouvert en toutes saisons ; elles arrivent, nombreuses, à la fin du mois de mars, quand la fonte des

neiges les chasse de la forêt; elles s'installent à proximité du fort où elles passent l'été; l'automne, elles s'éloignent, mais pour revenir à maintes reprises quand la famine les presse. De plus, au cours de l'automne, tous les sauvages qui vivent entre Tadoussac et Trois-Rivières viennent pêcher l'anguille dans la rivière Saint-Charles ou les anses du fleuve. C'est assez pour assurer à la factorerie un chiffre important de transactions. Trois ou quatre fois en vingt-cinq ans, la grande traite aura lieu à Québec, aussi. C'est tout. En partant de Tadoussac, la grosse foire annuelle remonte d'un seul coup au cap de Victoire, c'est-à-dire à l'embouchure du Richelieu, puis au Sault-Saint-Louis, puis aux Trois-Rivières. Québec conservera cependant le dépôt général des marchandises et des pelleteries, puis le personnel de la traite: commis et interprètes.

Durant cette même année 1608, la traite occasionne encore à Champlain de graves préoccupations. Tout d'abord, la conspiration de Duval plonge ses racines dans le commerce des fourrures: les coupables ne veulent-ils pas livrer aux Basques et aux Espagnols le fort en construction? En second lieu, Champlain s'occupe de l'organisation de la traite de 1609 et des traites à venir. Aux Indiens du Saint-Laurent et de l'Outaouais, il promet de nouveau l'assistance militaire de la France contre les Iroquois s'ils apportent annuellement leurs fourrures aux Français. C'est la continuation et l'application du traité verbal d'assistance de l'année 1603. Cet événement se produit au cours de la visite du fils d'Yroquet, un puissant chef indien; Champlain lui déclare simplement que "le Pont et moi désirions les assister contre leurs ennemis".

Fidèle à sa parole, il part de Québec le 18 juin 1609 pour aller au-devant de ses alliés; il les rencontre à l'île Saint-Eloi, en face de Batiscan. La troupe comprend de deux à trois cents Indiens, "nations de sauvages appelés Ochateguins (Hurons) et Algoomequins, qui venaient à Québec pour nous assister aux

découvertes du pays des Hiroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle". La promesse de l'assistance militaire a donc mis les sauvages en branle jusqu'au fond de la Huronie.

De la barque ancrée dans le fleuve, Ochateguin et Yroquet, les deux chefs, haranguent les guerriers postés sur le rivage : "Ils avaient sollicité, disent-ils, tous les sauvages que je voyais sur le bord de la rivière, de venir à nous, pour faire alliance avec nous, et qu'ils n'avaient jamais vu de chrétiens, ce qui les avait mus de nous venir voir". Le pacte de 1603, à Tadoussac, n'avait embrassé que les Etchemins, les Montagnais et les Algonquins ; celui de 1608 englobe en plus les Hurons. Ce dernier peuple accourt lui aussi à la simple annonce d'une alliance militaire avec les Français. Mais en même temps, il tombe dans l'orbite des compagnies pelletières.

Champlain se montre diplomate jusqu'au bout ; aux sauvages, qui ont répandu la rumeur que seules les fourrures l'intéressaient, il répond en montrant sa barque qui ne contient pas de marchandises de traite ; il est prêt à partir immédiatement pour combattre. Car, plus loyal que les marchands, il veut prêter les secours militaires en même temps que recevoir les fourrures.

Mais ces aborigènes ne sont pas si pressés : avant de combattre les Iroquois, ils veulent voir l'Habitation. Et la flottille descend à Québec où elle séjourne cinq ou six jours. La traite a-t-elle lieu durant cet espace de temps ? C'est probable. Après cette halte, les guerriers retournent en effet à l'embouchure de la rivière des Iroquois ; là, des débats s'élèvent entre les sauvages et, dit Champlain, "il n'y eut qu'une partie qui se résolurent de venir avec moi, et les autres s'en retournèrent en leur pays avec leurs femmes et marchandises qu'ils avaient traitées". Mais ce n'est qu'un commencement : ces peuples éloignés vont apprendre vite et ce que valent les fourrures, et ce que valent les articles de traite. Ils s'organiseront mieux à l'avenir.

II

MAIS au moment même où Champlain organise la traite avec les Hurons, les Algonquins de l'Ouataouais supérieur et les Iroquets, le monopole du sieur de Monts prend fin. Le 26 mars 1609, la ville de Saint-Malo reçoit avis de la mise en force de la traite libre et, le 6 octobre de la même année, un décret du conseil est adopté au même effet ; celui-ci porte aussi que les navires qui ont pratiqué la traite des fourrures dans la Nouvelle-France, durant l'été passé, devront verser une indemnité de six mille livres au sieur de Monts. Sur ce dernier sujet, Champlain écrit les phrases suivantes : "Mais quelle dépense lui eût-il fallu faire en tous les ports et havres pour recouvrer cette somme, s'informer de ceux qui auraient traité... sur plus de quatre-vingt vaisseaux qui fréquentent ces côtes ? C'était lui donner la mer à boire, en faisant une dépense qui eût surmonté la recette, comme il en a bien apparu. Car ledit sieur de Monts n'en a presque rien retiré et a été contraint de laisser aller cet arrêt comme il a pu".

A la fin de l'été 1609, Champlain retourne en France, et il délibère avec le seigneur de Monts sur les affaires du Canada. Comme la cour ne semble pas favoriser leurs prétentions, ils décident de demander, au lieu du monopole complet dans le Golfe et le fleuve, un monopole partiel dans les territoires intérieurs qui viennent d'être découverts. "Le sieur de Monts, dit Champlain, chercha moyen d'avoir nouvelle commission pour les traites des nouvelles découvertes, que nous avions faites, où auparavant personne n'avait traité". C'est indiquer d'une façon assez précise le cœur de la Nouvelle-France à partir de Tadoussac. Champlain trouve ces propositions "justes et raisonnables", parce que ceux qui ont trouvé la brebis devraient avoir droit à la toison. Mais le Roi refuse même cette modeste demande.

Alors, c'est la traite libre ; c'est le marché des fourrures ouvert à tous les marchands ; ce sont les béné-

fices fractionnés en un nombre infini de parties. Le Golfe, le Saint-Laurent, l'Acadie, la Nouvelle-France vont assister à la venue de la légion des concurrents avides.

Que faire ? Malgré la certitude que les profits vont diminuer, De Monts, Collier et Le Gendre prennent la résolution "de continuer l'Habitation, et parachever de découvrir dedans le grand fleuve S. Laurent". C'est une situation anormale : leur société dépensera de fortes sommes pour garder en fin de compte le Canada à la France ; mais elle ne jouira d'aucun avantage sur ses compétiteurs qui n'auront aucun argent à déboursier pour la même fin. Ceux-ci profiteront en plus des travaux passés de la Société : fondation de Québec, exploration du Saint-Laurent, descente annuelle des Hurons et des Algonquins, exploration attentive du Richelieu et politique commerciale de Champlain. Naturellement, celui-ci lance des cris de protestation. Mais il n'y a rien à faire. Et alors s'ouvre en 1610 la première des trois grandes traites libres.

Champlain revient dans la Nouvelle-France. A Tadoussac, puis à Québec, des Montagnais l'attendent pour lancer un autre parti de guerre sur le territoire iroquois. Champlain est disposé à les suivre. Des Basques, des Malouins, des Normands, qui l'ont suivi pas à pas dans son voyage vers Québec, assurent aussi aux Indiens qu'ils prendront les armes en leur faveur : ils veulent se mettre dans les bonnes grâces des indigènes pour obtenir autant de pelleteries que leur grand rival. Mais Champlain dévoile leurs desseins. Ces marchands ne parlent ainsi, dit-il aux sauvages, que pour obtenir vos pelleteries.

Jamais parole ne reçoit plus vite une éclatante confirmation. Les Montagnais partent pour les Trois-Rivières, et les suivent "quatre barques chargées de marchandises, pour traiter de pelleteries, entre autres avec les Ochateguins (Hurons), qui me devaient venir attendre à l'entrée de la rivière des Iroquois,

comme ils m'avaient promis l'année précédente, et y amener jusques à 400 hommes pour aller à la guerre". Champlain quitte Québec à son tour le 14 juin; il rencontre bientôt des messagers qui le prient de se hâter, car deux cents Hurons et Algonquins arriveront au rendez-vous dans deux jours, et deux cents autres arriveront un peu plus tard.

Champlain passe la nuit aux Trois-Rivières; le lendemain, 18 juin, il part avec ses alliés et, le jour suivant, tous s'arrêtent dans une île en face du Richelieu. Les Algonquins doivent arriver ce jour-là même; ils se présentent en effet, mais avec la nouvelle qu'ils viennent de découvrir un fort iroquois à trois ou quatre milles au-dessus de l'embouchure du Richelieu. Tous se jettent dans les canots, et c'est la bataille de 1610 au Cap de Victoire. Pendant que Champlain combat, ses concurrents jouent le piètre rôle que l'on sait: ils entendent retentir les coups d'arquebuse, mais, à l'exception de quelques-uns, ils demeurent tapis dans leurs barques.

Ce Cap de Victoire qui deviendra plus tard, pendant quelques années, un poste de traite, est situé à trois milles en amont de l'embouchure du Richelieu, et le nom semble couvrir, avec le temps, la grève de sable qui s'étend de l'un à l'autre endroit. Sagard en brosse une couple de fois des descriptions qui ne manquent pas de pittoresque. "On voit du port, dit-il, six ou sept îles toutes de front, couvertes de beaux arbres, d'une égale hauteur, qui couvrent le lac S. Pierre et la rivière des Ignierhonons (Iroquois) qui se décharge ici dans le grand fleuve, vis-à-vis du port beau, large et fort spacieux".

Une partie de la traite de 1610 semble avoir pris place au Cap de Victoire même. Après avoir raconté la bataille, Champlain ajoute, en effet, que "le lendemain, ledit sieur du Pont arriva avec une autre chaloupe chargée de quelques marchandises et une autre qu'il avait laissée derrière où était le

capitaine Pierre qui ne pouvait venir qu'avec peine, étant ladite barque un peu lourde et malaisée à nager". Puis il dit: "cedit jour on traita quelque pelletterie". Champlain a attiré les Hurons à la traite; il a pris part à deux combats où ses arquebuses ont joué un rôle décisif; cependant, dans la confusion de la traite, il ne recueille pas plus de fourrures que ses concurrents: "les autres barques emportèrent la meilleure part du butin. C'était leur avoir fait un grand plaisir que de leur être allé chercher des nations étrangères, pour après emporter le profit sans aucun risque ni hasard".

Le capitaine Yroquet se présente ensuite avec quatre-vingts guerriers, et dans ce rassemblement plus de deux cents sauvages n'ont pas encore vu de blancs. A ce moment, la nombreuse troupe quitte le Cap de Victoire: "nous fûmes ensuite, dit Champlain, quelques trois jours ensemble à une île (S. Ignace) le travers de la rivière des Iroquois, et puis chacune des nations s'en retourna en son pays".

La traite est terminée. Elle n'a pas manqué d'abondance: la diplomatie de Champlain a obtenu ce résultat. Mais trop de marchands sont venus la partager: ils ont émietté les recettes et les bénéfices. Tout d'abord, Lescarbot l'affirme: "Cette année, dit-il, le refus fait au sieur de Monts de lui continuer son privilège, ayant été divulgué par les ports de mer, l'avidité des Mercadens (marchands) pour les castors fut si grande que les trois pars, cuidant aller conquérir la toison d'or sans coup férir, ne conquirent pas seulement des toisons de laine, tant était grand le nombre des conquérants". Et Champlain signale lui aussi, "la perte que firent beaucoup de marchands qui avaient chargé grande quantité de marchandises et équipé bon nombre de vaisseaux, espérant faire leurs affaires en la traite de pelletteries, qui fut si misérable, pour la quantité de vaisseaux, que plusieurs se souviendraient longtemps de la perte qu'ils firent en cette année".

Malgré la pauvreté de ces résultats, Champlain conserve son optimisme. Durant les derniers jours de la traite, il négocie le séjour d'Etienne Brûlé chez les Hurons. Ce jeune homme est chargé de la mission d'étudier la route, d'observer le pays et d'apprendre la langue ; mais ses fonctions comprennent aussi l'organisation permanente des prochaines traites en Huronie ; bientôt, il recevra à cet effet cent pistoles par an, et, sous sa direction, une flottille de canots chargés de pelleteries s'élancera chaque printemps sur les eaux de la baie Georgienne.

Dans le même temps, Champlain prépare la grande traite de l'année 1611. Il avait fixé le rendez-vous de l'année 1610 au Cap de Victoire ; maintenant, il fixe celui de l'année suivante au Sault Saint-Louis, en plein cœur de l'île de Montréal. Est-ce pour distancer ses concurrents trop voraces ? Est-ce pour rapprocher des Hurons et autres tribus centrales le grand poste de traite qu'il promet ainsi de remonter en barque jusqu'aux premiers rapides qui interrompent la navigation du Saint-Laurent ? Il ne donne aucune explication lui-même. Mais les faits possèdent leur langage. Sous l'impulsion énergique de Champlain, la traite s'enfonce rapidement depuis 1608 dans le centre du Canada et draine de leurs fourrures de plus vastes territoires.

Cette traite de l'année 1611, elle présente, grossie par l'excès, tous les caractères de la plus intense concurrence. De trop nombreux navires se chargent de marchandises en France durant l'hiver, et, au printemps, c'est tout d'abord la course jusqu'à Tadoussac à travers l'Atlantique. Animés du désir d'arriver les premiers, les capitaines partent trop de bonne heure ; leurs vaisseaux viennent se perdre dans les champs de banquises aux environs de Terre-Neuve. Le navire de Champlain doit lutter contre ces obstacles, rebrousser chemin, courir le risque d'être broyé. De peine et de misère, il entre dans le Saguenay le 13 mai. L'une des **pattaches** de la société du seigneur

de Monts l'a précédé d'un grand mois, et trois autres vaisseaux, de huit jours.

Des sauvages attendent les trafiquants ; ils tournent autour d'eux, mais ils ne se hâtent point d'échanger leurs fourrures ; maintenant "trop fins et subtils", ils attendent l'arrivée de tous les concurrents afin de vendre au plus haut enchérisseur et d'obtenir les prix les plus élevés. On convient aussitôt que Pont-Gravé demeurera à Tadoussac pour la traite, s'il s'en trouve ; sinon, il ira retrouver Champlain au Sault. Celui-ci donne l'ordre de gréer sa barque ; ses concurrents l'imitent. "Ceux qui étaient dans le port, dit-il, qui se doutaient bien, où je devais aller, suivant les promesses que j'avais faites aux sauvages... commencèrent à faire bâtir plusieurs petites barques pour me suivre le plus promptement qu'ils pourraient, et plusieurs, à ce que j'appris devant que partir de France, firent équiper des navires et **pattaches...** pensant en revenir riches comme d'un voyage des Indes".

Ensuite, c'est la course sur Montréal. Champlain quitte Tadoussac ; sa barque fait eau, et il doit relâcher à Québec pour les réparations. L'un de ses concurrents, Trefart, pousse alors l'audace jusqu'à vouloir s'embarquer avec lui. Un peu impatienté, Champlain répond qu'il a "des desseins particuliers, et que je ne désirais être conducteur de personne à mon préjudice, et qu'il y avait d'autres compagnies que la mienne pour lors, et que je ne désirais ouvrir le chemin et servir de guide, et qu'il le trouverait assez aisément sans moi". Cette algarade ne manque pas de clarté.

Le 28 mai, la barque de Champlain s'emboîte dans la petite rivière Saint-Pierre, au pied du Sault Saint-Louis. Naturellement, aucun sauvage n'est encore présent au rendez-vous. Alors, le découvreur profite de ses loisirs pour étudier la plantureuse île de Montréal, tracer une carte, exposer ses desseins.

Et dès le premier moment, Champlain communique à l'improviste son intention d'établir un poste dans

l'île. A travers les bois peu épais des rives, il se rend jusqu'au lac des Deux-Montagnes "pour trouver un lieu propre pour la situation d'une habitation, et y préparer une place pour bâtir". Il ne trouve pas de meilleur emplacement "qu'un petit endroit, qui est jusques où les barques et chaloupes peuvent monter aisément". Près de cette place "Royale", court une petite rivière, qui vient des terres, et le long de ce cours d'eau s'étendent soixante arpents de terre "désertée"; il existe aussi d'autres prairies naturelles où le bétail pourrait paître. Enfin, les forêts recèlent les meilleures essences; bonne pêche, chasse à foison, eau excellente, baies de diverses sortes donnent à cet emplacement des avantages particuliers.

"Ayant donc reconnu fort particulièrement, dit Champlain, et trouvé ce lieu un des plus beaux qui fût en cette rivière, je fis aussitôt couper et défricher le bois de ladite Place Royale (Pointe-à-Callière) pour la rendre unie et prête à y bâtir." Il découvre aussi de la terre "grasse à potier"; il ordonne en conséquence de fabriquer des briques, et il en construit un mur sur un îlot à l'embouchure de la rivière Saint-Pierre afin de savoir si ce **matériau** résistera aux intempéries.

Et son zèle ne se borne pas là. Il met des ouvriers au travail pour "faire deux jardins, l'un dans les prairies et l'autre au bois"; le 2 juin, ces potagers sontensemencés, et les graines "sortirent toutes en perfection, et en peu de temps, qui démontre la bonté de la terre".

L'entreprise ne dépassa pas ce premier stage: manque de ressources et pauvreté ajournent l'exécution du programme.

Et pendant ce temps, les Français attendent. Le 1er juin, arrive Pont-Gravé qui rapporte que la traite de Tadoussac n'est pas abondante; le 5, des Indiens dévoués vont au-devant des Algonquins et des Hurons pour leur demander de se hâter; le 6 juin, quatre ou cinq nouvelles embarcations arrivent de Tadoussac,

ce qui porte à treize le nombre des barques amarrées à l'entrée de la rivière Saint-Pierre. Champlain explore la rivière Saint-Lambert le 7 juin, et le 9, reviennent parce que leur canot a fait défaut, les sauvages envoyés au-devant des Algonquins et des Hurons ; le 10, un Français se noie en revenant de l'île des Hérons et, le lendemain, Champlain va examiner cet endroit épouvantable, dans les rapides.

Enfin, le 13 juin, se produit l'arrivée si longtemps attendue de deux cents Hurons sous la conduite d'Ochateguin, Yroquet et Tregouaroti ; Brûlé revient avec eux de son hivernement. On voit alors fonctionner le cérémonial de la réception des indigènes qui viennent troquer des pelleteries, cérémonial qui traversera les siècles, règnera pendant un certain temps dans toute l'Amérique du Nord, et se continuera jusqu'au temps présent. Les sauvages s'approchent en bon ordre au milieu des acclamations et des cris ; leur chef prononce une harangue "où ils nous louaient fort, et nous tenant pour véritables, de ce que je leur avais tenu ce que je leur promis, qui était de venir les trouver audit saut". Après trois acclamations poussées avec ensemble, arquebuses, mousquets et pierriers retentissent par deux fois, et avec un bruit tel que beaucoup d'Indiens en éprouvent de la crainte : c'est la première fois qu'ils entendent des détonations d'armes à feu.

Un Huron que Champlain avait conduit en France, Savignon, fait ensuite à ses compatriotes le récit de son voyage. Puis les Indiens s'établissent temporairement dans la forêt en attendant que Champlain leur assigne des quartiers permanents. "Aussi, dit celui-ci, je vis mon garçon (Brûlé) qui vint habillé à la sauvage, qui se loua du traitement des sauvages... et me fit entendre tout ce qu'il avait vu en son hivernement, et ce qu'il avait appris desdits sauvages".

Le 14 juin, les Hurons s'installent définitivement ; anciens et principaux de la tribu se réunissent ensuite, devisent longtemps ; ils font appeler Champlain et

Brûlé, "qui avaient fort bien appris leur langue". Et alors a lieu le premier des trois grands conseils qui se succéderont pendant cette traite ; pour les sauvages, Champlain, c'est déjà, parmi tous ces marchands, le grand personnage et le chef.

Par l'intermédiaire du truchement Brûlé, les Hurons déclarent leur désir de contracter une solide alliance avec Champlain ; car celui-ci, ils le savent, est prêt à se rendre en leur pays et à les assister : il leur en a donné "des témoignages par le passé" ; sa bonne foi est irrécusable ; "cela les obligeait tellement à me vouloir du bien, que tout ce que je désirais d'eux, ils essaieraient de me satisfaire".

Les sauvagés sont encore fâchés de voir toutes ces barques à l'ancre : qui et quels sont ces gens ? Savignon leur a dit "qu'il ne les connaissait point, ni ce qu'ils avaient dans l'âme, et qu'ils (les Hurons) voyaient bien qu'il n'y avait que le gain et l'avarice qui les y amenaient". Que les Hurons réclament d'eux des secours militaires, et ils ne les obtiendront pas.

On voit tout de suite que le bât blesse ces Hurons et ces Algonquins à deux endroits différents. Tout d'abord, ils ne se sentent pas rassurés devant ce rassemblement hétéroclite ; ils craignent les barques armées de mousquets et de pierriers ; ils appréhendent une trahison. Champlain tente de les rassurer. Les autres marchands ne leur feront aucun mal ; tous ces hommes sont soumis au même roi, bien que chacun poursuive ses affaires particulières ; les Indiens peuvent être "aussi assurés comme s'ils eussent été dans leur pays".

En second lieu, Hurons et Algonquins pensent à l'assistance militaire dont ils ont besoin : de Champlain, ils l'obtiendront en retour de leurs fourrures, ils n'éprouvent aucun doute à cet égard ; mais l'obtiendront-ils de tous ces mercantis rapaces qui veulent partager avec lui le profit de la traite ? Encore fraîche dans toutes les mémoires, l'expérience de 1610 répond : non.

Les Hurons racontent alors une histoire qui explique en partie le sentiment d'insécurité qui les tiendra pendant toute cette traite. Après le combat de Cap de Victoire, ils avaient cédé à Champlain un prisonnier destiné à la torture. Ce captif s'était évadé au bout de quelques jours ; il était retourné dans son pays ; et il avait répandu la rumeur que Champlain lui-même l'avait remis en liberté et avait conclu avec les Iroquois un pacte par lequel six cents de ceux-ci se rendraient au Sault pour "attendre les Algonquins, et les tuer tous". Nombre de sauvages alliés ont pris peur à la suite de cette histoire qui a couru les tribus ; c'est pourquoi ils ne se trouvent point à Montréal au nombre de quatre cents, comme ils l'avaient promis.

Sur ce sujet, Champlain répond "qu'il n'y avait aucune apparence de laisser leur amitié" ; qu'il a été à la guerre avec eux et qu'il a envoyé son "garçon en leur pays pour entretenir leur amitié, et que la promesse que je leur avais si fidèlement tenue le confirmait encore". Ces assurances donnent pleine satisfaction aux Hurons ; trois cents Algonquins arriveront, disent-ils, dans cinq ou six jours ; ils seront alors prêts à entreprendre une expédition de guerre contre les Iroquois. Mais c'est à Champlain qu'appartiendra la décision finale.

Celui-ci reçoit à cette occasion, et en plusieurs autres, de riches présents de peaux de castor. Puis il dit aux Hurons de troquer contre des marchandises le peu de fourrures qu'ils ont apportées, "ce qu'ils firent le lendemain". Une seconde fois, les concurrents de Champlain s'emparent d'une bonne partie de ce butin, et Champlain s'impatiente encore : à nous, écrit-il, "toute la peine et aventure, les autres qui ne se souciaient d'aucune découverte, la proie, qui est la seule cause qui les meut, sans rien employer ni hasarder". En un mot, le fondateur de Québec découvre, attire les tribus, manœuvre les sauvages avec diplomatie, entretient l'Habitation à Québec, verse un salaire aux

employés, et tous ses concurrents, sans rien débours-
ser, viennent partager le fruit de ce labeur."

La traite a donc lieu le lendemain du premier conseil. Ensuite de quoi les agissements des sauvages deviennent étranges; ils érigent une barricade pour protéger leurs wigwams du côté de la forêt; mais ils plantent également des pâlis du côté des barques françaises. Comme raison, ils affirment qu'ils veulent se prémunir contre une attaque toujours possible de la part des Iroquois. Bien. On les laisse travailler. Et le même soir, vers minuit, les Hurons convoquent Champlain et son interprète à un second conseil.

L'assemblée pétune dans le grand silence: la nuit n'est-elle pas le temps le plus propice pour débattre les graves problèmes? Et, enfin, les Hurons avouent les motifs de leur étrange conduite: "ils craignaient les autres pattaches, comme ils me donnèrent à entendre depuis... ils étaient fâchés de voir tant de Français, qui n'étaient pas bien unis ensemble, quelques-uns d'entre eux (Hurons) avaient été battus... Que si je retournais, que j'aménasse telle quantité de gens que je voudrais, pourvu qu'ils fussent sous la conduite d'un chef... qu'ils me voulaient autant de bien qu'à leurs enfants, ayant telle confiance en moi".

Par ce résultat imprévu, on peut constater tout de suite dans quelle mesure la rapacité des négociants s'est donné libre cours: sévices contre des Indiens d'un naturel fier pour obtenir leurs fourrures de force, désordres, animosité mutuelle manifestée de si violente façon que les Hurons demandent maintenant que la traite se fasse sous l'autorité d'un seul chef. Si ceux-ci éprouvent de nouveau, comme au début, l'appréhension d'une agression à main armée, personne ne peut s'en montrer surpris.

Enfin, les sauvages invitent encore Champlain à visiter leur pays.

Au cours de sa réponse, Champlain ne justifie point les actions des négociants. Il ne répond qu'à

l'invitation de visiter la Huronie : "Je supplierais sa Majesté, dit-il, de nous assister jusques à 40 ou 50 hommes armés de choses nécessaires pour ledit voyage"; ce détachement s'embarquerait avec les Indiens ; il transporterait des présents pour les chefs sauvages ; les Hurons fourniraient les vivres, et, "que si je reconnaissais le pays bon et fertile, l'on y ferait plusieurs habitations, et que par ce moyen aurions communication les uns avec les autres". Après avoir entendu le rapport de Brûlé sur la nation huronne, Champlain forme à cette époque de vastes desseins : une habitation aux Trois-Rivières, une habitation au Sault Saint-Louis, des habitations en Huronie, c'est-à-dire une chaîne de factoreries s'étendant de Tadoussac à la baie Georgienne. Les Hurons approuvent cette proposition et l'on se sépare au point du jour.

Mais ces sauvages n'osent confier même à Champlain le fond de leur pensée. Ils lui cachent une décision très importante qu'ils ont prise et qu'ils mettent maintenant à exécution : "le matin venu, dit Champlain, ils achevèrent de traiter ce peu qui leur restait, et puis s'embarquèrent en leurs canots, nous priant de ne toucher à leurs logements pour les défaire,... ils s'étaient donné le rendez-vous par delà le Sault, où ils jugeaient bien que nous ne pourrions aller avec nos barques". En un mot, ils affirment qu'ils partent pour la chasse aux castors. Mais, en réalité, c'est une fuite : ils s'en vont au lac des Deux-Montagnes, en dehors de l'atteinte des barques, et ils ne reviendront pas.

Comment abandonner Champlain sans lui expliquer le motif de cette ruse ? Le lendemain, deux Sauvages viennent le convoquer à un nouveau conseil, et ils le conduisent à leur campement. Tous les fugitifs l'accueillent avec des acclamations ; ils placent pour lui "de la chair et du poisson sur le feu". A la suite du festin, les anciens vont tenir un conseil préliminaire pendant que leur hôte s'amuse "à contempler le paysage de ce lieu, qui est fort agréable". Ils

l'appellent ensuite pour lui expliquer leur conduite. La barricade qu'ils ont construite, le mensonge qu'ils ont commis en disant qu'ils partaient pour la chasse, ce n'est pas la crainte des Iroquois, mais bien la crainte des marchands qui les explique; ils avaient appris que les équipages des barques devaient les attaquer de nuit, et que Champlain ne pourrait les défendre faute d'un nombre d'hommes suffisant. Autrement, ils auraient demeuré quelques jours de plus. Enfin, dit Champlain, ils "me prièrent que revenant avec mes compagnons, je n'en amenasse point d'autres".

Naturellement, Champlain répond que tous ces gens, il ne les amenait point, "mais qu'ils me suivaient sans leur dire". On se quitte sur de bonnes paroles; quelques Hurons reconduisent Champlain à Montréal; ils "me firent mettre en chemise", dit-il, pour descendre les rapides; je le passai avec eux, ce que je n'avais jamais fait, ni autre Chrétien, hormis mondit garçon (Brûlé)".

Et voilà pour les Hurons. Quant aux Algonquins, ils expédient de leurs nouvelles par un canot qui arrive le 5 juillet. Cette année, ils ne peuvent venir en nombre considérable: une épidémie, la mort d'un grand capitaine retiennent dans leur pays la majorité de la nation. Vingt-quatre canots à peine descendent à la traite.

Alors, le 11 juillet, Pont-Gravé retourne à Tadoussac, et le même jour survient une barque chargée de vivres pour les Français réunis sur l'île de Montréal; il était temps: "le pain, la viande, et le cidre nous étaient faillis, et n'avions recours qu'à la pêche du poisson, et à la belle eau de la rivière, et à quelques racines qui sont au pays".

Enfin, le 12, se présentent les Algonquins "avec quelque peu de marchandises"; le 15, surgissent aussi d'autres canots "avec quelque peu de fourrures". Et les événements ordinaires: canonnades, danses, présentations de cadeaux, suivent leur cours.

Un autre grand conseil a lieu et les Algonquins assurent à Champlain "qu'ils étaient tous nos amis, et à moi qui étais assis auprès d'eux, par-dessus tous les autres"; les "autres" ne leur voulaient du bien que pour les pelleteries, mais Champlain les avait toujours assistés, et ces Indiens ne l'avaient "jamais trouvé en deux paroles comme les autres". Champlain défend un peu ses indésirables concurrents; il reçoit encore des présents de fourrures et les Algonquins, comme les Hurons, se disent "très aises que l'on faisait une habitation au Sault, ce que je leur assurai".

Après avoir fixé au Sault un rendez-vous de guerre pour l'année suivante, on se sépare: la traite est terminée. Le 18 juillet, Champlain part pour Québec; il passe aux Trois-Rivières le même jour et, le 19, il aborde au pied de l'Habitation. Personne n'est satisfait; cette traite n'a encore enrichi personne. Parlant de l'un de ses compagnons, Champlain dira qu'il "avait l'espérance à mon opinion, de recouvrer la perte de son voyage qu'il fit assez notable, comme firent plusieurs autres".

Enfin a lieu, en 1612, la dernière des trois grandes traites libres. Champlain n'y assiste pas. Les détails manquent. Encore cette fois, de nombreuses barques se rendent au Sault Saint-Louis; les négociants tentent d'y "faire leurs affaires avec ces peuples". Ils ont les mains absolument libres; personne pour les surveiller ou les diriger; ils peuvent mettre en œuvre leurs petits trucs et leurs petits expédients.

Tout d'abord, ils maltraitent de nouveau des Indiens pour obtenir d'eux, et de force, et à leur propre prix, les fourrures qu'ils convoitent. Champlain écouterait en 1613 le récit du "mauvais traitement, qu'avaient reçu les Sauvages l'année précédente"; il était tel qu'il "les avait dégoûtés de venir plus, et qu'ils ne croyaient pas que je dusse retourner jamais en leur pays".

En second lieu, un groupe considérable de guerriers se rend au Sault, escomptant la présence de Champlain ; en l'absence du grand chef, ils sollicitent l'assistance des marchands pour une attaque contre les Cantons iroquois. Mais les marchands refusent absolument de se joindre à eux, de sorte que les Indiens "avaient résolu entre eux de ne plus venir au Sault".

En troisième lieu, les négociants affirment, malgré les dénégations des employés de Champlain, que le fondateur de Québec est mort. Et comme celui-ci est le seul Français en qui ils ont mis leur confiance, ils ne se sentent aucun goût de revenir pour échanger des pelleteries avec des hommes qui les maltraitent.

Enfin, les actions de tous ces mercantis détruisent en 1611 et en 1612 l'œuvre commerciale lentement élaborée par Champlain. Celui-ci devra pratiquement reconstruire en neuf dès 1613.

Champlain et Lescarbot ont sévèrement condamné la courte époque des traites libres. Celui-ci parle en particulier de la hausse qu'ont subi les pelleteries : "Je sais qu'aujourd'hui, dit-il, depuis la liberté remise, les castors se vendent au double... Car l'avidité y a été si grande qu'à l'envie l'un de l'autre les marchands y ont gâté le commerce. Il y a huit ans que, pour deux gâteaux, ou deux couteaux, on eût un castor, et aujourd'hui il en faut quinze ou vingt". Préjudiciables aux Français, les années de traite libre sont favorables aux Indiens qui obtiennent des prix plus élevés. Champlain abonde dans le même sens : la concurrence, dit-il, "ruine ce commerce par l'avidité de gagner, qui est si grande, qu'elle fait partir les marchands devant la saison, et se précipiter non seulement dans les glaces, en espérance d'arriver les premiers en ce pays, mais encore dans leur propre ruine ; car traitant avec les sauvages à la dérobée, et donnant à l'envie l'un de l'autre de la marchandise plus qu'il n'est requis, surachètent les denrées, et par ainsi, pensant tromper leurs compagnons, se trompent le plus souvent eux-mêmes".

Mais le problème présente un aspect plus grave. Ces marchands ne veulent pas "contribuer aux frais et grandes dépenses qu'il convient faire à l'entretien des habitations nécessaires"; non seulement ils ne souscrivent rien pour le maintien de l'Habitation de Québec, mais ils ne pensent aucunement à peupler, à découvrir, à coloniser le pays. Ils emportent leur petit bénéfice, s'ils en réalisent, sans avoir à remplir aucune obligation. "C'est une chose fort favorable que la liberté du trafic puisque le Roi aime ses sujets d'un amour paternel, mais la cause de la religion et des nouveaux habitants d'une province est encore plus digne de faveur. Tous ces marchands ne donneront point un coup d'épée pour le service du roi... Le public ne se ressent point du profit de ces particuliers, mais d'une Nouvelle-France dont toute l'antique France se pourra un jour ressentir avec utilité, gloire et honneur". En un mot, Champlain et Lescarbot croient qu'il faut atteler le commerce des fourrures au développement de la Nouvelle-France, et qu'il est insensé de le laisser ainsi trotter sans selle ni bride.

Ces idées justes triompheront. Le Roi accordera un monopole; tout d'abord, il ne veillera pas à l'exécution exacte des obligations, et le monopole s'enrichira démesurément; puis il se montrera plus sévère, et la Nouvelle-France se construira peu à peu avec les profits de la traite.

III

A PRES la seconde traite libre, c'est-à-dire à l'automne de l'année 1611, Champlain rencontre le seigneur de Monts à Pont en Saintonge. Ayant reçu communication des dernières nouvelles du Canada, ce dernier part pour la Cour : l'espérance de rattraper ses privilèges perdus ne l'a jamais quitté. A défaut du monopole complet, il a sollicité le monopole partiel. Il n'a jamais cessé ses démarches. Mais à Fontainebleau, il ne rencontre que des personnages bien tièdes à son endroit. Son grand protecteur, Henri IV, a été assassiné ; avant sa mort, celui-ci s'était dérobé à toute sollicitation nouvelle. De Monts revient donc les mains vides. Il communique son désappointement à ses Associés. Comme les profits ont maintenant disparu, et que la traite libre, tout en laissant la Compagnie chargée d'obligations volontairement assumées, divise trop le volume du commerce, Collier et Le Gendre ne veulent "plus continuer en l'association pour n'avoir point de commission, (monopole) qui put empêcher un chacun d'aller en nos nouvelles découvertes négocier avec les habitants du pays". Ils fuient une entreprise compromise. De Monts leur donne une somme de deniers pour le solde des articles de traite entreposés dans le magasin de Québec, et il envoie en 1612 des hommes chargés d'entretenir l'Habitation et de négocier avec les sauvages.

Et c'est alors que se produit un grand événement de cette première période de l'histoire canadienne. De 1604 à 1612, soit huit années, le seigneur De Monts occupe le premier plan. Il ne dirige pas toutes les expéditions vers la Nouvelle-France, mais il vient au Canada avec Pierre de Chauvin en 1600 ; il fonde personnellement Port-Royal. Il y vit et conduit cette aventure acadienne. Il négocie avec le Roi, le Conseil, ou les personnages influents, toutes les questions de monopole, de Commission et d'articles. C'est à lui que sont accordés les privilèges. Plus tard, Champlain fonde Québec, mais sur son ordre. Le sieur de Monts

"m'honorera de sa lieutenance pour ce voyage", dit le fondateur ; il est choisi "pour hiverner audit pays". Mais cette nomination n'est ni stable, ni permanente, ni bien définie. A l'automne 1609, par exemple, Champlain écrit les phrases suivantes : "Le sieur de Monts ne m'avait dit encore sa volonté pour mon particulier, jusques à ce que je lui eus dit qu'on m'avait rapporté qu'il ne désirait que j'hivernasse en Canada, ce qui n'était pas, car il remit le tout à ma volonté. Je m'équipai des choses propres et nécessaires pour hiverner à notre habitation de Québec". En un mot, le sieur de Monts s'occupe activement lui-même de son entreprise canadienne ; il laisse une grande latitude à son lieutenant dans la Nouvelle-France, mais enfin il remplit son poste de chef parce qu'il connaît bien le pays.

Ainsi, à une date que l'on doit placer vers le milieu de l'année 1612, le seigneur de Monts confie à Champlain, en France, que des affaires de conséquence réclament son temps et ses soins ; il quitte Paris en léguant la Nouvelle-France à son collègue ; il prend sa retraite ; il s'efface. Désormais ses interventions seront fragmentaires et rares ; elles ne ressembleront en rien à une direction suivie. Il passe la main à Champlain. C'est ce dernier qui s'avance alors sur le devant de la scène, et l'occupe désormais tout entière. Il assume le vrai premier grand rôle tant en France qu'au Canada, et ce dernier pays devient entre ses mains comme la glaise entre les mains du sculpteur.

Immédiatement après avoir assumé cette tâche, Champlain reçoit Nicolas Du Vignau et d'autres commis ou employés qui reviennent de l'Habitation. Ils lui racontent tous les événements de la traite de 1612 : désappointement des Indiens rassemblés pour une expédition de guerre, tactiques des marchands, ruine de tout un commerce fructueux.

En qualité d'organisateur suprême, Champlain se met au travail. Il rédige des mémoires pour le président Jeannin, personnage sur qui il fonde des espérances, et celui-ci les lit et promet de les soumettre au

conseil. Puis "il me sembla à propos, dit Champlain, de me jeter entre les bras de quelque grand, duquel l'autorité put repousser l'envie". C'est un protecteur de grande envergure qu'il cherche pour la Nouvelle-France tout d'abord et, ensuite, pour le monopole qui, selon ses plans, doit construire une œuvre canadienne sur les profits de la traite. Il s'agit, avant tout, d'empêcher la révocation intempestive des commissions. Champlain jette son dévolu sur le comte de Soissons, "prince pieux et affectionné en toutes saintes entreprises". Quand des intermédiaires les ont mis en relations, il lui expose l'importance de cette affaire, les maux et les inconvénients du régime passé, les remèdes à apporter. Enfin dans une requête adressée au Roi et au Conseil, Champlain demande la nomination du comte de Soissons comme vice-roi. Le président Jeannin intervient dans le même sens. Le conseil accorde cette demande, le duc Damville, amiral de France, l'étudie et l'approuve. Enfin le comte de Soissons est nommé Lieutenant-général du Canada, et il délègue partie de ses pouvoirs à Champlain en le nommant son Lieutenant-Général dans la Nouvelle-France. Mais, juste au moment où les commissions toutes rédigées sont prêtes pour la publication, le comte de Soissons meurt le 1er novembre 1612. Champlain doit se remettre en campagne; il trouve un second protecteur : le prince de Condé.

Cet arrangement met Champlain en pleine lumière. En effet, la commission lui permet de "faire telle société qui me semblerait bonne"; elle lui donne "l'intendance" du Canada "pour associer telles personnes que j'aviserais bon être, et capables d'aider à l'exécution de cette entreprise". Dans ses termes, elle est très explicite : "Avons audit Sieur de Champlain permis et permettons d'associer et prendre avec lui telles personnes et pour telles sommes de deniers qu'il avisera bon être pour l'effet de notre entreprise..., donnons toute charge, pouvoir, commission... pour faire les embarquements et autres choses nécessaires". Et si Champlain trouve en Nouvelle-France des Français

ou autres "trafiquants, négociant et communiquant avec les Sauvages... permettons s'en saisir et appréhender, ensemble leurs vaisseaux, marchandises". Le monopole couvre le territoire au-dessus de Québec. En plus, Champlain devient en pratique gouverneur du Canada avec des pouvoirs très étendus et bien définis. Le prince de Condé reçoit 3.000 livres annuellement de la Compagnie ; sa protection ne coûte pas aussi cher que celle qu'obtient le jardinier de son seigneur, dans La Fontaine, mais elle est relativement dispendieuse.

Enfin, c'est le triomphe de la solution de Champlain au problème de la Nouvelle-France : un chef occupant en cour une situation puissante, une compagnie possédant le monopole de la traite, jouissant, d'une part, de stabilité et de profits certains, mais soumise, d'autre part, à des obligations précises qui comportent le développement graduel et le peuplement du Canada.

Dans l'intervalle des négociations et des formalités, les adversaires s'agitent ; cependant, comme chaque marchand peut entrer dans l'association future, leurs protestations trouvent peu d'écho. L'année 1613 s'avance maintenant ; il faut envoyer tout de suite des navires chargés d'articles de traite et de subsistances pour l'Habitation. Toutefois, la Compagnie n'est pas encore formée. Champlain décide alors d'"y aller sans aucune association qu'avec passeport de Monseigneur, qui fut donné pour cinq vaisseaux". L'ère des traites libres est donc bien close. La traite de 1613 aura lieu sous un régime spécial : seuls les navires munis d'un passeport particulier du prince de Condé recevront l'autorisation de se rendre dans le Saint-Laurent, et ces passeports, ils sont délivrés à trois navires normands, à un de La Rochelle et à un de Saint-Malo. Chaque capitaine fournira six hommes à Champlain pour ses découvertes, et il se dessaisira d'un vingtième de ses pelleteries pour réparer l'Habitation "qui s'en allait en décadence".

Un peu avant le départ, le 4 mars 1613, la commission du prince de Condé et celle de Champlain

sont enfin enregistrées au milieu de grandes difficultés : refus d'enregistrement du parlement de Rouen, lettres de jussion pour l'y contraindre, voyages précipités de Champlain de Paris à Rouen. Mais enfin l'affaire est bouclée.

Champlain quitte la France de bonne heure, et il arrive à Tadoussac vers la fin du mois d'avril. Et tout de suite accourent sur ses talons deux navires qui ont laissé la France avant que "la Commission fut publiée en Normandie". Champlain se rend immédiatement à bord des deux bâtiments où commandent "les sieurs de la Moinerie et la Tremblaye" ; il leur donne lecture de son document. Les capitaines obtempèrent à l'ordre de ne pratiquer aucun échange commercial avec les sauvages, et, pour que personne n'en ignore, Champlain fait attacher sur le port, à un poteau, les armes et la commission du Roi.

Deux pinasses sont en partance ; Champlain monte à bord de l'une d'elles le 2 mai ; le 13, il quitte Québec et arrive au Sault Saint-Louis le 21 ; il y trouve la seconde barque qui a devancé la sienne et qui a "traité quelque peu de marchandises, avec une petite troupe d'Algonquins, qui venaient de la guerre des Iroquois, et avaient avec eux deux prisonniers". Les matelots ont avisé ces Indiens que Champlain était revenu, qu'il était toujours disposé à les assister dans leurs guerres, à se rendre dans leur pays. La petite troupe s'était éloignée tout de suite ; mais comme gage de son retour prochain, elle avait laissé ses **rondaches** et partie de ses arcs et flèches.

Champlain regrette de ne pas avoir été présent au Sault lors du passage de ces guerriers. Mais trois jours après son arrivée, trois autres canots d'Algonquins se présentent dans l'île. Ces sauvages viennent de l'intérieur des terres et ils troquent une petite quantité de pelleteries. C'est alors que Champlain apprend toute l'étendue des dommages causés au commerce des fourrures par la conduite insensée des marchands pendant la traite de 1612. Algonquins et Hurons ne

reviendront plus parce que les négociants les ont mal-traités et qu'ils n'ont pas donné, en échange pour les fourrures, les secours militaires attendus. "Ces nouvelles, dit Champlain, attristèrent fort les marchands, car ils avaient fait grande emplette de marchandises, sous espérance que les sauvages viendraient comme ils avaient accoutumé".

Que faire ? Il faut agir vite. Et c'est Champlain qui sauve la situation. Lui seul possède assez de prestige pour ramener les sauvages au Sault. Il décide d'aller les chercher. Accompagné de quatre Français et d'un sauvage, il part de l'île Sainte-Hélène pour remonter le cours de l'Outaouais, rencontrer les capitaines sauvages, haranguer les tribus, les persuader de revenir avec leurs fourrures. Nicolas du Vignau est du voyage. Découvertes et trafic, Champlain conduit les deux entreprises de front : "Ce qui me fit résoudre, dit-il, en faisant mes découvertes... de passer en leur pays, pour encourager, ceux qui étaient restés, du bon traitement qu'ils recevraient, et de la quantité de bonnes marchandises qui étaient au Sault, et pareillement de l'affection que j'avais de les assister à la guerre".

Champlain remonte donc l'Outaouais jusqu'à l'île des Allumettes ; les Indiens le reçoivent comme un revenant ; ils n'en peuvent croire leurs yeux tant ils étaient assurés de sa mort. Et le découvreur poursuit partout son travail de propagande, et, à chaque halte, il joue de son grand argument, du seul moyen infailible de ramener ces peuplades à la traite : l'assistance militaire. À chaque pas, à chaque conseil, il répète qu'en échange des fourrures, il fournira l'aide de sa personne et de ses hommes contre les Iroquois.

Ces tribus savent que la parole de Champlain est franche et elles se laissent toucher. Et ainsi se trouve renforcée l'ancienne alliance de 1603.

Champlain sème aussi d'autres promesses sur sa route. À l'île des Allumettes, il rencontre, par exemple,

le vieux chef Tessouat, qu'il connaît depuis dix ans. On cause et Champlain lui demande pourquoi son peuple n'abandonne pas ses mauvaises terres pour le sol riche de l'île de Montréal, et Tessouat de répondre que sa tribu se trouverait trop rapprochée des Iroquois ; "mais que, si je voulais faire une habitation de Français au Sault Saint-Louis, comme j'avais promis, ils quitteraient leur demeure pour se venir loger près de nous, étant assurés que leurs ennemis ne leur feraient point de mal pendant que nous serions avec eux. Je leur dis que cette année nous ferions les préparatifs de bois et pierres pour l'année suivante faire un fort, et labourer cette terre. Ce qu'ayant entendu ils firent un grand cri en signe d'applaudissement".

L'intervention de Champlain remporte donc plein succès : elle sauve la Nouvelle-France d'un désastre, car la colonie vit des bénéfices de la traite. Le 10 juin, les Français quittent l'île des Allumettes avec quarante canots remplis d'Indiens et de pelleteries ; sur la route du retour, d'autres embarcations se joignent à cette première flottille, et quatre-vingts canots se suivent bientôt sur l'Outaouais. Avant d'arriver, Champlain propose à ses alliés de n'échanger aucune fourrure avant qu'il l'ait permis ; il leur partagea aussi des vivres.

Le 17 juin, ce groupe imposant débarque au Sault. Les marchands le saluent de plusieurs décharges de leurs armes à feu comme c'est la coutume. Durant l'attente, ils ont chassé, pêché, tué des tourtes, "aussi étaient-ils tous en meilleur point que moi". La traite a lieu tout de suite ; "elle est fructueuse, dit le Père Louis Le Jeune, pour tous les trafiquants et se prolonge jusqu'au 27 du mois". Le 22, alarme générale dans ce rassemblement : un sauvage a assisté en rêve à une attaque des Iroquois. Alors, grande rumeur, les Français s'arment, se mêlent aux Indiens, font une battue dans les alentours ; "l'on se contenta de tirer quelques 200 mousquetades et harquebusades, dit Champlain, puis on posa les armes en lais-

sant la garde ordinaire". Les sauvages accueillent avec reconnaissance cette sollicitude de leurs alliés.

Le 27 juin, Champlain quitte le Sault "où nous laissâmes, dit-il, les autres vaisseaux, qui attendaient que les sauvages qui étaient à la guerre fussent de retour, et arrivâmes à Tadoussac le 6 juillet". Les autres pinasses le suivent plus tard ; des traitants de Tadoussac, qui n'ont pas le droit de trafiquer au-dessus de Québec, vont au-devant d'elles, et en pillent quelques-unes.

C'est immédiatement après son retour en France, cette même année 1613, que Champlain organise lui-même la société pelletière qui portera trois noms facultatifs : compagnie de Rouen, compagnie des Marchands ou compagnie de Champlain. Il se met au travail, à Saint-Malo même, tout de suite après avoir quitté la passerelle du navire : "Je donnai à entendre, dit-il, à plusieurs marchands le bien et utilité qu'apportait une compagnie bien réglée, et conduite sous l'autorité d'un grand Prince, qui les pouvait maintenir contre toute sorte d'envie, et qu'ils eussent à considérer ce que par le dérèglement du passé ils avaient perdu".

Puis il se rend à Paris où il soumet son rapport au Roi et au prince de Condé. Quelques jours plus tard, les marchands de Saint-Malo et de Rouen répondent à l'appel : ils sont disposés à former une Compagnie ; ceux de La Rochelle ne sont pas présents. Champlain leur réserve le tiers de l'entreprise s'ils veulent l'assumer dans un certain délai. "Mais les Rochelois ne venant pas à temps, ils furent démis, et ceux de Rouen et Saint-Malo prirent l'affaire moitié par moitié". Le contrat se signe, le Roi et le Prince de Condé le ratifient pour onze ans. Cette fois, le monopole s'exercera dans tout le fleuve Saint-Laurent ; cette décision est du 14 décembre 1613.

Plus tard, les Rochelois changent d'idée ; ils intentent un procès, "lequel est demeuré au crocq", mais, par surprise, ils obtiennent un passeport du prince

de Condé pour un de leurs navires. Celui-ci part et s'en va faire naufrage à quinze lieues en aval de Tadoussac. "Comme il était bien armé, il se fut battu", dit Champlain. Alors la Compagnie ne montre pas d'indulgence : "partie des marchandises de ce vaisseau furent sauvées et prises par les nôtres qui en firent très bien leur profit avec les Sauvages, (ce) qui leur causa une très bonne année". Les Rochelois intentent alors un second procès relatif à ces articles de traite, mais ils le perdent, car le prince de Condé avait annulé d'avance tout permis délivré à d'autres parties que la Compagnie.

Voilà donc les Rochelois exclus. Mais ils s'en vengeront en pratiquant plus tard, pendant des années et sur une haute échelle, la contrebande la plus active et la plus habile ; ils refuseront aussi de faire rendre gorge aux contrebandiers. Telle est l'origine de nombreux démêlés et d'ennuis qui ne cesseront qu'à la prise de La Rochelle.

La traite de 1614, sur laquelle les détails manquent, se fait donc sous un régime nouveau : celui de la Compagnie de Rouen ; le régime spécial de l'année précédente est terminé. Champlain ne vient pas au Canada. Il négocie l'affaire des Récollets. Et l'année suivante, 1615, il s'embarque avec quatre religieux dans le **Saint-Etienne**, commandé par Pont-Gravé ; il quitte Honfleur le 24 avril pour arriver à Tadoussac le 25 mai. Les matelots appareillent aussitôt les barques pour se rendre à Québec et "au grand Sault Saint-Louis, où était le rendez-vous des sauvages qui y viennent traiter".

Champlain s'arrête à Québec : il s'en éloigne le 8 juin en compagnie du Père Jamet "arrivé ce même jour de Tadoussac, avec ledit sieur du Pont-Gravé". Ils abordent à la rivière des Prairies "cinq lieues au-dessous du Sault Saint-Louis, où étaient descendus les sauvages".

Événement d'importance : les Récollets célèbrent une messe solennelle sur le rivage, le 24 juin ; c'est la

première en Nouvelle-France depuis les temps lointains de Cartier. Champlain parlera du "saint Sacrifice de la messe, qui fut chantée sur le bord de ladite rivière avec toute dévotion, par le Révérend Père Denys (Jamet) et Père Joseph (Le Caron) devant tous ces peuples qui étaient en admiration de voir les cérémonies dont on usait, et des ornements qui leur semblaient si beaux". Désormais chaque poste de traite verra, chaque année, un ou plusieurs missionnaires se mêler à la foule pittoresque des Indiens et des trafiquants, dire la messe un ou plusieurs jours de suite, accomplir leur travail d'évangélisation, négocier leur transport en canot vers le pays des Algonquins ou des Hurons, revenir, le bréviaire attaché au col, la soutane déchirée, la chemise moisie et les pieds nus.

D'un autre côté, Champlain doit aussi prendre des décisions fort importantes. De façon catégorique et précise, il a promis, en 1613, l'assistance militaire aux Algonquins et aux Hurons, pour les ramener à la traite. Le temps est maintenant venu de s'exécuter. Ces Indiens ajoutent un argument nouveau maintenant : ils exposent aux Français "que mal aisément ils pourraient venir à nous, si nous ne les assistions, parce que les Iroquois, leurs anciens ennemis, étaient toujours sur le chemin pour leur fermer le passage".

Après une consultation avec Pont-Gravé, Champlain décide l'expédition militaire de l'année 1615, qui le conduira à la baie Georgienne et dans toute la province d'Ontario ; il la communique aux Indiens au cours d'un grand conseil. Hurons et Algonquins s'assembleront au nombre de deux mille cinq cents, et Champlain conduira un petit détachement de soldats français.

Durant l'automne et l'hiver, Champlain participe à la malheureuse expédition de guerre de l'année 1615. Il est blessé et il se rétablit. C'est alors que le souci des intérêts commerciaux le reprend. Durant ses loisirs, il visite plusieurs tribus. Chaque fois, il les invite à la traite ; chaque fois, il promet en retour l'assis-

tance militaire de la France. D'autre part, Brûlé est l'un des principaux ouvriers de cette même politique ; tous deux, ils introduisent la traite de plus en plus loin sur le continent.

Le 20 mai 1616, Champlain quitte la Huronie pour revenir à Québec. "Nous fûmes 40 jours sur les chemins, dit-il, et arrivâmes vers nos Français sur la fin du mois de juin, où je trouvai le sieur du Pont, qui était venu de France avec deux vaisseaux, qui désespérait presque de me revoir pour les mauvaises nouvelles qu'il avait entendues des sauvages que j'étais mort. Nous vîmes aussi tous les Pères Religieux, qui étaient demeurés à notre habitation, lesquels furent fort contents de nous revoir, et nous aussi eux ; puis je me disposai de partir du Saut Saint-Louis, pour aller à notre habitation".

D'après Champlain, un témoin irrécusable, la traite a lieu au Sault ; Sagard est plus obscur : il parle, par exemple, du père Joseph le Caron qui arrive aux Trois-Rivières "le premier jour de juillet... où ils trouvèrent le P. Dolbeau qui s'y était rendu dans les barques des navires nouvellement arrivés de France pour la même Traite". Laverdière adopte la version de Champlain et il interprète en conséquence le récit de Sagard.

Avant de quitter les Indiens rassemblés au Sault, Champlain les assure de son affection ; il leur promet de les revoir quelque jour pour les assister de nouveau dans leurs guerres et pour leur apporter des présents ; il les supplie d'oublier leurs différends afin de ne pas affaiblir la coalition laurentienne. Et le 11 juillet 1616, il revoit l'Habitation.

Il a amené avec lui un capitaine huron fort renommé. Et maintenant, il le promène dans l'Habitation et lui fait admirer la civilisation européenne. On cause amicalement, et ce chef exprime le désir de voir son peuple en contact plus intime avec les blancs, et "que pour l'avancement de cette œuvre nous fissions une

autre habitation au Sault Saint-Louis, pour leur donner la sûreté du passage de la rivière ; ce que je leur promis et assurai". C'est la dernière fois que cette promesse se trouve sous la plume de Champlain ; Sagard seul en parlera de nouveau en 1624, et surtout les Français ne l'exécuteront qu'une trentaine d'années plus tard.

En 1617, Champlain revient dans la Nouvelle-France ; mais il ne rédige aucun récit des événements. Sagard narre divers incidents. Ainsi la traite de Tadoussac est témoin d'une grande cérémonie : le Père Paul Huet célèbre la messe en grand apparat dans une chapelle "qu'il bâtit à l'aide des matelots et du capitaine Morel, avec des rameaux et feuillages d'arbres". Pour la dernière fois, durant cette période, la traite principale a lieu au Sault Saint-Louis. On y voit accourir plusieurs tribus nouvelles que Champlain a invitées durant son expédition militaire de l'année 1615. Festins, conseils et cérémonies de diverses sortes se succèdent ; le volume des échanges augmente considérablement.

Dans son récit, qui couvrira l'année 1618, Champlain relatera qu'il avait fixé un rendez-vous de guerre aux peuples de la coalition laurentienne. Mais les guerriers ne sont pas présents en nombre suffisant, et ainsi le projet est abandonné.

IV

LE monopole se prélassa dans ses privilèges ; il ne remplit pas ses obligations relatives à la colonisation ; ses navires quittent la France beaucoup plus tard et, au lieu de se présenter à Tadoussac à la fin de mai, ils n'arrivent souvent qu'à la fin de juin ou en juillet ; l'Habitation, toujours mal ravitaillée, souffre périodiquement de la famine ; il n'est plus question de construire des habitations aux Trois-Rivières, à Montréal ou en Huronie ; tout indique que les prix versés aux Indiens pour les fourrures s'abaissent très vite ; et enfin la traite manifeste une tendance à redescendre le fleuve ; les marchands préférant naviguer moins longtemps et laisser les sauvages parcourir une route plus longue pour trouver les articles de traite dont ils contractent lentement le goût.

C'est l'une des raisons qui expliquent le brusque triomphe des Trois-Rivières, en 1618, sur Montréal et Cap de Victoire, comme poste de traite. Cette année-là, Champlain aborde relativement tard au pays : le 24 juin. Mais un autre navire a précédé le sien et repose sur ses ancres à Tadoussac. Le Sieur des Chenes, capitaine de ce navire, n'a pas perdu son temps : il est parti pour Québec, "et de là devait aller aux trois rivières pour attendre les sauvages qui y devaient venir de plusieurs contrées pour traiter, comme aussi pour savoir ce qu'on devait faire, et délibérer, sur la mort advenue de deux de nos hommes de l'habitation, qui, perfidement et par trahison, furent tués par deux méchants garçons sauvages montagnais, il y avait près de deux ans".

Cette traite aux Trois-Rivières est dominée par ce double meurtre : il suscite beaucoup d'ennuis tant aux Français qu'aux Indiens ; pendant quelques mois, il menace de destruction la coalition laurentienne, et il devient la cause d'une tension dangereuse des relations entre les deux éléments ethniques.

Champlain doit étudier ce problème dès son arrivée. Le 27 juin, il confère avec Pont-Gravé à Québec, mais les esprits se sont grandement apaisés depuis deux ou trois semaines ; on ne parle plus d'attaque en masse, et alors "le même jour le sieur du Pont délibéra d'aller au lieu des trois rivières, où se faisait la traite des marchands, et porter avec lui quelques marchandises pour aller trouver le sieur des Chesnes qui y était déjà, et mena avec lui ledit Loquin". Champlain séjourne quelque temps à Québec ; puis il monte dans une barque qui se rend de Québec aux Trois-Rivières avec des marchandises de traite ; il nourrit l'intention "de voir les Sauvages, et communiquer avec eux, et découvrir ce qui se passait touchant l'assassin ci-dessus déclaré, et ce qu'on y pourrait faire pour pacifier et adoucir le tout".

Malgré les appréhensions entretenues de part et d'autre, la traite bat son plein ; bien mieux, on n'a jamais vu traite pareille : voilà ce que Champlain apprend dès les rapides Richelieu où "nous aperçûmes, dit-il, une Chaloupe venant droit à nous, où il y avait quelques hommes, de la part des sieurs du Pont et des Chênes, et quelques autres Commis et facteurs des Marchands me priant de dépêcher promptement ladite Chaloupe, et l'envoyer audit Québec quérir quelques marchandises restantes, et qu'il était venu un grand nombre de sauvages, à dessein d'aller faire la guerre".

Champlain donne des ordres en conséquence ; il fait ensuite force de rame vers les Trois-Rivières où il arrive le 7 juillet, dans le milieu de l'après-midi. Il met pied à terre, et "lors tous les sauvages de ma connaissance, et au pays desquels j'avais été familier avec eux, m'attendaient avec impatience et vinrent au-devant de moi, et comme fort contents et joyeux de me revoir, m'embrassant l'un après l'autre, avec démonstration d'une grande réjouissance, comme aussi de ma part je leur faisais le semblable, et ainsi se passa la soirée, et le reste dudit jour en cette allégresse".

Que voilà en effet une grande modification des sentiments entretenus depuis quelques semaines ! Mais gare au lendemain ! Un grand conseil s'assemble : les Indiens désirent apprendre de Champlain s'ils recevront l'assistance militaire promise. Champlain écoute les conseils de ses amis, "et cependant de notre part, dit-il, consultâmes ensemble pour résoudre ce que nous avions affaire sur le sujet du meurtre de ces pauvres défunts". Comme on voit, les deux parties sont absorbées par des préoccupations différentes.

Que sortira-t-il de là ? Champlain commence à parler au milieu de l'imposant conseil : "Je leurs fis réponse, déclare-t-il, que la volonté ne m'avait point changé, ni le courage diminué. Mais ce qui m'empêchait de les assister était, que l'année dernière (1617), lorsque l'occasion et l'opportunité s'en présentait, ils me manquèrent au besoin, d'autant qu'ils m'avaient promis de revenir avec un bon nombre d'hommes de guerre, ce qu'ils ne firent, qui me donna sujet de me retirer sans faire beaucoup d'effet, et que néanmoins il fallait en aviser, mais que, pour le présent", il importe de régler avant tout l'affaire du double assassinat.

Champlain n'a pas plutôt mentionné cette affaire qu'une réaction violente se produit. Le conseil se rompt, les Indiens se fâchent ; ceux-ci admettent l'énormité du crime, ils offrent de mettre les criminels à mort. Cependant, les Français ne songent point à cette forme expéditive de justice. Ils désirent plutôt un procès selon les formes ordinaires ; mais ils s'aperçoivent en même temps qu'il serait prudent de louver, et, pour le moment, ils abandonnent ce sujet.

Comme il le fait souvent dans les moments difficiles, Champlain consulte Pont-Gravé, le représentant principal de la Compagnie dans la Nouvelle-France. Ils étudient ce problème difficile, pèsent le pour et le contre : le pardon peut porter les sauvages à se "licencier", à commettre d'autres crimes, à obéir de nouveau à leurs impulsions, à devenir insolents. Mais

d'autre part, la punition peut soulever chez ces tribus impulsives une haine dangereuse, et alors "il n'y aurait nulle sûreté pour ceux qui se disposeront de faire les découvertes parmi eux". D'autant que les Indiens qui ont assassiné ont suivi pour ainsi dire les coutumes de leur peuple, qu'ils sont disposés à faire les réparations que demandent ces mêmes coutumes, et que l'un au moins d'entre eux est un personnage d'importance.

Les deux amis prennent donc une résolution : "C'est pourquoi, dit Champlain, le tout considéré, nous nous résolûmes de couler cette affaire à l'amiable, et passer les choses doucement, laissant faire leur traite en paix avec les commis et facteurs des Marchands et autres qui en avaient la charge". Mais le pardon définitif ne sera accordé qu'en 1623, en grand apparat, au Cap de Victoire.

Deux ou trois jours après la venue de Champlain, la traite commence sous la direction des commis. La foule indienne est si nombreuse qu'ils écoulent toutes leurs "marchandises, bonne et mauvaise, même celle qui de longtemps avait été mise à mépris, et gardait le magasin".

Champlain se congratule alors sur les bons effets de sa diplomatie qui a rassemblé toutes ces tribus. Examinant le passé, récapitulant ses voyages des années 1609, 1613 et 1615, il raconte qu'il a rencontré des peuples inconnus "avec lesquels j'avais fait alliance, et juré amitié avec eux, à la charge qu'ils viendraient faire traite avec nous, et que je les assisterais en leurs guerres". Nulle part ailleurs peut-être, l'alliance n'est exprimée sous une forme aussi concise. "Et suivant leur promesse, ajoute-t-il, vinrent de plusieurs nations des peuples Sauvages".

Ces phrases indiquent bien quelle importance primordiale Champlain attache au volume de la traite, quelles fatigues il croit nécessaire de subir pour accroître ces échanges commerciaux ; mais la préoc-

cupation qui l'anime, ce ne sont pas les profits financiers en eux-mêmes, mais la prospérité de la Nouvelle-France bâtie sur ces bénéfices.

La première grande traite des Trois-Rivières est encore témoin d'autres événements. Le Père Paul Huet célèbre la messe "tout le temps qu'on fut là. Il excita aussi Beauchesne et tous les autres Français de faire les feux de la S. Pierre et de tirer en l'honneur du saint tous les pierriers de la barque". Brûlé, l'interprète des Hurons, est également présent. Il narre à Champlain son incroyable odyssée, du sud du lac Érié jusqu'à l'Atlantique, le long de la Susquehanna, et divers autres voyages au nord du lac Huron. Enfin, Champlain quitte les Trois-Rivières le 14 juillet; le lendemain, il aborde à Québec "où les barques furent déchargées des marchandises qui étaient restées de ladite traite, et mises dedans le magasin des Marchands qu'ils ont audit lieu".

Le 30 juillet, Champlain quitte Tadoussac pour la France; en 1619, il ne reviendra point au Canada. La traite a probablement lieu aux Trois-Rivières. L'année suivante, 1620, Champlain ne laisse que des notes bien courtes. Il arrive à Tadoussac très tard, le 7 juillet. Il raconte immédiatement que les "sieurs du Pont et Deschesnes étaient partis de Québec pour aller à mont ledit fleuve afin de traiter à une île devant la rivière des Iroquois, ayant laissé à Tadoussac deux moyennes barques pour nous attendre, et les dépêcher promptement, afin de leur porter marchandises". Champlain expédie ces embarcations en toute vitesse. La traite a-t-elle lieu à l'île Saint-Ignace indiquée plus haut, ou bien aux Trois-Rivières? Car, après avoir écrit la phrase précédente, Champlain ajoute un peu plus tard ce qui suit: "Je résolus d'envoyer ledit Guers avec six hommes aux trois rivières où étaient le Pont et les hommes de la société pour savoir ce qui se passerait par delà". Quelques jours s'écoulaient et messieurs les trafiquants sont de retour: "lesdits du Pont et Deschesnes descendirent des trois

rivières avec leurs barques, et les pelleteries qu'ils avaient traitées".

Comme on le voit, ces traites semblent manquer parfois de stabilité, et aussi d'unité ; les différentes parties—Français, Montagnais, Algonquins, Hurons—n'arrivent pas au rendez-vous en même temps ; rien n'est plus difficile qu'une coordination exacte de leurs mouvements. Alors les barques chargées de marchandises feraient halte à un endroit, puis se rendraient à un autre pour attendre des groupes d'Indiens retardataires ; les Indiens descendraient aussi plus loin sur le fleuve lorsque les Français arriveraient plus tard.

V

ENFIN s'ouvre l'année 1621, célèbre dans les annales de la traite par la situation compliquée qu'elle pose devant Champlain. Un imbroglio dangereux règne pendant une couple de mois, et Champlain doit user de toutes ses qualités de finesse et de sagacité pour empêcher les partis de troubler la paix.

Le changement de Vice-Roi à l'automne de l'année 1619 est la cause de la crise. Le prince de Condé vend sa charge ; le duc de Montmorency l'achète et il ordonne à son homme d'affaires, Dolu, de conduire une enquête sur l'état de la Nouvelle-France. Champlain lui expose la situation telle qu'elle est : un seul colon à Québec, à peine quelques arpents de terre en culture, pas de fort, pas de munitions, pas assez de denrées produites sur place pour nourrir une garnison. En 1620, de retour à Québec, Champlain trouve l'Habitation dans un état lamentable, et il envoie un rapport désespéré. Rien à espérer de la Compagnie. Alors Dolu agit rapidement. Le 8 novembre, les De Caën proposent les conditions d'un nouveau monopole ; le 27 novembre, l'ancienne société demande de conserver ses privilèges pendant quatre années encore.

À Québec, le drame s'ouvre le 15 mai 1621. Ce jour-là, Champlain expédie une chaloupe chargée de marchandises pour la traite de Tadoussac. Mais l'embarcation quitte à peine le port qu'elle revient avec le "sieur du May" et un individu du nom de Guers, commissionnaire du Vice-Roi, rencontrés en route. Ces deux hommes sont venus de bonne heure dans un tout petit navire pour remettre à Champlain un important courrier, et surtout une lettre très grave du Duc de Montmorency. Voici le principal passage de ce document : "J'ai estimé à propos, dit-il, d'exclure les Anciens Associés de Rouen et de Saint-Malo, pour la traite de la Nouvelle-France, d'y retourner...; j'ai choisi les sieurs De Caen, oncle et neveu, et leurs Associés".

Par ces mots, le Vice-Roi prononce l'exclusion de l'ancienne Compagnie des Marchands, qui régnait en Nouvelle-France depuis 1614, et lui substitue une compagnie nouvelle. Voilà qui ne manque pas de clarté. Mais "les deux sociétés étant en procès au Conseil de sa Majesté", comment se comporter au Canada envers les représentants des deux Compagnies ?

Les lettres enjoignent à Champlain de se "saisir de toutes les marchandises tant traitées que à traiter, pour les intérêts que le Roi et mondit Seigneur prétendaient contre ladite Société ancienne, pour ne s'être acquittée au peuplement comme elle était obligée" ; à l'heure de sa venue, de Caën doit aussi "se saisir des vaisseaux et marchandises... et cependant je conserverais toutes les pelleteries".

En premier lieu, le litige n'est pas terminé ; en second lieu, comment exécuter cet ordre ? Presque toute la population de la Nouvelle-France est à cette époque aux gages de l'ancienne société de Rouen et, pendant qu'une compagnie "en un pays comme celui-ci tient la bourse, elle paie, donne et assiste qui bon lui semble ; ceux qui commandent pour sa Majesté sont fort peu obéis n'ayant personne pour les assister, que sous le bon plaisir de la Compagnie". Champlain en ce moment, c'est un général, oui, mais sans soldats et, pour maintenir la paix, il doit racoler les soldats des autres. De plus, les fonctionnaires de l'ancienne Compagnie des Marchands craignent de perdre en cette aventure leur avoir et leurs salaires. Ils adoptent une attitude menaçante. Champlain doit les cajoler.

Comme le procès n'est pas vidé devant le conseil, Champlain décide alors, le temps venu, de ne pas modifier l'état de fait. Ce sont les anciennes commissions et les anciens traités qui demeurent en vigueur. Il permet donc au personnel de la Compagnie de Rouen de se rendre à la traite, comme par le passé. Les employés de la Compagnie nouvelle ne s'y rendront pas

puisque celle-ci sera indemnisée si elle gagne sa cause.

Sur ce, arrive à Tadoussac le vieil ami de Champlain : Pont-Gravé. Il commande un navire de 150 tonnes qui compte soixante-cinq hommes d'équipage et ramène les commis de l'ancienne compagnie. Alors, à l'Habitation, le parti de cette société considère l'arrivée de ce contingent comme un renfort, et les esprits sont tellement montés que le Lieutenant du Roi ne sait comment s'en tirer.

Il n'hésite pas cependant. Contre ce parti trop puissant, il tente de s'en créer un, bien à lui : il place le sieur Dumay dans le petit fort commencé l'année précédente sur le cap Diamant ; il y met aussi son beau-frère, Eustache Boullé, sur lequel il peut compter personnellement, huit hommes à lui, quatre hommes des Récollets et quatre hommes de l'ancienne société ; à cette petite troupe, il distribue vivres, armes, poudre et balles. Ce coup de force accompli, Champlain peut attendre en paix les gens de Tadoussac : "nous pouvons parler à cheval, faisant toujours continuer le travail du fort pour le mieux mettre en défense", et, lui-même, demeure dans l'Habitation avec quatre hommes du sieur Dumay, quatre hommes des Récollets, Guers, et le personnel ordinaire ; mais "le fort assurait tout, avec l'ordre que j'avais donné audit Capitaine du "May".

Aussi, quand se présentent les commis et les employés de l'ancienne société, ils trouvent à qui parler : "Je fais prendre les armes, dit Champlain, donnant à chacun son quartier, et semblablement au fort, et fis lever le pont-levis de l'habitation". La paix régnera dans la Nouvelle-France.

Le Père Georges Le Baillif, très haut coté en cour, avec qui le Roi correspond, paraît-il, et qui joue pendant tout cet été un rôle semi-officiel à côté de Champlain, descend alors sur le rivage en compagnie de Guers, et ces deux ambassadeurs demandent aux arrivants quelles nouvelles ils apportent ; ceux-ci répli-

quent qu'ils s'en tiennent aux anciennes commissions en attendant la décision définitive du Conseil; cependant, leur navire a quitté les côtes de France sans obtenir de l'amirauté le congé requis. Ils protestent tout de même contre la manière dont on les reçoit. Ce qu'ils désirent est fort clair : pratiquer la traite avec les Indiens, obtenir des munitions et des armes, rentrer en possession des fourrures qui reposent dans le magasin de l'Habitation et que leurs traitants ont acquises des sauvages.

Quand les deux ambassadeurs reviennent du rivage dans l'Habitation, une consultation rapide a lieu, et "il fut arrêté qu'on laisserait entrer les commis au nombre de cinq, qu'on leur livrerait leurs marchandises, pour traiter amont ledit fleuve Saint-Laurent, et les assister de ce qu'ils auraient affaire, ce qu'ils acceptèrent". Mesure temporaire et d'expectative. Mais Champlain admoneste fort les commis. Il leur refuse des armes et des munitions, cela va de soi ; il leur refuse aussi les pelleteries : celles-ci, il ne s'en dessaisira pas avant que le magasin soit bien pourvu de vivres ; si l'ancienne ou la nouvelle compagnie refuse de remplir cette obligation, il pourra toujours acheter des subsistances des navires de Gaspé en donnant les fourrures en échange ; autrement, il tomberait à la merci des sociétés au lieu de demeurer leur maître.

Les hommes de l'ancienne société protestent contre ces refus, contre la présence dans le fort du sieur Dumay, un homme de la compagnie nouvelle, contre la présence dans l'Habitation des sous-ordres du même monsieur, contre la réception qui leur est faite. Mais comme personne d'entre eux ne sait revêtir ce mécontentement de la forme légale, ils partent bientôt pour la traite, "et ainsi ils s'embarquèrent pour aller aux trois rivières, et y traiter". Quand ces gens sont partis, Champlain envoie l'un de ses hommes à Tadoussac pour attendre De Caën, lui demander du renfort, "me persuadant qu'il aurait arrêt en sa faveur".

Pont-Gravé se présente lui-même à son tour dans une barque montée par treize hommes. Il reçoit la même réception que ses employés. Il proteste, lui aussi, mais Champlain affirme avec énergie qu'avant tout, il doit "conserver cette place, et la maintenir en son obéissance, et tenir toutes choses en paix". Pont-Gravé n'aurait-il pas dû demeurer sur son navire à Tadoussac, se tenir en garde contre De Caën, vu que sa sortie de France a été irrégulière, et attendre l'arrêt du Conseil pour s'y conformer ? En cette occasion, Pont-Gravé se montre moins exigeant que les commis, et "le lendemain il s'en alla aux trois rivières, pour traiter avec les sauvages".

Enfin, le 15 juillet, un commis de la société nouvelle se présente à son tour : De Caën est arrivé. Celui-ci prie Champlain d'avertir les Indiens de sa venue prochaine et de la quantité de marchandises qu'il apporte ; il demande au Lieutenant du Roi de se rendre à Tadoussac pour étudier la situation avec lui. Champlain se rend à la première demande, mais il refuse la seconde : "car ce n'était pas la saison de laisser l'habitation ni le fort".

Ce n'est que le 17 juillet que l'imbroglio se débrouille et que Champlain est enfin instruit des intentions du Roi. Rommier, un sous-commis, lui apporte une liasse de lettres et de dépêches. Le conseil a rendu un arrêt de nature temporaire : il permet aux "associés des deux compagnies, de trafiquer et faire traite, pour l'année 1621 seulement, tant pour les vaisseaux déjà partis, que pour deux autres à eux appartenant, chargés et prêts à partir, sans se donner aucun empêchement, ni d'user d'aucune violence,, à peine de la vie ; à la charge qu'ils seront tenus de contribuer pour la présente année, également et par moitié, à l'entretien des Capitaines, soldats, et des religieux établis et résidant en l'habitation". L'ancienne société reçoit aussi la défense de laisser partir aucun navire nouveau sans un congé de l'Amirauté, mais on passe l'éponge sur le départ irrégulier du navire de Pont-Gravé.

En somme, c'est un demi-triomphe pour la Compagnie des Marchands : elle n'est plus évincée sans tambour ni trompette. De Caën est tellement désappointé du partage forcé qu'il proteste de nullité quand on publie l'arrêt à son de trompe dans les rues de Dieppe et autres lieux.

Maintenant, Champlain sait de quelle façon régler le démêlé canadien ; mais il ignore la façon dont les compagnies vont réagir. Quant il s'agit de fourrures précieuses, du droit de traiter qui représente de gros bénéfices, la cupidité s'enflamme aisément.

En possession de l'arrêt du conseil, le Père Georges le Baillif se rend à Tadoussac afin d'y rencontrer le sieur De Caën et de sonder ses intentions. Lorsqu'il y arrive, ce dernier s'apprête à saisir le navire de Pont-Gravé ; il consent à suspendre son action, mais à la condition que Champlain lui-même aille parlementer.

Champlain répond qu'il ne peut quitter l'Habitation avant neuf jours : il lui faut une pinasse et il envoie un messenger aux Trois-Rivières pour en obtenir une. Enfin l'embarcation aborde à Québec "et ledit Pont dedans". Le 31 juillet, Champlain s'embarque, laissant le sieur Dumay en charge du fort. Le lendemain soir, il jette l'ancre à la Pointe-aux-Alouettes. De Caën vient le rencontrer et aussitôt s'engage une dispute qui tourne à l'aigre ; car il est irraisonnable ; il ne veut pas plus se rendre aux arguments du Père Georges le Baillif qu'à ceux de Champlain. Par exemple, il veut absolument saisir le navire de Pont-Gravé. Il n'a aucune bonne raison à faire valoir, et poussé au pied du mur, il prétend à tort qu'il a besoin de ce bâtiment pour courir sus aux contrebandiers qui infestent le Golfe. Pont-Gravé s'oppose résolument à ce coup de force, Champlain de même. Pour couper court à cette oiseuse discussion, celui-ci prend possession du vaisseau au nom du Roi. De Caën passe outre, et il s'empare du navire.

Mais ensuite, ce dernier retourne auprès de Champlain pour arrêter les mesures à prendre en vue de ravitailler Québec. Champlain s'est opposé aux actions de ce puissant personnage, mais il a besoin de lui : chaque compagnie doit fournir en effet la moitié des vivres, la moitié des hommes qui demeureront à l'Habitation ; mais l'ancienne société, représentée par Pont-Gravé, manque tout à fait d'approvisionnements. De Caën seul les possède. Enfin, les deux partis élaborent un compromis : De Caën recevra mille castors pour le paiement de la part des vivres que Pont-Gravé devait laisser et qu'il fournira lui-même ; il recevra ensuite sept cents castors pour l'indemniser des pertes qu'il a subies du fait que ses employés n'ont pas fait la traite avec les sauvages. Les mille sept cents castors sont livrés. Et De Caën éprouve tant de satisfaction qu'aussitôt cette transaction accomplie, il remet à Pont-Gravé son navire "disant qu'il n'était point armé comme il fallait".

Ainsi se termine cette longue, violente et dangereuse dispute. Elle nous montre Champlain dans un rôle nouveau : celui d'arbitre, de pacificateur et de maître incontesté du pays. Tous les hommes d'une certaine importance sont tellement alarmés par cette querelle qu'ils se réunissent en assemblée ; ils envoient le Père Georges le Baillif en France pour supplier le Roi de régler au plus tôt ce conflit qui menace de ruiner la colonie.

L'hiver se passe, le temps apporte l'apaisement, les deux compagnies se fusionnent et elles adoptent le nom de société du Duc de Montmorency. C'est ce que Champlain apprend au printemps 1622 : "Le 8 de juin, dit-il, arriva le sieur Santein, l'un des commis de la nouvelle société qui me donna avis de la réunion des deux sociétés".

Et le 15 juin, Pont-Gravé et de la Ralde surviennent à Québec "avec 4 barques chargées de vivres et marchandises, auxquelles je fis la meilleure réception qu'il me fut possible, et ne trouvèrent que

toute sorte de paix". Ils jouissent un moment de l'hospitalité de Champlain, puis ils partent pour les Trois-Rivières "où ils trouvèrent quelque nombre de sauvages, en attendant un plus grand". Mais le sieur De Caën s'est attardé; il n'arrive à Québec que le quinze juillet, il craint d'être en retard pour la traite, et ne séjourne que deux jours dans l'Habitation.

Dès la fin du mois, c'est le pèlerinage de retour: le 31 juillet, de la Ralde passe, retournant à Tadoussac; puis le 19 août, De Caën revient des Trois-Rivières, et le 25 il part à son tour pour Tadoussac; quant à Pont-Gravé, il fut "laissé à l'habitation, pour principal commis de Messieurs les Associés, et hivernâmes ensemble".

C'est durant cette année 1622 que se produit un grand événement qui aura des répercussions sur le commerce des fourrures: Champlain et la coalition laurentienne commencent à négocier la paix avec les Iroquois. Sollicité de donner son avis, le premier trouve bon "qu'ils vesquissent en paix les uns avec les autres". De grands biens en résulteraient: "l'augmentation du trafic, et les découvertes plus aisées, et la sûreté pour la chasse de nos sauvages, qui vont aux Castors, qui n'osent aller en de certains lieux, où elle abonde".

VI

DURANT l'année 1623, la Compagnie de Montmorency tente d'imposer son poste de traite à elle : Québec. Les traiteurs viennent de France ; ils traversent tout d'abord l'Atlantique, voyage qui réserve des fatigues et des périls inouïs. A Tadoussac, ils transbordent leurs marchandises dans des barques ; ils sautent à bord avec elles, atteignent d'abord Québec, leur entrepôt principal, puis ils remontent le fleuve jusqu'aux Trois-Rivières, Cap de Victoire ou le Sault Saint-Louis.

D'autre part, les Indiens les plus éloignés qui participent à la traite partent de la Huronie. Pour se rendre au rendez-vous, ils doivent pagayer durant quarante jours au moins en descendant, et peut-être plus en refoulant le courant et retournant sur leurs pas. Ils ont à franchir, embarcations et marchandises sur le dos, un nombre respectable de portages ; enfin, pendant une bonne partie de ce parcours, ils sont exposés aux attaques dangereuses des Iroquois.

Chacun veut abréger sa propre route, diminuer ses propres fatigues. Et ainsi s'élève le conflit qui durera une couple d'années.

Vers la mi-juin, abordent à Québec les commis de la Compagnie. Puis le 4 juillet arrive Loquin qui est "en ce voyage lieutenant du dit sieur de Caën en son vaisseau". Il s'avance plus loin dans le fleuve, et il rencontre Pont-Gravé "qui avait été avec une chaloupe à la rivière des Iroquois, pour persuader les sauvages de descendre à Québec". Pont-Gravé assure à Loquin qu'il a réussi, et alors tous les deux rebroussent "chemin et s'en revinrent audit Québec sur cette espérance" ; ils croient qu'en vérité "ce serait une bonne chose s'ils (les Indiens) pouvaient descendre à ladite habitation, que cela relèverait de grandes peines et risque que l'on court".

Tout d'abord, l'espérance est vaine. Après avoir attendu quelques jours, Des Chesnes et Loquin quittent donc Québec dans deux barques pour remonter le fleuve ; mais soudain, ils rencontrent seize canots ; ils rebroussent chemin avec ces Indiens et reviennent à l'Habitation d'où ils sont peu éloignés. Après cette traite partielle, ils repartent de nouveau.

Le 13 juillet, De Caën se présente à son tour. Lui aussi envoie Des Chesnes pour ramener les Sauvages à Québec. Reçoit-il avis de l'opposition et de la résistance de ces derniers ? On ne sait, mais il quitte à son tour Québec le 16, et Champlain l'accompagne. "Nous fîmes voile, dit ce dernier, avec quatre barques, chargées de marchandises pour la traite". C'est le triomphe des Indiens pour l'année 1623 au moins. Ils imposent leur lieu de traite : Cap de Victoire.

Sagard, le futur historien, narre les détails pittoresques de cette expédition dont il fait partie avec les Pères Nicolas Viel et Joseph Le Caron. Dans chaque pinasse se tient un missionnaire "pour contenir les matelots en leur devoir et prendre soin des prières qui se font soir et matin en tous les bords où les catholiques dominant". C'est le temps des guerres de religion en France, et catholiques et protestants se querellent chaque fois qu'il faut choisir la proue ou la poupe pour réciter les prières. Puis, "tous les soirs on posait l'ancre, dit encore Sagard, et aux heures du jour que les vents nous étaient contraires on faisait halte, et pendant ce temps-là on s'allait promener sur la grève, et dans les bois clairs et ouverts".

Ces barques, qui égrènent ainsi leurs psalmodies sur le fleuve, s'arrêtent aux Trois-Rivières ; les passagers visitent l'endroit et reçoivent un chaleureux accueil du missionnaire récollet qui y habite. Ils s'embarquent de nouveau, rêvant aux villages et aux villes que peut contenir cet immense et fertile pays, et ils arrivent le 23 juillet, une semaine après, au Cap de Victoire, "où déjà s'étaient cabanés le long du

rivage, grand nombre de sauvages de diverses nations". Des Chesnes annonce, en plus, que trois cents Hurons sont en route : Etienne Brûlé vient de les laisser au Sault de la Chaudière, sur l'Outaouais. Et le même jour abordent sur cet immense grève soixante canots d'Algonquins et de Hurons qui ramènent Du Vernet et d'autres Français qui ont hiverné en Huronie.

Bientôt tous les peuples de la coalition laurentienne sont rassemblés à quelques pas de Sorel, en face des nombreuses îles vertes du lac Saint-Pierre. Des conseils se réunissent, on pétune à l'envi. De graves problèmes se règlent. Ainsi, Algonquins et Hurons ne s'entendent plus très bien ; les premiers attendent les seconds au passage ; ils exigent de dispendieux péages et volent aussi quelquefois ; tous s'apaisent après un ajustement du différend.

Le 30 juillet, l'un des missionnaires célèbre la messe dans ce décor de fleuve bleu, d'îles vertes, de grèves sablonneuse se courbant vers l'embouchure du Richelieu. Plus tard, Champlain remet sur le tapis l'affaire du double meurtre de l'année 1616. Il voudrait que la justice suivît son cours et que les formes judiciaires s'implantassent dans la Nouvelle-France. Mais il cède enfin aux "raisons dudit sieur de Caën, qui me dit que Sa Majesté et mondit seigneur lui remettaient la faute". Ce pardon, il ne l'accorde que malgré lui, car l'un des meurtriers a toujours conservé sa situation éminente parmi les sauvages.

Alors Champlain organise la cérémonie solennelle du pardon ; devant les nations sauvages assemblées, l'assassin doit avouer publiquement son crime, exposer la bienveillance des Français à l'égard des Indiens, répéter qu'il a mille fois mérité la mort et que des présents ne règlent pas le meurtre d'un Européen. La rémission de la peine une fois demandée et obtenue, "le sieur Guillaume de Caën, général de la Flotte, assisté du sieur de Champlain, et des capitaines de navires, prit une épée nue qu'il fit jeter au

milieu du grand fleuve Saint-Laurent en la présence de nous tous, pour assurer aux meurtriers Canadiens que leur faute était entièrement pardonnée".

Tout ce cérémonial important fut-il peine perdue ? Sagard répond affirmativement. Plus tard, de retour dans leur pays, les Hurons, dit-il, se moquèrent de la cérémonie du pardon, et accusèrent les Français de manquer de courage.

Par le nombre des sauvages présents, la traite de l'année 1623 rappelle celle de l'année 1618. Alors les traiteurs mettent les petits plats dans les grands pour engager les Indiens à revenir. Ils délibèrent "de faire quelques présents à toutes les nations, pour les obliger à nous aimer, et traiter bien les Français qui allaient en leur pays, pour les conserver contre leurs ennemis, et ainsi leur donner courage de revenir avec plus d'affection".

Les Hurons acceptent de ramener encore onze Français : huit demeureront dans leurs villages, et trois reviendront l'année suivante pour la traite annuelle. Trois Récollets partent avec eux. Sagard relate lui-même les circonstances de cet embarquement. De Caën négocie le passage ; "lequel, dit-il, nous fit accepter chacun pour un canot moyennant quelque petit présent de haches, couteaux, et canons ou petits tuyaux de verre qu'on leur donna pour notre dépense. Toute la difficulté fut de nous voir sans armes qu'ils eussent désiré en nous plutôt que toute autre chose, pour guerroyer leurs ennemis, mais comme les épées et les mousquets n'étaient pas de notre gibier", les missionnaires expliquent par l'intermédiaire du truchement que leurs armes sont spirituelles, ce qui excite l'admiration parmi les sauvages.

Enfin, le 2 août, cette foule pittoresque se disperse dans les innombrables canots. Les marchands arrivent dans leurs barques les fourrures et les soldes de marchandises, les matelots hissent les voiles, lèvent les ancres, et le 4 au soir, les embarcations mouillent devant l'Habitation. Les chefs ordonnent de visiter

les pinasses ; ils y trouvent beaucoup de pelleteries que les matelots ont troquées avec les sauvages ; ils les mettent sous saisie : la Compagnie décidera si elle doit ou non permettre cette pratique. Ainsi se termine cette traite remarquable. Les Indiens ont obtenu le triomphe de leur poste : Cap de Victoire. Mais ils ne le maintiendront pas sans lutte.

Car l'année suivante, 1624, se pose encore le problème du lieu de la traite. Suivant Champlain, les vaisseaux français se présentent tard à Tadoussac. Seul, un petit navire de soixante tonneaux donne de ses nouvelles le 2 juin, et le commis Halard expédie des vivres, "s'en réservant un peu pour entretenir les sauvages, qui traitaient ordinairement avec les Rochelais". Le 28 juin, Champlain apprend avec certitude l'arrivée prochaine des Hurons, Algonquins, et Bisserrains" qui sont mécontents de l'absence des traiteurs. Du Vernet apporte, le 1er juillet, des nouvelles sûres de la venue des Sauvages "à la rivière des Iroquois". En Huronie, ajoute-t-il, un Français est mort, neuf autres stationnent au même endroit, et quatre reviendront. Quelques-uns ont subi de mauvais traitements de la part des sauvages ; les autres, non.

Le 10 juillet, les sauvages vinrent cabaner proche de l'habitation". Et, enfin, le 11, De Caën aborde à Québec ; deux barques chargées de marchandises s'embossent dans la crique. Et le 12, une première traite commence à Québec même. D'autres Indiens surviennent, mais le 14 du même mois, cette foire est terminée. Des sauvages s'éloignent avec Jean Richer.

Deux jours plus tard, le 16 juillet, Sagard se présente à Québec après avoir séjourné un an dans la Huronie. Et maintenant c'est lui qui s'empare du récit. Après un voyage assez pénible, mais riant et frais par bien des côtés, il est arrivé au Cap de Victoire, "où déjà était arrivé depuis deux jours le Truchement Brûlé, avec deux ou trois canots hurons, duquel j'appris la défense que les Montagnais et Algonquins leur avaient faite de passer outre, voulant à

toute force qu'ils attendissent là avec eux les barques de la traite".

Ces Montagnais et Algonquins n'entendent pas qu'on s'amuse avec leur décision d'imposer Cap de Victoire comme poste de traite. Tout d'abord, les Hurons ont voulu protester ; mais "ayant pensé leur résister, ajoute le même historien, ils s'étaient mis en hasard d'être tous assommés, particulièrement lui Truchement Brûlé, qui en avait été pour son sac à pétun, et craignait encore un autre plus mauvais parti, si on n'y apportait quelque remède". Dans cette histoire, Brûlé, l'employé des Compagnies, joue un rôle favorable aux intérêts des traiteurs.

Gabriel Sagard veut passer outre avec ses Hurons, car ce qui l'intéresse, c'est de se rendre à destination ; il lance donc des reproches "à ces mutins, qui me dirent pour excuse qui si personne ne descendait, les barques seraient contraintes de les venir trouver, sans avoir la peine de traîner leurs femmes et leurs enfants jusques à Québec, où il n'y avait pas de quoi dîner pour eux".

Montagnais et Algonquins s'avisent d'une ruse pour tirer des cadeaux des Hurons : ils disent à ces derniers que, de connivence avec les Iroquois, ils vont avertir ces ennemis de leur présence et occasionner un massacre général. Les Hurons se cotisent pour donner à leurs alliés des présents destinés à empêcher cette dénonciation.

Mais Algonquins et Montagnais n'osent violenter Sagard. Celui-ci en profite pour lancer son canot à l'eau "dès le lendemain de grand matin que tout le monde dormait encore, et n'éveillai que le Truchement pour me suivre". Par suite de la crainte, ces voyageurs parcourent vingt-quatre lieues ce jour-là. En route, ils rencontrent deux barques chargées de marchandises de traite. Et le 16, des coups de canon saluent l'arrivée de Gabriel Sagard à Québec.

Les Hurons ont chargé ce bon Frère d'une mission. L'accomplit-il alors ? C'est probable, car Champlain et

De Caën le retiennent à l'Habitation et lui offrent une collation. Alors, il doit "supplier les Capitaines français de bâtir une maison au-dessous du Sault Saint-Louis, pour leur abréger le chemin de la traite et les mettre à couvert de ce côté-là de leurs ennemis, qui sont toujours aux aguets pour les surprendre au passage, et en effet ce leur eut été une grandissime peine de faire tous les ans tant de chemin et courir tant de risques pour si peu de marchandises qu'ils remportent de Québec, laquelle leur peut être ôtée avec la vie par les Iroquois, c'est pourquoi je dis derechef qu'il serait nécessaire de bâtir une habitation au Sault Saint-Louis, pour la commodité des uns et des autres, des Sauvages et des Français".

Les Hurons qui ont ramené Sagard troquent leurs pelleteries à Québec, mais les autres ?

Il faut maintenant quitter la narration de Sagard et revenir à celle de Champlain. Trois jours après la venue du premier, soit le 19, Champlain enregistre le départ de Guillaume de Caën pour se rendre aux Trois-Rivières et trouver les Indiens. Le 25 se répend jusqu'à l'Habitation la nouvelle que trente canots hurons sont arrivés à la rivière des Iroquois, et que même six Iroquois sont venus "pour confirmer l'amitié avec tous les sauvages" à la suite des négociations qui se poursuivent depuis le printemps de l'année 1622. Enfin De Caën retourne à Québec le 1er août.

Deux grands événements distincts se sont donc produits du 19 juillet au 1er août : la seconde partie de la traite annuelle, et la conclusion de la paix. Trop occupé par la reconstruction de l'Habitation alors en marche et par son départ pour la France, Champlain ne fournit aucun autre détail ; Sagard reste muet après avoir relaté les incidents de son passage au Cap de Victoire. Alors la traite et la signature de la paix ont-elles lieu au même endroit : Cap de Victoire ou Trois-Rivières ? Ou bien la première prend-elle place au Cap de Victoire et la seconde aux Trois-Rivières ? Après Sagard et Champlain, le Père Chrestien Le

Clerq fournit sa version, écrite bien longtemps après celle des auteurs précédents, mais cependant bien nette.

Suivant ce Récollet, "soixante canots chargés de Castors, et autres pelleteries, et deux cents Sauvages", sont prêts à quitter la Huronie au printemps de l'année 1624; ils attendent le Père Joseph Le Caron "qu'ils voulaient absolument avoir avec eux, comme celui dans lequel ils mettaient toute leur confiance auprès des Français". Cette année-là, "le rendez-vous général pour la traite était aux trois-rivières, où Monsieur de Champlain avait aussi invité les Iroquois pour y envoyer leurs députés". Sur les instances du Gouverneur encore, le Père Le Caron avait envoyé deux Français aux Nipissings ou Sorciers, pour les convoquer à la même cérémonie. Ces derniers descendent "en même temps que les Hurons... au nombre de 13 canots". De leur côté, les Iroquois sont présents au rendez-vous "au nombre de 25 canots chargés de pelleterie".

Et le Père Le Clerq poursuit ainsi: "On n'avait jamais vu jusqu'alors, un concours de tant de nations différentes; cependant il n'y eut point de troubles, par les ordres que donna Monsieur de Champlain; il y avait des interprètes pour chacune; on fit toutes les cérémonies ordinaires, de la chaudière de paix, des présents, des festins, et des danses, de la part de ces nations, auxquels les Français répondirent de même. Enfin, la paix tant désirée fut conclue entre les Iroquois, les Français, les Hurons, et nos autres alliés".

Bien que Champlain ne mentionne que la rivière des Iroquois, dans son court récit, la version du Père Le Clerq semble tout à fait exacte quant aux cérémonies, à leur préparation, et même quant au lieu. Il reste possible cependant que la fin de la traite ait eu lieu au Cap de Victoire, et la conclusion de la paix aux Trois-Rivières.

L'année suivante, 1625, des incidents d'un genre nouveau marquent la traite annuelle. Champlain, de-

meuré en France, ne fournit aucune indication ; Gabriel Sagard donne quelques détails précis. Les Pères Joseph de la Roche d'Aillon et Jean de Brébeuf, dit-il, quittent le monastère de Notre-Dame des Anges, dans le mois de juillet, pour se rendre en Huronie ; les Jésuites viennent d'arriver et ils veulent organiser immédiatement leurs missions. Les religieux s'éloignent donc "pour les trois rivières, et de là au Cap de Victoire où se tenait la traite avec les sauvages de diverses contrées là assemblés". Ils négocient leur passage, offrant "rassades, couteaux, chaudières et autres ustensiles". Mais soudain, ils apprennent la mort du Père Nicolas Viel survenue dans des circonstances qui indiquent l'assassinat. Des groupes de Hurons paraissent mal disposés, leurs capitaines ne veulent pas répondre de la vie des missionnaires, et alors ceux-ci retournent à Québec.

En 1626, Champlain arrive bien tard après un séjour de deux années en France. Son navire n'entre dans le Saguenay que le 29 juin. Trente-cinq wigwams sont alignés sur la grève. Le 30 juin, une barque s'éloigne sans tarder, chargée de vivres pour l'Habitation, où sévit la famine, et de marchandises de traite.

Trop absorbé par ses nombreuses occupations, Champlain n'enregistre que bien peu de détails. La traite a lieu au Cap de Victoire. Plusieurs missionnaires s'y rendent afin de trouver passage pour la Huronie ; ce sont les Pères Joseph de la Roche d'Aillon, récollet, et les Pères de Nouë et Brébeuf. Ce dernier s'adresse en vain à plusieurs Indiens avant de trouver passage dans un canot ; tous refusaient : "Ils prenaient pour excuse qu'il était un peu lourd pour leur canot, ce qui était un honnête refus fondé sur la raison".

Dans le Golfe, La Ralde établit un comptoir à Miscou ; il y laisse plusieurs hommes et des marchandises de traite ; le scorbut sévit durant l'hiver. La récolte de fourrures est bonne. De cette île, Raymond

de la Ralde surveille depuis plusieurs années les contrebandiers. Ses navires de même que ceux de la Compagnie pratiquent la pêche à l'entrée de la baie des Chaleurs.

L'année suivante, en 1627, Champlain est aux prises avec un problème beaucoup plus vaste que la traite : la coalition laurentienne veut briser la paix qui règne depuis 1624 entre elle et la Confédération iroquoise. De grandes délibérations ont d'abord lieu aux Trois-Rivières. Puis la scène se transporte au Cap de Victoire où Champlain se rend lui-même, de même qu'Emery de Caën, le Frère Gervais Mohier, les traitants et les Indiens. Tous les esprits sont absorbés par les grands conseils où s'agitent les questions de paix et de guerre, l'envoi d'une ambassade, la libération de deux prisonniers iroquois, le baptême de Tregatin, un Algonquin des Trois-Rivières, et divers autres incidents. Ces événements ont attiré un nombre extraordinaire de sauvages ; et cette traite se signale, en conséquence, par son abondance, comme le révèle la phrase suivante de Champlain : "Ledit Emery ayant fait la traite qui fut l'une des bonnes (qui se fut faite il y avait longtemps) s'en retourna à Québec le dernier de Septembre et de là à Tadoussac porter ses pelleteries".

VII

LORSQUE les Compagnies jouissent d'un monopole, elles ne versent que des prix dérisoires aux Indiens pour leurs fourrures. Lescarbot l'affirme. De petits faits fournissent ensuite des indications suffisantes. Le Père Le Caron relate en 1618 qu'un capitaine montagnais "fit ses plaintes, qu'on vendait trop cher les marchandises, quand les sauvages venaient en traite, et il pria qu'on leur fit un peu meilleur marché dans la suite". Plus tard, à son départ de la Huronie, Sagard raconte ce qui suit : "Je fus supplié par ces Messieurs de leur être favorable envers les Capitaines de la traite, et de faire en sorte qu'ils pussent avoir d'eux les marchandises nécessaires à un prix raisonnable, et que de leur côté ils leur rendraient de très bonnes pelleteries en échange". En 1623, à Tadoussac, un capitaine laisse monter sur son navire un groupe nombreux de naturels. Mécontents des marchandises qu'on leur donne en échange des pelleteries, ils ouvrent soudain eux-mêmes les "coutils" et tirent de sous les tillacs les articles qui frappent leur fantaisie ; ils se servent avec abondance et ne laissent derrière eux que des peaux de peu de valeur. Cependant, le soir, ils se ravisent et viennent régulariser leurs transactions.

L'histoire subséquente du Canada prouve aussi que les années de monopole sont des années de bas prix pour les Indiens. Ces bas prix invitent les contrebandiers : une large marge de profits couvre leurs risques. Mais à eux seuls, ils n'expliquent pas toute l'étendue du commerce clandestin qui s'accomplit dans le Saint-Laurent durant les dix dernières années de cette première époque. Il faut aussi y joindre l'exclusion des Rochelois, c'est-à-dire d'un groupe de marchands, de capitaines et d'armateurs qui connaissent bien le Saint-Laurent et la valeur des peaux de castor. Quant aux Basques, ces hardis aventuriers de la mer, ils sont toujours prêts à courir le risque

d'embarquer à la dérobée, où que ce soit, une riche cargaison de fourrures.

A partir de l'année 1620, Champlain mentionne fréquemment les exploits de ces écumeurs du Golfe. Cette année-là précisément, il arrive à Tadoussac le 7 juillet. Son beau-frère, Eustache Boullé, a traversé la mer avant lui et, après les congratulations d'usage, il lui raconte "que deux vaisseaux de La Rochelle l'un du port de 70 tonneaux, l'autre de 45 étaient venus proche de Tadoussac traiter : nonobstant les défenses du Roi, et avaient couru fortune d'être pris par ledit Deschenes proche du Bic, à 15 lieues de Tadoussac, néanmoins se sauvèrent comme meilleurs voiliers. Ils emportèrent cette année nombre de pelletteries, et avaient donné quantité d'armes à feu, avec poudre, plomb, mèche aux Sauvages".

Champlain profite de l'occasion pour s'élever contre ces "méchants larrons" qui arment n'importe quel sauvage sans savoir s'il se tournera ou non contre la France. "Mais quoi, dit-il, sont Rochelois, c'est-à-dire très mauvais et désobéissants sujets, où il n'y a point de justice : prenez-les si vous pouvez et les châtiez, le Roi vous le permet par les commissions qu'il vous donne. Davantage ces méchants larrons, qui vont en ce pays, subornent les sauvages, et leur tiennent des discours de notre religion, très pernicieux et méchants, pour nous rendre d'autant plus odieux en leur endroit".

Ils contrecarrent donc l'œuvre des missionnaires, ils menacent l'œuvre de la France. Montés dans de petits et rapides voiliers, ils s'échappent presque toujours. Et de l'autre côté de l'océan, il est pratiquement impossible de leur faire rendre gorge devant les tribunaux. Bientôt en révolte contre l'autorité royale, La Rochelle protège ses contrebandiers. "Et ne pouvait-on, dit Champlain, avoir aucune raison ni justice en l'enclos de leur ville ; car quand on allait pour faire quelque exploit de justice, le Maire disait : "Je crois vous faire pas peu de faveur et de courtoisie,

en vous conseillant de ne faire point de bruit, et de vous retirer au plus tôt. Que si le peuple sait que vous veniez en ce lieu, pour exécuter les commandements des Messieurs du Conseil, vous courez fortune d'être noyés dans le port de la Chaîne, à quoi je ne pourrais remédier". Réponse bien cavalière et ironie un peu lourde. Encore un peu de temps, et Richelieu mettra ces braves gens à la raison; il leur inspirera un peu plus de respect pour les Messieurs du Conseil. Mais en attendant les contrebandiers ont beau jeu et, forts de cette protection, ils envoient librement de nombreux navires en Nouvelle-France.

En 1621, quand les deux compagnies sont absorbées par leur conflit, des bâtiments viennent de France à la dérobee. Au début de la saison, le sieur Dumay rencontre, en approchant de Tadoussac, "un petit vaisseau voleur de Rochelois"; d'un bord à l'autre, on s'entend parler. Mais les contrebandiers possèdent un meilleur voilier; ils s'esquivent, et "ce fut une belle occasion perdue, parce que ceux qui étaient dedans avaient traité nombre de pelleteries".

Plus tard, quand Champlain et De Caën se querellent à Tadoussac, la même situation se répète: "Cependant que l'on s'amusait à toutes ces contestations, il y avait un petit vaisseau rochelais, qui traitait avec les Sauvages, à quelque cinq lieues de Tadoussac, dans une île appelée l'Île Verte, où ledit sieur de Caën envoya après notre départ; mais c'était trop tard, les oiseaux s'en étaient allés un jour ou deux auparavant, et n'y trouva-t-on que le nid, qui était quelque retranchement de palissades qu'ils avaient fait pour se garder de surprise pendant qu'ils traitaient; l'on mit bas les palissades y mettant le feu".

En 1622, la contrebande sévit surtout à l'automne, après le départ des navires de la Compagnie. A Québec, Champlain apprend la présence à Tadoussac d'un navire basque sous le commandement d'un individu du nom de Guerard: "Il était armé de quatre

pièces de canon de fonte verte... deux breteuils... avec vingt-quatre hommes, un bon pont de corde bien poissé, tout à l'épreuve du mousquet, ayant à la valeur de six à sept cents écus de marchandises, pour traiter". Ce contrebandier écrit une lettre à Pont-Gravé, demeuré à Québec en qualité de commis principal de la Compagnie; il lui offre les marchandises de traite à condition d'être payé en peaux de castor. Puis un vaisseau espagnol de deux cents tonneaux s'aventure dans les mêmes parages. On apprend que, de l'île Verte, des espions sont venus écouter pendant un certain nombre de nuits les conversations qui se tenaient à bord du navire de Guillaume De Caën. On parle aussi pendant un temps d'un capitaine de navire rochelais mouillé dans les environs du Bic: il ne paraît jamais sur le pont autrement que masqué et armé de pied en cap.

Champlain bouillonne de colère: "De pouvoir y remédier, il était impossible, dit-il, pour n'avoir des matelots ni des hommes de main, afin de s'en servir en telles affaires". Il demande huit matelots pour l'Habitation, et dix ou douze autres marins quand il est question d'attaquer un ennemi, "avec une vingtaine d'hommes, qui sussent ce que c'est d'aller à la guerre"; il faudrait aussi "achever le fort déjà commencé, et y avoir de bonnes armes et munitions, et garnison suffisante".

En 1623, Champlain apprend au Cap de Victoire, au beau milieu de la traite, qu'une situation inquiétante se développe à l'île du Prince-Edouard. Un pilote du nom de Doublet expose que des "Basques s'étaient retirés à ladite île... pour se mettre en défense si on les allait attaquer, ne voulant subir aux commissions de Sa Majesté, et qu'ils s'étaient saisis d'un moyen vaisseau où était un nommé Guers". Champlain écrit que ce contrebandier méritait "qu'on lui fit ressentir le châtement que doivent recevoir ceux qui contreviennent aux ordonnances et décrets de sa Majesté". Car en plus de leur commerce clandestin,

ces Basques avaient donné "de mauvaises impressions de nous aux sauvages de ces côtes".

L'année suivante, un navire de La Rochelle pratique la contrebande au Bic ; les Montagnais de cette région reçoivent des prix plus élevés et ils ne se soucient plus du mécontentement des Français. Sagard narre également une anecdote amusante. Durant son voyage de retour, le vaisseau sur lequel il voyage donne "en vain la chasse à un pirate rochelais, qui nous était venu reconnaître, passant au travers de notre armée... ; la faute que fit notre avant-garde, le corps d'armée et l'arrière-garde, à la poursuite de ce pirate, me fit bien croire que nous n'étions pas gens pour attaquer... Et puis c'était un plaisir d'entendre auparavant nos guerriers vouloir aller attaquer onze navires basques vers Miscou, et de là s'aller saisir des navires espagnols le long des îles Açores. Dieu sait quelle prouesse nous eussions faite, n'ayant pu prendre un forban de 60 tonneaux, qui nous était venu braver jusques chez nous".

Deux ans plus tard, en 1626, Champlain se heurte à un vaisseau de contrebandiers en arrivant à Tadoussac ; plus tard, à la fin de l'été, il reçoit des nouvelles de Miscou. C'est De la Ralde qui lui écrit pour lui dire qu'il ne se rendra point à Québec, "d'autant qu'il avait trouvé plusieurs vaisseaux qui avaient traité de pelleteries, contre les défenses du Roi, et pour ce, s'en voulait saisir et les amener en France, écrivant audit Emery de Caën qu'il eut à envoyer "l'Alouette", (vaisseau des Jésuites) et l'armer de choses nécessaires pour se rendre tant plus fort et maître desdits vaisseaux qui traitaient".

Les contrebandiers de La Rochelle disparaissent après l'année 1627 : le blocus, le siège, puis la prise de cette ville empêchant le départ de nouveaux navires. Quant aux Basques, ils exerceront plus longtemps leur commerce clandestin. Racontant certains de leurs exploits de l'année 1631, Champlain écrira qu'il ne faut pas s'étonner de les trouver "ainsi mu-

tins, et méprisant toutes sortes de lois et d'ordonnances, ne se souciant de congés ni passeports, non plus que ne faisaient ci-devant les Rochelois". Comme ces derniers, ils ne craignent pas la justice de leur pays qui les protège ; le voisinage de l'Espagne empêche le Roi de France de remédier à cette situation. Alors les navigateurs "font plutôt le métier de pirates que de marchands".

VIII

DRUES comme grêle, les années mauvaises tombent maintenant sur la Nouvelle-France. En 1627, à l'automne, un nouveau double meurtre, commis à La Canardière, aux portes de Québec, répand de l'émoi dans toute la colonie et refroidit les relations entre Indiens et Français. La sommation des Kirke vient au commencement du mois de juillet 1628. Puis c'est la défaite de la flotte de Roquemont qui transporte non seulement les marchandises de traite et les vivres, mais encore les colons, les commis, le matériel de la nouvelle et puissante Compagnie des Cent-Associés.

Des Hurons descendent pour la traite annuelle ; une vingtaine de canots accompagnent, par exemple, le Père Joseph de la Roche d'Aillon qui revient "haslé, maigre et défait" ; d'autres surviennent plus tard et se rendent aussi à Québec. Dans le bas du fleuve, les Anglais râflent toutes les fourrures et tous les navires, tant français qu'étrangers.

En 1629, les Hurons ramènent les Français qu'ils ont conduits dans leur pays l'année précédente. Au moment où ils "délibèrent de s'en retourner avec si peu de marchandises qu'ils avaient apporté, pensant trouver de quoi traiter", trois navires anglais mouillent devant le Fort, et c'est l'immédiate capitulation.

Après la prise de Québec, les Anglais troquent environ cinq mille peaux de castor soit avec les Hurons, soit avec les Montagnais des alentours : dans le magasin et ensuite dans le navire d'Emery de Caën, capturé près de la Malbaie, ils en saisissent de trois à quatre mille autres.

Les Anglais ne croient pas que leur conquête soit définitive, mais, en attendant, ils bénéficient des avantages faciles de la colonie. Les Français, qui se renseignent avec exactitude, apprennent qu'en 1630 les

Kirke ont dépêché "deux vaisseaux, l'un du port de deux cent cinquante tonneaux et l'autre de cent... Ils avaient rapporté pour trois cent mille livres de pelleteries". Comme autrefois les Français, ils ont dû se défendre contre les contrebandiers.

Mais l'année suivante, en 1631, se développe soudain une situation beaucoup plus compliquée : les Français croient que les négociations pour la remise de la Nouvelle-France sont très avancées, et ils expédient des vaisseaux dans les eaux canadiennes. Messieurs les directeurs de Paris et de Rouen nolisent deux navires : le premier à destination de Miscou pour "faire leur traite avec les habitants du Pays" ; un autre se rend au Cap-Breton, et une "pinasse d'environ vingt tonneaux" est placée sous les ordres d'un officier du nom de Sainte-Croix et envoyée à "Tadoussac pour traiter avec les sauvages".

Cette entreprise tourne mal. Michel Gallois, capitaine de l'un des bâtiments, se présente à Miscou et il y découvre deux navires basques : "l'un de Deux cent cinquante, et l'autre de Trois cents tonneaux, et une barque d'environ Trente-cinq tonneaux". Il s'arroe immédiatement le droit de visite. L'un des capitaines possède des papiers bien en règle ; l'autre, non. Alors Michel Gallois se saisit des deux navires sans hésiter, lui dont les droits sont assez problématiques. Bientôt les Basques se liguent et, à la suite de diverses péripéties, le navire français, après avoir été le géôlier, devient le prisonnier.

Juste à ce moment, survient Sainte-Croix, le capitaine de la pinasse envoyée à Tadoussac. Il raconte son aventure : en route, il a rencontré des Anglais "qui lui avaient ôté ses pelleteries, et lui avaient donné un mot d'écrit de la qualité et quantité, afin de n'être point obligés à en rendre davantage, attendu le traité de paix entre les deux Couronnes". Thomas Kirke en personne a exécuté la saisie.

En arrivant à Miscou, le malheureux capitaine tombe sur les Basques qui dominent la situation ;

ceux-ci lui enlèvent munitions, armes et voiles, afin de ne rien redouter de sa part ; un peu plus tard, ils lui remettent ses voiles et le laissent aller.

En vrais pirates de la mer, ces Basques persuadent ensuite aux Indiens que les Français empoisonneront l'eau pour les supprimer. Cette ruse grossière remporte plein succès : les Indiens attaquent une chaloupe française qui se dirige vers la terre ferme pour traiter ; ils la pillent et tuent un matelot ; de leur côté, les Français tuent un couple d'Indiens ; "et ainsi voilà les Français mal traités des Anglais, des Basques, et encore des Sauvages". Mais ils réussissent tout de même à pêcher et à traiter un peu.

Cet incident de l'année 1631 montre l'importance de Miscou comme lieu de traite. Pendant un certain temps, un comptoir y existe. Les Indiens de la baie des Chaleurs viennent y troquer leurs fourrures.

Mais la liste des mésaventures françaises, pour l'année 1631, n'est pas close encore. Muni d'un congé du cardinal de Richelieu lui-même, un vaisseau du sieur de Caën s'éloigne des côtes de la France "pour aller audit pays y faire la traite, icelle présente année seulement... pour le rédimer de pertes qu'il remontrait avoir souffertes". Emery de Caën s'embarque comme capitaine du "Don-de-Dieu", et il part avec l'ordre formel de monter jusques à Québec, et au-dessus s'il pouvait, pour faire sa traite avec les sauvages des Hurons". Il semble qu'on reconnaît bien là l'audace du Cardinal.

Emery de Caën remonte le fleuve jusqu'à la tête de l'île d'Orléans. De là, il envoie porter copie de son congé au capitaine Louis Kirke par "Jacques Cognard, sieur de l'Espinay". Des pourparlers ont lieu entre Anglais et Français ; "et ayant parlé par plusieurs fois audit sieur Gouverneur et aux commis de la compagnie d'Angleterre, pour nous accorder pour faire la traite par ensemble pour éviter aux désordres qui eussent pu arriver", les Kirke acceptent cette pro-

position, et "ils lui accorderaient de faire sa traite concurremment avec eux", et de décharger ses marchandises. Voilà donc mon jeune De Caën d'accord avec les Anglais ; il prend contact avec la population française demeurée au pays ; il écoute un récit fidèle des événements qui se sont déroulés depuis 1629 ; il attend les sauvages.

Bientôt, trois navires anglais sont mouillés en face de l'Habitation. Mais les Indiens ne se présentent qu'en petit nombre : la traite manque d'abondance. Puis les Hurons arrivent, et les Anglais changent d'idée : "leur profit particulier leur fut en plus singulière recommandation que celui d'Emery de Caën, auquel ils dirent qu'il devait se résoudre à ne faire aucune traite, puisqu'il n'y en pouvait avoir assez pour eux, lui accordant de décharger ses marchandises dans le magasin de l'habitation, et y laisser un commis ou deux pour les lui garder, et les traiter durant l'hiver à son bénéfice" ; ils montrent aussi un ordre des chefs de leur compagnie défendant de troquer des fourrures à toute personne autre que leurs commis et associés. En attendant, ils postent des gardes sur le "Don-de-Dieu" afin d'assurer l'exécution de leur décision. Quand la traite est terminée, les quatre navires redescendent le fleuve de compagnie, et bientôt celui d'Emery de Caën, plus rapide, devance les autres. Ce traitant retrouvera, l'année suivante, les articles de traite qu'il a laissés à Québec sous la garde d'un commis.

En 1632, les Français reprennent possession du Canada. Mais l'Angleterre réserve à ses navires, pour cette année-là, le droit de pratiquer le commerce des fourrures dans le Saint-Laurent. Les De Caën le partagent avec eux afin de s'indemniser des pertes qu'ils prétendent avoir subies. Mais ils transportent à leurs frais les hommes qui reprendront possession de l'Habitation. Les postes de traite demeurent les mêmes.

Parmi les passagers que ramènent les navires, se trouve le Père Paul le Jeune, supérieur des Jésuites,

et, dans ses relations, il fournira de nombreux renseignements sur la traite. Champlain ne revient pas tout de suite : il n'arriva que l'année suivante, quand la Compagnie des Cent-Associés reprendra la direction des affaires.

Après la remise de la Nouvelle-France, les deux premières traites ont lieu à Québec. Aussitôt, les sauvages commencent de reparaître en nombre. Car "les Anglais, dit Charlevoix, dans le peu de temps qu'ils avaient été les Maîtres du Pays, n'avaient pas su y gagner l'affection des Sauvages... Tous s'étaient trouvés un peu déconcertés, lorsqu'ayant voulu prendre avec ces nouveaux venus les mêmes libertés, que les Français ne faisaient aucune difficulté de leur permettre, ils s'aperçurent que ces manières ne leur plaisaient pas. Ce fut bien pis encore au bout de quelque temps, lorsqu'ils se virent chassés à coups de bâton des maisons, où jusque-là, ils étaient entrés aussi librement que dans leurs cabannes... Rien ne les a dans la suite plus fortement attachés à nos intérêts que cette différence de manières et de caractères des deux Peuples".

Dès cette année 1632, le Père Paul le Jeune assiste à l'approche de cinquante canots hurons : c'est un bon commencement. Les Français réorganisent bien vite toute l'affaire. Mais en attendant ces grands développements, le religieux note tout de suite l'un des plus mauvais aspects de ces foires annuelles : "et de fait depuis que je suis ici, dira-t-il, je n'ai vu que des sauvages ivres ; on les entend crier et tempêter jour et nuit ; ils se battent et se blessent les uns les autres ; ils tuent le bétail de madame Hébert... J'en ai vus de tout meurtris par la face ; les femmes mêmes s'enivrent, et crient comme des enragées... Il ne fait pas bon les aller voir sans armes, quand ils ont du vin". Et l'année suivante, il ajoutera les phrases suivantes : "C'est chose étrange combien les sauvages sont adonnés à l'ivrognerie, nonobstant les défenses du sieur de Champlain il y a toujours quelqu'un qui leur traite ou vend quelque bouteille en cachette ; si

bien qu'on ne voit qu'ivrognes hurler parmi eux, se battre et se quereller".

Le supérieur des Jésuites dénonce un désordre qui règne sans doute depuis quelque temps ; il le porte à la connaissance du grand public pour le supprimer ; il entreprend la longue bataille qui durera deux siècles et demi, qui se transportera de Québec aux Trois-Rivières, puis à Montréal, puis dans tous les Pays d'En-Haut, c'est-à-dire dans tout l'ouest du Canada.

En 1632, le Père Le Jeune trouve magnifique le spectacle de la venue de cinquante canots hurons ; mais l'année suivante, la scène devient pour ainsi dire unique : le 28 juillet se présente en effet en grand arroi une flottille huronne montée par près de sept cents hommes, tous "vêtus à la sauvage, les uns de peaux d'ours, les autres de peaux de castor, et d'autres de peaux d'élan, tous hommes bien faits, d'une riche taille, hauts, puissants, d'une bonne pâte, d'un corps bien fourni".

A Québec, ces Indiens s'installent autour du magasin, c'est-à-dire dans les alentours de la Notre-Dame des Victoires d'aujourd'hui, en plein sous la terrasse Dufferin. Mais ils ne demeurent jamais bien longtemps. "Leur foire est bientôt faite, dit encore le Père Le Jeune. Le premier jour qu'ils arrivent, ils font leur cabanne ; le second, ils tiennent leurs conseils, et font leurs présents ; le troisième et quatrième, ils traitent, ils vendent, ils achètent, ils troquent leurs pelletteries et leur pétun contre des couvertures, des haches, des chaudières, des capots, des fers de flèche, des petits canons de verre, des chemises et choses semblables. C'est un grand plaisir de les voir pendant cette traite, laquelle étant finie ils prennent encore un jour pour leur dernier conseil, pour le festin qu'on leur fait ordinairement, et pour danser, et puis le lendemain de grand matin, ils passent comme une volée d'oiseaux".

Puis les gouverneurs du Canada ne sont point, en ce temps-là, les hauts personnages qu'ils sont devenus depuis. Ils assistent aux conseils ; ils pétunent avec les naturels ; les Indiens les invitent eux-mêmes, ou bien ils prient les missionnaires de les convier à une délibération ou à un festin. Pendant leur séjour, ils règlent ainsi avec la plus haute autorité du pays, non seulement les questions de traite, mais encore les problèmes de religion et les diverses affaires que posent constamment les relations entre les deux races.

Avant 1629, les Indiens visitent les deux monastères érigés l'un non loin de l'autre, sur les rives de la rivière Saint-Charles ; ils n'oublient pas maintenant de visiter Notre-Dame des Anges, des Jésuites, que des ouvriers remettent en état après le passage des Anglais. Les Indiens examinent tout, ils suivent même les cérémonies du culte ; mais il faut les surveiller attentivement : "on dit qu'ils dérobent des pieds aussi bien que des mains... ; prendre et n'être point découvert étant une marque d'esprit parmi eux".

Mais durant la dernière de ces traites, se déroulent trois événements d'une importance singulière : le réveil de la guerre iroquoise, le meurtre d'un Français près de l'Habitation, les tentatives des Jésuites pour recommencer les missions huronnes.

Durant l'été 1633, la Confédération iroquoise prend l'offensive et attaque directement les Français. Le 2 juin, une pinasse remonte le fleuve ; elle se rend à Montréal pour protéger les flottilles de canots qui descendront à Québec. Elle longe les îles du lac Saint-Pierre ; des matelots sur la grève tirent à la hausse sans songer au danger ; ils doublent une pointe, et soudain ils tombent dans une embuscade bien préparée : de nombreux guerriers des Cantons les criblent de flèches. Deux Français restent sur le carreau et quatre autres, grièvement blessés, ne se sauvent que par un heureux hasard.

Et à partir de ce jour commence à se développer cette puissante offensive de la nation iroquoise qui

coupera souvent à la traite ses voies de communication, fera de cette foire annuelle le signal d'hécatombes nombreuses, la désorganisera et l'annihilera à maintes reprises. Déjà aussi les missionnaires décèlent des symptômes de l'affaiblissement de la coalition laurentienne, la grande pourvoyeuse des pelleteries. Ivrogneries et famines répétées minent les Montagnais ; des épidémies les déciment. Les forces vives des nations montagnaise, algonquine et huronne se détruisent graduellement avec le courage d'autrefois et la prudence rusée.

Le second incident remarquable de la traite de 1633, c'est le meurtre d'un Français tout près de l'Habitation. Un soldat fait sa lessive dans un ruisseau ; soudain survient un sauvage qui l'assomme d'en arrière sans aucun motif. Il agit sous le coup de l'une de ces impulsions nuageuses qui conduisent tant d'Indiens à l'assassinat. La garnison capture aussitôt le criminel et l'enferme sous bonne garde. Mais ce meurtre produit toutes sortes d'ennuis, comme ceux de 1627, comme ceux aussi de 1616. Perdu dans ce vaste pays, Champlain se sent faible pour imposer les formes françaises de la justice.

Mais ce meurtre de l'année 1633, il produira une conséquence toute particulière : il empêchera le départ des Jésuites pour la Huronie. Ceux-ci sont maintenant prêts : le Père de Brébeuf est revenu dans la Nouvelle-France ; il a déjà appris le huron au cours d'un premier séjour sur les bords de la baie Georgienne ; quelques compagnons choisis attendent l'occasion de l'accompagner.

Et cette mission suscite les plus vastes espérances pendant que la traite bat son plein : "Au reste, dit le Père Paul le Jeune, le fruit qu'on recueillera de cette mission sera grand, s'il plaît à Dieu ; si les Pères qui sont destinés pour les Hurons, nation stable, peuvent entrer dans ce pays ; et que les guerres ne troublent point ces peuples ; il est croyable que, dans une couple d'années, on verra qu'il n'y a de nation si bar-

bare qui ne soit capable de reconnaître et honorer son Dieu".

Des délibérations importantes se poursuivent alors autour du magasin. Champlain mande les Jésuites. On discute en commun les moyens de fonder ce grand œuvre. Et la "conclusion du conseil fut que le Père Brébeuf leur dit en leur langue que nous allons avec eux pour y vivre et mourir ; qu'ils seraient nos frères, que dorénavant nous serions de leur nation".

Tout s'arrange après de fastidieux débats sur les problèmes secondaires : choix du bourg ou des bourgs où les Pères résideront en Huronie, individus qui les transporteront. Enfin, on décide que les Jésuites construiront leur résidence dans un village surnommé La Rochelle, bourgade importante, "l'une des plus grandes et des plus peuplées de cette nation".

Enfin, les Jésuites respirent : tout est décidé. Le Père Le Jeune quitte Notre-Dame des Anges avec les trois religieux qui doivent s'éloigner le lendemain sous la direction du Père de Brébeuf ; les bagages sont déjà distribués et reposent dans les canots ; la nuit tombe sur ces espérances.

Mais voilà qu'un sauvage de la Petite-Nation, tribu à laquelle appartient le meurtrier, parcourt les tentes en semant sur son passage la rumeur d'un événement important : parents et alliés du prisonnier attendent, paraît-il, les Français au passage, et ils mettront à mort tous ceux qui s'embarqueront avec les Hurons. Le Père de Brébeuf ne dort pas : il entend et comprend toutes ces paroles. Il communique aussitôt la nouvelle au Père Le Jeune. Celui-ci se lève en hâte : "Je m'en allai, dit-il, avec le Père De Noué, au fort, pour en donner avis au sieur de Champlain. Nous étions couchés dans le magasin des Français à l'entour duquel étaient cabannés les Sauvages". Des groupes se forment dans la nuit et discutent cette nouvelle. Tout de suite, un interprète circule de wigwam en wigwam et réclame un autre conseil avant qu'une décision définitive soit arrêtée.

Entre huit et neuf heures du matin, Champlain se présente sur les lieux ; l'on tient immédiatement une autre assemblée. Le débat tourne tout de suite autour de la libération du prisonnier. Les Indiens demandent que le meurtrier soit élargi ; il aurait commis son crime sous l'influence de l'eau-de-vie ; "tiens ton vin et ton eau-de-vie en prison, disent-ils, ce sont tes boissons qui font tout le mal, et non pas nous autres". Champlain s'obstine ; il refuse avec énergie. De leur côté, les capitaines hurons ne veulent rien promettre : leurs subordonnés ne respectent peut-être pas l'existence des missionnaires, et ils ne possèdent point d'autorité sur eux. Le ton de la discussion s'élève peu à peu : on se menace, on s'irrite.

Enfin, les Jésuites et Champlain décident que les Pères de Brébeuf, Daniel et Davost demeureront à Québec : ils profiteront de ce nouveau délai pour apprendre mieux les langues. "Vous êtes nos frères, dit le Père Brébeuf, nous voulons aller en votre pays pour vivre et mourir avec vous ; mais puisque la rivière est bouchée, nous attendrons à l'année qui vient que tout sera paisible". On jette sur le rivage les bagages déjà arrimés, et le 6 août "tous les Hurons troussèrent bagage" pour leur long voyage.

Le Père Paul le Jeune dissimule mal son désappointement : "Je ne crains qu'une chose en ce délai : que l'ancienne France ne se lasse de secourir la Nouvelle voyant que la moisson tarde tant à mûrir". D'après les renseignements particuliers qu'il possède, il se croit en mesure d'affirmer qu'une manœuvre politique se cache sous ce tumulte de la dernière heure. La présence de missionnaires français en Huronie va serrer les liens qui unissent les Français aux Hurons ; elle augmentera la puissance de cette dernière nation qui apporte non seulement ses propres fourrures à la traite, mais encore celles des tribus voisines ; elle la confirmera dans son rôle d'intermédiaire que plusieurs lui envient. Et l'on n'aurait semé cette ru-

meur qu'afin d'empêcher le départ des missionnaires et la permanence de cette situation.

De leur côté, les Hurons n'osent trop insister : ils craignent toujours que des Français soient assassinés parmi eux. Brûlé ne vient-il pas d'être mis à mort ? Et les Hurons n'ont-ils pas craint pendant un certain temps que les Français ne tirent de ce meurtre des représailles sanglantes ?

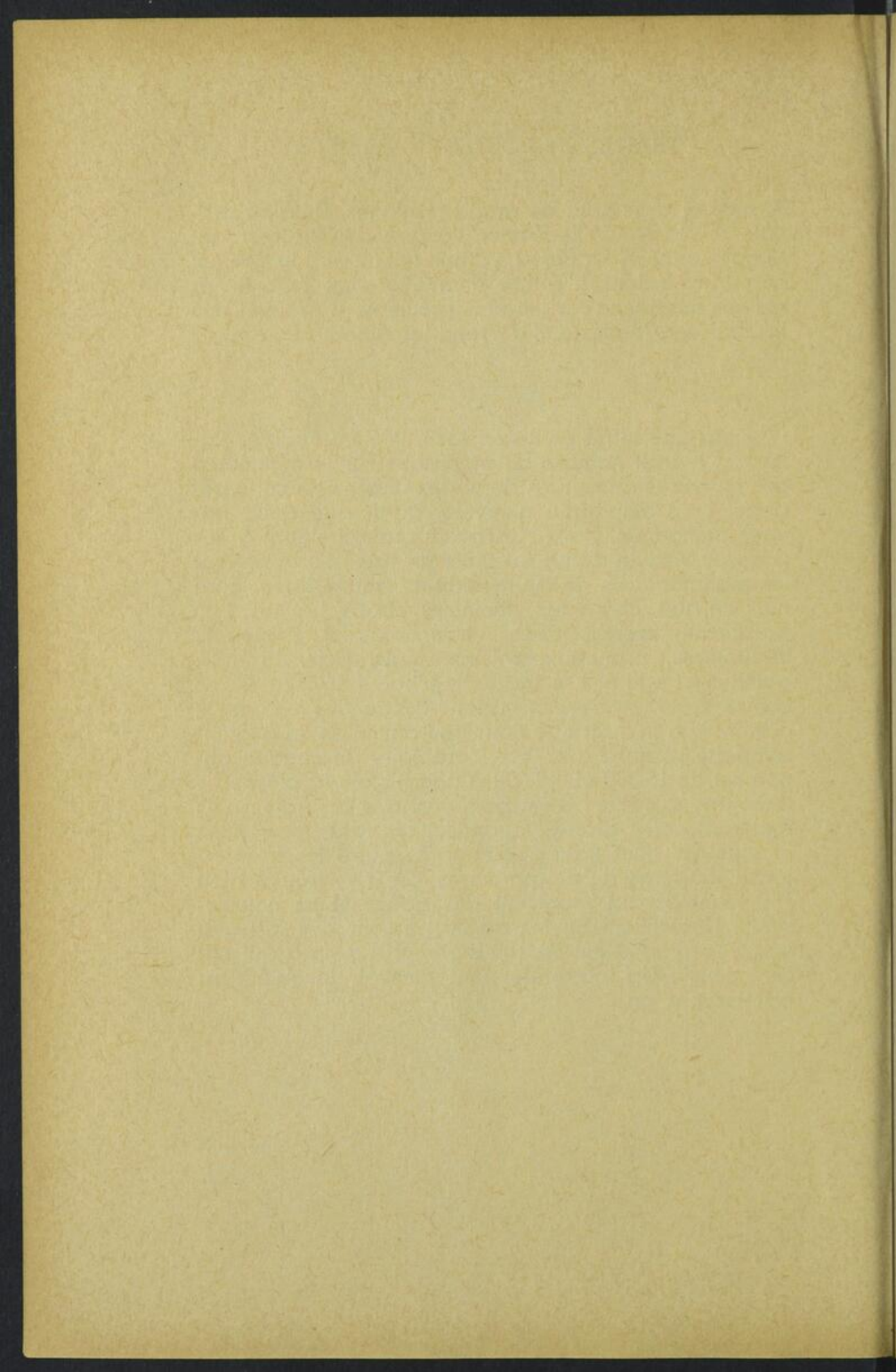
Quoiqu'il en soit, la traite se termine sur ce désappointement. L'année suivante, le poste de traite s'établit solidement aux Trois-Rivières. Pendant les travaux de construction de la nouvelle habitation, les Français attendent chaque jour les Indiens ; ils examinent l'horizon pour découvrir la grosse flottille huronne chargée de fourrures. Mais bientôt règne un grand désappointement : les Hurons ne viendront pas en nombre. Ils ont subi une grande défaite aux mains des Iroquois. Cinq cents de leurs guerriers avaient organisé une expédition de guerre, et s'étaient mis en marche au travers de la forêt. Mais les Iroquois avaient eu vent de cette attaque, ils s'étaient portés eux-mêmes au-devant de ces envahisseurs, surpris ceux qui voulaient les surprendre : deux cents Hurons étaient restés sur le champ de bataille ; une centaine de prisonniers avaient été pris.

Ce coup mortel, asséné à la nation huronne, frappe aussi durement la traite. Sept canots seulement se présentent tout d'abord ; une couple de missionnaires s'éloignent avec ces sauvages pour les dures missions de la Huronie ; un troisième part un peu plus tard. Monsieur du Plessis doit intervenir pour que ces sauvages acceptent les missionnaires dans leurs canots. Enfin "trois de nos Pères et six de nos Français sont montés aux Hurons". Mais la traite de cette année-là est en partie désorganisée.

Champlain revient à Québec ; puis c'est Monsieur du Plessis. Tous deux apportent d'autres mauvaises nouvelles : une épidémie sévit chez les alliés de la

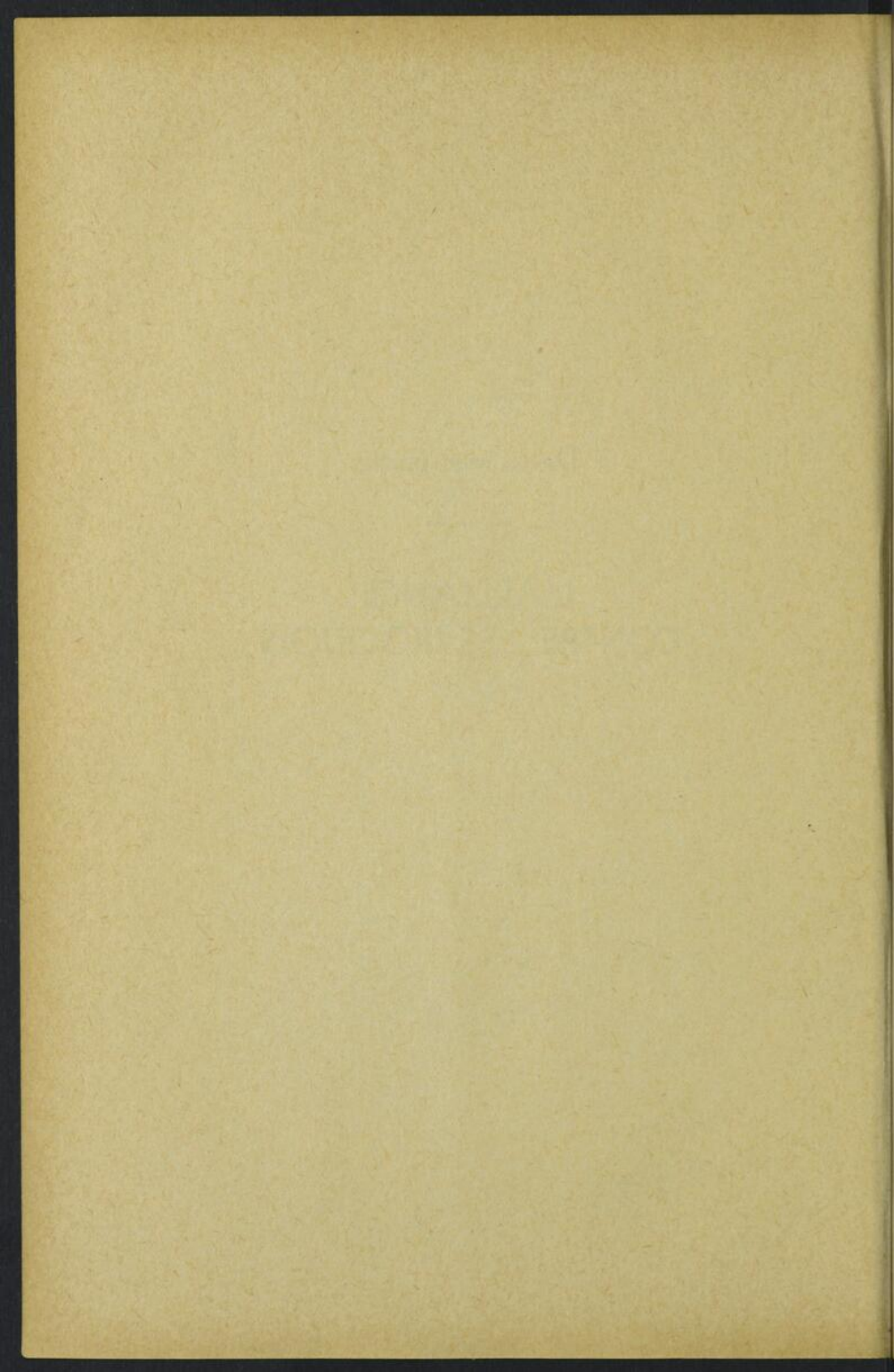
France et accomplit de grands ravages. Déjà se projette sur la Nouvelle-France l'ombre des futures sanglantes années. Le Père Le Jeune le sait et il le devine: héroïque, ardent, il refuse d'envoyer aux Trois-Rivières ses missionnaires les plus précieux. Il ne veut pas les exposer. Modeste, il s'y rend lui-même.

Dans une lettre écrite en 1626, le Père Charles Lalemant fournit nombre de précisions sur le commerce des fourrures durant les dernières années de cette période. La Compagnie n'envoie, dit-il, que deux navires par année. Ceux-ci arrivent ordinairement à Tadoussac vers le début du mois de juin; ils apportent les marchandises de traite: capots, couvertures, bonnets de nuit, chapeaux, chemises, draps, haches, fers de flèche, alènes, épées, tranche-glace, couteaux, chaudières, pruneaux, raisins, maïs, pois, biscuits, galettes et pétun. Les traitants échangent ces articles contre des fourrures, et surtout contre des peaux de castor: "on m'a dit que pour une année ils en avaient remporté jusques à 22.000. L'ordinaire de chaque année est de 15.000 ou 12.000 à une pistole la pièce; ce n'est pas mal allé; il est bien vrai que les frais qu'ils font sont assez grands, ayant ici quarante personnes et plus qui sont gagés et nourris; outre les frais de tout l'équipage de deux navires, où il se trouve bien 150 hommes qui reçoivent des gages et se nourrissent". Naturellement, les gages ne sont pas fort élevés: "l'ordinaire est de 106 livres et il y en a qui ont cent écus". Un interprète peut recevoir jusqu'à cent pistoles par an.



Deuxième partie

L'ALLIANCE
CONTRE LES IROQUOIS



LE sieur Chauvin de Normandie jouit pendant trois années d'un monopole du commerce des fourrures dans la Nouvelle-France. Il construit une habitation à Tadoussac en 1600. De Monts l'accompagne dans l'un au moins de ses voyages; Pont-Gravé y prend une part dirigeante parce qu'il fréquente le Golfe et le Saint-Laurent depuis un certain temps et qu'il est un habile capitaine de marine.

Lorsque Chauvin meurt d'une maladie contractée au Canada, c'est Aymar de Chaste qui hérite, bien malgré lui, des privilèges et du monopole. Chargé d'étudier les plaintes des marchands et des pêcheurs qui demandent que la traite soit libre, il organise, avec une compagnie de gentilshommes, l'expédition de 1603. Il désigne Pont-Gravé pour en prendre charge. Puis il demande à Champlain de se joindre à ces navigateurs "pour voir le pays, et ce que les entrepreneurs y feraient". Pensionnaire du Roi, Champlain répond que cette offre l'intéresse, mais qu'il ne peut s'éloigner sans un ordre de la Cour. M. de Chaste obtient cette permission pour son protégé, "avec lettre adressante à Pont-Gravé, pour que celui-ci le reçut en son vaisseau, lui fît voir et reconnaître tout ce qu'il pourrait, et l'assistât de ce qui lui serait possible en cette entreprise".

En 1603, Champlain aborde donc au Canada pour la première fois. Personnellement, il ne connaît encore rien du pays. Et le seul rôle qu'Aymar de Chaste lui confie est celui d'observateur.

Champlain descend à Tadoussac le 24 mai. Trois jours plus tard, il visite des Indiens campés à la pointe "Saint-Mathieu"; il rencontre là des "Etche-mins, Algonquins, et Montagnais, au nombre de mille". Ces guerriers reviennent d'une expédition de guerre contre les Iroquois; à l'entrée du Richelieu, ils ont rejoint leurs ennemis "dont ils avaient tué quelque cent"; mais en même temps, ajoute Cham-

plain, ils "craignent trop lesdits Iroquois qui sont en plus grand nombre que lesdits Montagnais, Etchemins, et Algonquins".

Puis s'ouvre la grande scène de l'alliance entre les Français et la coalition laurentienne. Dans la loge du grand Sagamo, Anadabijou, une centaine de sauvages font "tabagie"; sont également présents deux Indiens que le sieur du Pont a conduits en France durant les années précédentes et qu'il ramène présentement. L'un d'eux commence alors "à faire sa harangue de la bonne réception que leur avait fait le Roi, et le bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que sadite Majesté leur voulait du bien, et désirait peupler leurs terres, et faire paix avec leurs ennemis (qui sont les Iroquois), ou leur envoyer des forces pour les vaincre".

Cette promesse remue si profondément l'auditoire que le sauvage est "entendu avec un silence si grand qu'il ne se peut dire de plus".

Anadabijou distribue du tabac à ses hôtes, puis ensuite aux Indiens. "Ayant bien pétuné, dit encore Champlain, il commença à faire sa harangue à tous, parlant posément, s'arrêtant quelquefois un peu, et puis reprenait sa parole en leur disant que, véritablement, ils devaient être fort contents d'avoir sadite Majesté pour grand ami. Ils répondirent tous d'une voix: Ho, ho, ho, qui est à dire Oui oui. Lui, continuant toujours sadite harangue, dit qu'il était fort aise que sadite Majesté peuplât leur terre, et fit la guerre à leurs ennemis; qu'il n'y avait nation au monde à qui ils ne voulussent plus de bien qu'aux Français. Enfin il leur fit entendre à tous le bien et l'utilité qu'ils pourraient recevoir de sadite Majesté".

Et voilà les termes de la première alliance verbale contre la nation iroquoise. Champlain n'y est pour rien. C'est un témoin; il assiste à un événement préparé en dehors de lui par les grands coloniaux de cette époque: Chauvin, le seigneur de Monts, Pont-

Gravé, peut-être Aymar de Chaste, et surtout les marchands de fourrures. Ceux-ci connaissent bien le conflit qui règne dans la vallée du Saint-Laurent ; ils en savent la violence ; ils n'ignorent pas que les Montagnais, les Algonquins, les Etchemins sont les moins nombreux malgré d'occasionnelles victoires ; enfin ils sont au courant de l'aire géographique occupée par les diverses tribus en guerre.

Champlain se renseigne sur les lieux. Après les événements de Tadoussac, il remonte le fleuve en compagnie de Pont-Gravé qui s'est déjà aventuré jusqu'aux Trois-Rivières. Et d'autres faits viennent l'éclairer. A l'embouchure du Richelieu, il observe un fort : les pâlis touchent d'un côté à la rivière, de l'autre au fleuve, et ils enferment toute une pointe de terre. Des sauvages canadiens sont postés là, et ils attendent leurs ennemis.

En passant aux Trois-Rivières, Champlain note la valeur stratégique des îles de l'embouchure du Saint-Maurice ; il constate tout de suite que les Français devront les fortifier. "Aussi, dit-il, que l'habitation des Trois-Rivières ferait un bien pour la liberté de quelques nations, qui n'osent venir par là, à cause desdits Iroquois leurs ennemis, qui tiennent toute ladite rivière de Canada bordée ; mais, étant habitée, on pourrait rendre lesdits Iroquois et autres sauvages amis, ou à tout le moins, sous la faveur de ladite habitation, lesdits sauvages viendraient librement, sans crainte et danger, d'autant que ledit lieu des Trois-Rivières est un passage".

De retour à Tadoussac, Champlain assiste à un nouvel épisode de nature à le renseigner. "Arrivant à Tadoussac, dit-il, nous trouvâmes les sauvages que nous avions rencontrés en la rivière des Iroquois, qui avaient fait rencontre au premier lac, de trois canots iroquois, lesquels se battirent contre dix autres de Montagnais, et apportèrent les têtes des Iroquois à Tadoussac, et n'y eut qu'un Montagnais blessé au bras d'un coup de flèche".

A partir de ce moment, Champlain lui aussi connaît bien la situation des tribus au Canada et leurs relations. Il vient d'apprendre que c'est dans un conflit, non pas latent ou dormant, mais en pleine violence que les Français se jettent.

Pendant quelques années, ce pacte reste lettre morte. Champlain et De Monts se dirigent vers l'Acadie et s'établissent au Port-Royal. Le premier ne revient en Nouvelle-France qu'en 1608. Cette année-là, il choisit l'emplacement de la future capitale, il construit une résidence, il fait exécuter certains défrichements. Mais il entre aussi en contact avec les Indiens; il n'en fera mention que l'année suivante, mais dans des termes qui indiquent bien que, dès la première minute, il est un continuateur de la politique de 1603.

En 1609, en effet, la saison de la traite arrivée, Champlain quitte l'Habitation en barque avec quelques hommes. A l'île Saint-Eloi, en face de Batiscan, il rencontre deux cents Indiens, "nations de Sauvages appelés Ochateguins, et Algonquins, qui venaient à Québec, pour nous assister aux découvertes du pays des Iroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle". Sous le nom d'"Ochateguins", il faut reconnaître les Hurons. Se sont-ils rendus là par hasard? Sont-ils venus de si loin sans invitation?

Yroquet et Ochateguin, les deux chefs, montent sur la barque de Champlain, et, après les cérémonies usuelles, ils adressent des harangues à la foule des guerriers massés tout près sur le rivage. Champlain, apprend-on de ces orateurs, avait vu le fils d'Yroquet, l'année précédente, en 1608. "Je lui avais fait bonne réception, et désirions les assister contre leurs ennemis, avec lesquels ils avaient dès longtemps la guerre...; ayant toujours désiré la vengeance, ils avaient sollicité tous les Sauvages sur le bord de la rivière de venir à nous, pour faire alliance avec nous, et qu'ils n'avaient jamais vu de Chrétiens, ce qui les avait aussi mus de nous venir voir, et que d'eux et

de leurs compagnons j'en ferais tout ainsi que je voudrais". Champlain confirme cet engagement formel de la façon la plus absolue. "Je n'avais autre intention, dit-il dans sa réponse, que d'aller faire la guerre ne portant avec moi que des armes, et non des marchandises pour traiter, comme on leur avait donné à entendre. Que mon désir n'était que d'accomplir ce que je leur avais promis, et si j'eusse su qu'on leur eût rapporté quelque chose de mal, que je tenais ceux-là pour ennemis plus que les leurs même. Ils me dirent qu'ils n'en croyaient rien".

Ce récit comporte plusieurs indications qui ne sont pas suffisamment marquées. Ainsi le pacte de 1603 ne comprenait que les Etchemins, les Montagnais et les Algonquins; celui de 1609 embrasse en plus les Hurons. Ces derniers descendent à la traite pour la première fois. Pendant trois ou quatre années, surviendront, au rendez-vous des traitants, des foules de sauvages qui n'ont pas encore vu de blancs, ni entendu de détonations d'armes à feu. Et ainsi se complète la grande coalition laurentienne qui combattrait la Confédération iroquoise pendant un siècle, et vendra ses pelleteries aux Français.

En second lieu, il faut bien le noter, Champlain s'engage dans cette alliance sans l'apparence d'aucune hésitation, ni d'aucune inquiétude. Il n'attend pas d'être prié ou supplié: c'est lui qui accomplit les premiers pas. On peut même soutenir que la question de l'à-propos, des risques et de la gravité de cet engagement ne se pose même pas pour lui: c'est une chose qui va de soi et s'impose sans qu'on y pense. Champlain continue ainsi la politique de nos premiers coloniaux, et elle lui paraît si nécessaire qu'il ne la met pas en question et ne la soumet pas à un nouvel examen.

Quelques nécessités immédiates, comme celle d'assurer à la société des bénéfices, déterminent peut-être en partie cette attitude. Mais Champlain voit toujours plus grand que les problèmes personnels.

Esprit politique, il échelonne sur plusieurs années la mise en œuvre d'un programme. Son offre d'alliance ne constitue point un expédient passager : elle s'intercale dans un plan général. Quels sont donc ces motifs qui, bien qu'ils ne soient pas exprimés, portent Champlain à prendre à cette date une décision aussi grave ?

En 1608, Champlain connaît bien le Canada, les expéditions antérieures des trafiquants de fourrures ou des pêcheurs, de même que les entreprises de colonisation. Et l'on n'a pas vu encore de groupes compacts de dissidents politiques ou religieux, ou bien de vrais colons, venir s'implanter d'eux-mêmes en Nouvelle-France, sans idée de retour, cultiver le sol, l'ensemencer et récolter. Probablement par suite des conditions climatiques, aucun immigrant ne se présente jamais ; le recrutement est difficile ; parfois il faut embaucher des prisonniers. Le froid et le scorbut répandent la crainte du pays. Ce sont les traitants qui fréquentent le Golfe et le littoral de notre pays. Ils sollicitent un monopole, et, en échange de cette faveur, ils promettent de lever et de transporter des colons, des ouvriers, de les établir, de prendre possession du pays en construisant une habitation, d'entretenir une espèce de garnison. Et voilà que par la force des choses se développe un régime particulier sous lequel une partie des bénéfices de la traite acquitte les frais de peuplement et de colonisation. Plus les profits seront considérables, plus la Nouvelle-France se développera vite. Et si le commerce des fourrures manque soudain, le progrès s'arrêtera net. En un mot, pas de traite, pas de Nouvelle-France. Cette situation se perpétuera longtemps.

Champlain comprend bien ce problème lorsqu'il conseille au seigneur De Monts de s'établir sur le Saint-Laurent : par cette voie fluviale, il le sait, les Français vont s'enfoncer très loin dans le continent, et rencontrer de nombreuses tribus indiennes qui seront de grandes pourvoyeuses de pelleteries. Le volume de la traite se multipliera, et, outre les profits

immédiats, les compagnies disposeront de sommes plus considérables pour l'établissement des Français. Il faudra beaucoup d'argent pour noliser les navires, embaucher les ouvriers, verser les salaires du personnel, transporter et entretenir les colons, fournir la subsistance aux missionnaires, construire une ou plusieurs habitations.

Mais une fois Champlain parvenu sur les lieux, un autre obstacle se pose : le long parcours que les sauvages doivent suivre pour se rendre au poste de traite. A cette époque, la tentation que présentent les articles de fabrication européenne n'est pas suffisante pour induire les Indiens à accourir : la route est trop longue ; elle est parsemée d'obstacles naturels, et les Iroquois dressent partout des embuscades. Ce n'est qu'avec le temps que les objets de luxe importés par les Français deviendront une nécessité.

Il faut donc une raison plus puissante pour porter ces Indiens à venir échanger les fourrures qu'ils possèdent. Champlain la découvre tout de suite. Il met la main sans hésiter sur le ressort qui fera mouvoir ces peuples : l'assistance militaire. A la seule mention de ces secours, les tribus accourent du fond de la Huronie.

Coalition laurentienne et Français trouvent donc les termes d'une entente : la première apportera ses pelleteries aux traitants ; les seconds fourniront l'apport de leurs armes. Dans cet accord, chacun trouve son avantage. Au début, Champlain use de diplomatie ; il voile les termes du traité verbal ; mais à mesure que le temps passera, il en exprimera la matière avec une franchise de plus en plus rude.

Le temps est aussi venu de constater que Champlain ne construit pas une habitation sur le rivage de la mer, à portée des navires, et avec un gros contingent de colons. Il s'enfonce au contraire dans le cœur d'un pays et avec un très petit groupe d'hommes. Jamais la population française du Canada ne dépasse

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SUITE

cent personnes avant 1629. En 1608, vingt-huit hommes hivernent au pays. Dans ces conditions, comment demeurer en un endroit aussi exposé sans l'amitié des peuplades environnantes ? Puis l'enlèvement de certains Indiens par Jacques Cartier et divers incidents ont légué des craintes : il fallut près d'un demi-siècle pour effacer la haine que les Indiens avaient conçue contre les Français. A plusieurs reprises dans la suite, les aborigènes tuent des traitants, des pêcheurs, à Terre-Neuve, sur le littoral du Golfe, en Nouvelle-France. Les tactiques des marchands suscitent des violences. En 1618, à Tadoussac, les Montagnais menacent les hivernants français. Au printemps de la même année, huit cents guerriers se massent aux Trois-Rivières pour attaquer Québec. Dans la Nouvelle-Angleterre, les Puritains doivent d'abord lutter contre les Indiens.

Enfin les sauvages vivent chez eux, et les Français sont des intrus qui pénètrent sur leurs territoires, s'y établissent et s'y fortifient.

Par ses offres d'assistance militaire, Champlain vainc d'un seul coup toutes les difficultés présentées par les relations de deux races si différentes. A son petit groupe de compagnons, il assure non seulement la tolérance des sauvages, mais encore leur bienveillance et leur amitié. Inutiles à un groupe nombreux, bien armé et puissant, celles-ci sont indispensables à une poignée d'hommes placés si loin de tout secours.

D'autre part, elles sont d'autant plus nécessaires que ces Français ne vivront pas toujours à l'abri de leur habitation de bois mal fortifiée. Loin de là, Champlain projette des explorations dans toutes les directions : le Saguenay, le Richelieu, l'Outaouais, le Saint-Maurice lui semblent autant de voies où il doit s'engager sans retard pour découvrir l'étendue et les ressources de la Nouvelle-France. Quand il ne peut s'éloigner lui-même, Champlain envoie des émissaires. Etienne Brûlé court en Huronie dès 1610. Du Vignau, Marsolet, d'autres interprètes, recevront

300.10.1.1.1.1
300.10.1.1.1.1

avant leur départ des directions précises relativement aux observations à faire. On ignore en général quel prix Champlain attache aux découvertes. A plusieurs reprises, il a conscience de donner un véritable empire à la France. Et pour l'explorer seulement, pour circuler à loisir, il promettrait aux Indiens l'appui militaire de la France.

A cet égard, il y a lieu d'observer que les peuples avec lesquels Champlain s'allie, habitent tous le long de la grande avenue de pénétration dans l'intérieur de l'Amérique, sur les rives de la route fluviale la plus courte vers le centre, c'est-à-dire les Grands-Lacs. En 1609, ils tombent tous sous son influence. Sans aucun doute, les Iroquois peuvent venir bloquer cette artère, rendre les communications plus difficiles, obliger les Algonquins à accomplir l'immense détour qui, par la Gatineau, conduit au Saint-Maurice ou à la rivière Batiscau, intercepter les flottilles et embarrasser tous les ans la descente pour la traite. Mais enfin, ils ne la commandent pas d'une façon aussi directe que les Etchemins, les Montagnais, les Algonquins ; aussi leur amitié permettra-t-elle à Champlain et à ses subordonnés d'atteindre avant tout autre Européen les grands réservoirs intérieurs de l'Amérique.

Dans le récit de ses voyages, Champlain ne laisse cependant aucune trace de ces graves préoccupations : peut-être voit-il toutes ces considérations si clairement qu'il ne sent pas le besoin de les exprimer. La nécessité de fournir l'assistance militaire pour obtenir de grandes quantités de fourrures, pour construire l'Habitation sans ennui, pour voyager librement dans le pays et jouir de l'amitié de ces peuples, lui semblent une chose toute naturelle et toute évidente.

Prévoit-il que ce conflit, déjà grave, peut devenir pour la Nouvelle-France une mortelle menace ? Dès l'année 1609, Champlain connaît l'existence de la terreur iroquoise. Pendant que l'Habitation se construit, voici ce qu'il dit des Indiens du voisinage : "Ils pre-

naient souvent des alarmes la nuit en songeant, et envoyaient leurs femmes et enfants à notre fort, où je leur faisais ouvrir les portes, et les hommes demeurer autour dudit fort. Ils appréhendent infiniment leurs ennemis, ajoute-t-il, et ne dorment presque point en repos en quelque lieu qu'ils soient". Durant l'été 1609, il apprend que les Indiens ne descendent pas toujours à la traite par la route du Saint-Laurent. En revenant de l'expédition de l'année 1609, des Indiens rêvent à l'embouchure du Richelieu que des Iroquois les poursuivent: "Ce songe, dit Champlain, leur fit aussi tôt lever le siège, encore que cette nuit fut fort mauvaise, à cause des grands vents et de la pluie qu'il faisait, et furent passer la nuit dedans de grands roseaux, qui sont dans le lac Saint-Pierre, jusqu'au lendemain". Champlain possède donc des idées très précises sur la supériorité des Iroquois, sur leur nombre, sur leur valeur, sur le danger qu'ils présentent. Sans doute, il ne prévoit ni la hardiesse des futures incursions, ni l'audace et la cohésion de ces guerriers; et il croit probablement que la supériorité des armes à feu aura vite raison de ces adversaires. On ne peut tout de même le blâmer de ne pas deviner les temps lointains. Du reste, certaines phrases écrites par la suite indiquent que Champlain est disposé à aller beaucoup plus loin, à prendre beaucoup plus de risques qu'on ne le suppose généralement. Non, la guerre iroquoise ne l'intimide pas, et la prescience des batailles futures ne l'aurait pas épouvané.

La promesse une fois donnée en 1608, Champlain ne recule pas devant l'exécution en 1609. Il quitte Batiscan avec les guerriers indiens; après un court séjour à Québec, tous reviennent sur leurs pas et entrent dans le Richelieu. Les rapides obligent Champlain à abandonner sa chaloupe, incident qui dérange ses plans et le désarçonne un peu; mais, dit-il, "je me résols d'y aller, pour accomplir ma promesse, et le désir que j'avais, et m'embarquai avec les Sauvages dans leurs canots, et pris avec moi deux hommes de bonne volonté". Les autres Français, des Ma-

rais, par exemple, retournent à Tadoussac, parce que selon l'expression pittoresque de l'auteur, ils "saignèrent du nez"; en d'autres mots, ils ont peur. Trois hommes, autant de mousquets, un peu de munitions : on reste continuellement surpris de la petitesse des moyens que Champlain emploie. Si l'alliance contre les Iroquois produit de grands résultats pour la France, elle ne lui coûte certainement pas cher durant cette première période.

Alors se produit la bataille de l'année 1609. Champlain remporte une victoire facile. En chemin, il découvre une véritable province. Puis le retour se produit : "Etant, dit-il, aux saults de la rivière des Iroquois, les Algonquins s'en retournèrent en leur pays, et aussi les Ochateguins, avec une partie des prisonniers, fort contents de ce qui s'était passé en la guerre, et de ce que librement j'étais allé avec eux. Nous nous séparâmes donc les uns des autres avec de grandes protestations d'amitié, et me dirent si je ne désirais pas aller en leur pays, pour les assister toujours comme frère : je le leur promis, et m'en revins avec les Montagnais. Après m'être informé des prisonniers de leur pays, et de ce qu'il pouvait y en avoir, nous pliâmes bagage pour nous en revenir".

L'année suivante, le seigneur De Monts perd son privilège : la traite devient libre. Les marchands de fourrures accourent à la curée. Basques et Malouins répètent aux Indiens qu'ils les assisteront dans leurs opérations militaires comme Champlain. Et les Montagnais demandent à ce dernier s'ils doivent croire cette promesse : "Je leur répondis que non, dit Champlain, et que je savais bien ce qu'ils avaient au cœur, et que ce qu'ils en disaient n'était que pour avoir et attirer leurs commodités. Ils me disaient tu as dit vrai, ce sont des femmes, et ne veulent faire la guerre qu'à nos Castors ; avec plusieurs autres discours facétieux, et de l'état et ordre d'aller à la guerre".

Ni les Montagnais, ni Champlain ne se trompent. Un engagement se produit quelques jours plus tard

à l'embouchure du Richelieu, et les simples commerçants se défilent. "Car, dit encore Champlain, aucune des barques n'y voulut aller avec les sauvages, hormis le Capitaine Thibault qui vint avec moi qui avait là une barque. Les sauvages criaient à ceux qui restaient qu'ils avaient cœur de femme, et ne savaient pas faire autre chose que la guerre à leurs pellete-ries".

Sur la rive du fleuve, le combat s'engage. "Les barques qui étaient à une lieue et demie de nous, dit encore Champlain, nous entendaient battre par l'écho de nos arquebusades qui résonnait jusques à eux, qui fit qu'un jeune homme de Saint-Malo plein de courage, appelé des Prairies, qui avait sa barque comme les autres pour la traite de pelleterie, dit à tous ceux qui restaient, que c'était une grande honte à eux de me voir battre de la façon avec des sauvages, sans qu'ils me vinssent secourir, et que pour lui..., il ne voulait point qu'on lui put faire ce reproche". Alors, il court au combat avec quelques compagnons.

Et l'on voit qu'en étalant trop ouvertement leur convoitise, les mercantis encourent le mépris des Indiens. Ils n'ont ni la souplesse, ni le doigté de Champlain qui sait voiler les choses et revêtir de beaux manteaux la dure réalité. De plus, la politique de leur grand concurrent dégénère chez eux, non seulement en expédient de basse qualité, mais encore en un refus complet d'exécuter les obligations du traité verbal. Ils promettent, mais sans intention d'accomplir. Leur inaction de l'année 1610 ne s'oubliera point.

Ainsi, l'année suivante, ils font de nouveau cortège à Champlain qui remonte jusqu'au Sault Saint-Louis. Treize pinasses sont bientôt mouillées dans la petite rivière Saint-Pierre. C'est une cohue de marchands.

Les Hurons arrivent tout d'abord au rendez-vous. Après les arquebusades, les acclamations et les autres réjouissances de l'arrivée, les délibérations com-

mentent. Ochateguin, Yroquet et Tregouaroti, les trois chefs, appellent Champlain en consultation avec son interprète, Brûlé, qui vient de passer un premier hiver chez les Hurons.

Ces sauvages désirent s'unir à Champlain par les liens d'une étroite amitié. Mais ils sont mécontents "de voir toutes ces chaloupes ensemble". Le Huron que Champlain a conduit en France, et qu'il ramène cette année, leur a dit "qu'il ne les connaissait point, ni ce qu'ils avaient dans l'âme, et qu'ils voyaient bien qu'il n'y avait que le gain et l'avarice qui les y amenaient". Alors ces sauvages croient que lorsqu'ils auront besoin d'aide militaire, ils ne l'obtiendront pas.

Mais à l'égard de Champlain, ils n'éprouvent aucune incertitude : ce chef les a secondés dans le passé, il leur prêtera son concours dans l'avenir.

Et l'on voit qu'à cette heure même, dans l'esprit des Indiens, les deux choses sont déjà intimement liées : traite et assistance militaire. Quoi qu'ils disent, le marché est conclu. Ils ont reçu d'un homme déterminé, Champlain, l'aide des armes contre les Iroquois ; alors ils veulent échanger leurs fourrures avec ce même homme déterminé. S'ils les cèdent à une poussière anonyme de mercantis, en qui ils ne mettent aucune confiance, à qui réclameront-ils plus tard les secours militaires ? Ils auront donné quelque chose, ils n'obtiendront rien en retour.

Par suite d'un malentendu, aucune expédition n'a lieu cette année-là. Cependant, Champlain a agi avec tant de bonne foi et de diplomatie, qu'il devient maintenant le chef incontesté, non seulement des Français, mais encore de la coalition laurentienne ; les tribus qui la composent sont tombées sous sa domination. "Ils me voulaient autant de bien qu'à leurs enfants, dit Champlain, ayant telle fiance en moi" ; ils l'adoptent comme protecteur, comme conseiller, comme arbitre ; ils le laissent conquérir sur eux un ascendant tout à fait extraordinaire.

Et cette confiance comporte bien des avantages. Ainsi ces Indiens ne s'opposent ni aux voyages de Champlain et de ses hommes, ni à la construction d'habitations : et c'est dire qu'ils ne s'opposent ni aux découvertes, ni à la prise de possession, événements importants en eux-mêmes et accompagnés souvent d'incidents sanglants ; ils les favoriseront plutôt. Voilà ce qu'ils expriment tout de suite. "Que sachant que j'avais pris délibération de voir leur pays, ils me le feraient voir au péril de leurs vies, m'assistant d'un bon nombre d'hommes qui pourraient passer par tout, et qu'à l'avenir nous devrions espérer d'eux, comme ils faisaient de nous ;... que s'il y avait quelques Français qui voulussent aller avec eux, qu'ils en eussent été fort contents, et plus que jamais, pour entretenir une ferme amitié".

Et, naturellement, Champlain écoute ces offres avec intérêt : il brûle de pénétrer dans le continent et de le connaître. On ne lui propose jamais deux fois des explorations. Aussi sa réponse ne se fait pas attendre. "Je leur proposai, dit-il, qu'ayant la volonté de me faire voir leur pays, je supplierais Sa Majesté de nous assister jusques à 40 ou 50 hommes armés de choses nécessaires pour ledit voyage, et que je m'embarquerais avec eux, à la charge qu'ils nous entretiendraient de ce qui serait de besoin pour notre vivre durant ledit voyage. Que je leur apporterais de quoi faire des présents aux chefs qui sont dans les pays par où nous passerions, puis nous en reviendrions hiverner en nôtre habitation. Que si je reconnaissais le pays bon et fertile, l'on y ferait plusieurs habitations, et par ce moyen aurions communication les uns avec les autres, vivant heureusement à l'avenir en la crainte de Dieu, qu'on leur ferait connaître".

En 1612, Champlain n'est pas présent à la traite, et les Marchands ruinent complètement son œuvre. Tout d'abord, ils répandent la nouvelle que Champlain est mort, et les Indiens n'ont de confiance qu'en Champlain. Ils maltraitent des sauvages pour en ob-

tenir de force des pelleteries, et ces peuples sont fiers. Enfin ils refusent de participer à une expédition militaire contre les Iroquois.

C'est cette situation qui attend Champlain au printemps 1613. Les pinasses remontent jusqu'au Sault : personne ne les attend au rendez-vous ; personne ne doit s'y rendre. Au lieu de l'animation habituelle, c'est le silence, c'est le vide, c'est le mugissement des rapides dans la solitude.

Si les Indiens ne reviennent pas, tout l'édifice fragile de la Nouvelle-France s'écroule : plus d'argent pour le nolisement des navires, pour l'embauchage des matelots, pour les gages des employés de l'Habitation, pour la solde de la garnison, pour le transport des colons, pour la subsistance des futurs missionnaires, pour les munitions, pour les armes.

Champlain connaît bien la gravité de la situation. Il sait aussi comment reconstruire. L'alliance militaire, si elle est promise par lui-même, ramènera la coalition laurentienne à la traite. Alors il entreprend son voyage de l'Outaouais de l'année 1613 : "Ce qui me fit résoudre, poursuit-il, de passer en leur pays, pour encourager ceux qui étaient restés, du bon traitement qu'ils recevraient, et la quantité de bonnes marchandises qui étaient au Sault, et pareillement de l'affection que j'avais de les assister à la guerre".

Par suite des impairs des marchands, Champlain doit donc renouveler l'ancien pacte d'alliance de 1603 et de 1608 ; il doit semer partout de nouvelles promesses.

Champlain, par exemple, arrive au lac du Rat-Musqué, et par l'intermédiaire de son interprète Thomas, voici ce qu'il dit au Capitaine Nibachis : "Que j'étais en ce pays pour les assister en leurs guerres, et que je désirais d'aller plus avant voir quelques autres Capitaines pour même effet, de quoi ils furent joyeux, et me promirent assistance". A l'île des Allumettes, en plein conseil de tribu, voici la déclaration

qu'il prononce : "Je leur fis entendre par mon truchement que le sujet de mon voyage n'était autre, que pour les assurer de mon affection, et du désir que j'avais de les assister en leurs guerres, comme j'avais fait auparavant". Il ajoute encore que le Roi "l'avait commandé de les visiter, et les assurer de ces choses, et que pour cet effet, j'avais nombre d'hommes au sault Saint-Louis. Que je m'étais venu promener en leur pays pour reconnaître la fertilité de la terre, les lacs, rivières et mer... Que je désirais voir une nation distante de 8 journées... nommé Nebicerini, pour les convier aussi à la guerre".

Les Indiens n'entendent pas que cette promesse reste vaine : leur abstention de l'année 1613 le prouve assez. Tessouat, un vieux chef de l'île des Allumettes, exprime leur volonté : "L'année dernière, dit-il, je leur avais manqué de promesse, et que 2.000 sauvages étaient venus au Sault en intention de me trouver, pour aller à la guerre... Les Français qui étaient au Sault ne les voulurent assister à leurs guerres... de sorte qu'ils avaient résolu entre eux de ne plus venir au Sault".

Toute l'organisation financière de la Nouvelle-France reposant uniquement sur les profits de la traite, Champlain doit maintenant s'engager à fond dans cette dangereuse alliance contre les Iroquois ; pas d'autre solution à moins de modifier, ou plutôt de changer le régime.

Mais, d'autre part, Champlain désigne tout de suite une compensation importante : "Avant que partir, dit-il, je fis une croix de cèdre blanc, laquelle je plantai sur le bord du lac en un lieu éminent, avec les armes de France, et priai les sauvages la vouloir conserver, comme aussi celles qu'ils trouveraient le long des chemins où nous avions passé. Ils me promirent ainsi le faire, et que je les retrouverais quand je retournerais vers eux". D'une croix à l'autre, la prise de possession s'avance ainsi sur le continent. L'acquiescement tacite des tribus ne vaut-il pas la

peine que l'on vienne "l'année prochaine en équipage, pour aller à la guerre".

Ces promesses de tout genre, leur échéance se produit en 1615, car en 1614 Champlain ne peut traverser l'océan. Toute la scène se déroule de nouveau dans l'île de Montréal aussitôt après la venue des pinasses françaises. Cette fois, Pont-Gravé y joue un rôle important à côté de Champlain. Voici la relation de ce dernier : "Incontinent que je fus arrivé au Sault, je visitai ces peuples, qui étaient fort désireux de nous voir, et joyeux de notre retour, sur l'espérance qu'ils avaient que nous leur donnerions quelques-uns d'entre nous pour les assister en leurs guerres contre leurs ennemis ; nous remontrant que malaisément pourraient venir à nous, si nous ne les assistions, parce que les Iroquois, leurs anciens ennemis, étaient toujours sur le chemin et leur fermaient le passage ; outre que je leur avais toujours promis de les assister en leurs guerres, comme ils nous firent entendre par leur truchement". Pour attirer les Français dans leur coalition contre les Iroquois, les Indiens du Canada exposent ici un nouvel argument : ils ne pourront se rendre à la traite si les commerçants ne les aident à maintenir la route ouverte. Comme un engrenage, la logique des choses entraîne Champlain de plus en plus loin.

Cette fois encore, celui-ci hésite à peine : "sur quoi, dit-il, ledit sieur du Pont, et moi, avisâmes qu'il était très nécessaire de les assister, tant pour les obliger davantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises et découvertes, qui ne se pouvaient faire en apparence que par leur moyen, et aussi que cela leur serait comme un acheminement, et préparation, pour venir au Christianisme, en faveur de quoi je me résolus d'y aller reconnaître leur pays, et les assister en leurs guerres, afin de les obliger à me faire voir ce qu'ils m'avaient tant de fois promis". Aux motifs énoncés jusqu'à cette heure, Champlain ajoute ici les découvertes pour lesquelles

il a besoin de la coopération ou de l'assistance des Indiens.

En conséquence, il s'éloigne pour la Huronie. Conduit-il la division, le régiment, la compagnie que l'on pourrait imaginer ? Non, il n'amène qu'une dizaine d'hommes. Il prend part à l'expédition militaire qui tourne mal pour ses alliés, et il revient blessé. Lorsqu'il veut retourner à Québec, ces rusés sauvages ne lui trouvent ni canot, ni compagnons de voyage ; c'est qu'ils désirent le garder dans leur pays, lui et sa troupe, pour jouir d'une protection plus efficace contre les Iroquois et préparer des mesures de sécurité.

Durant l'hiver, Champlain voyage ; il prend contact avec des peuples nouveaux, et il tente de les attirer dans l'orbite de la France et du commerce des fourrures. Une querelle grave s'étant élevée entre les Hurons et les Algonquins, il agit comme arbitre dans l'intention de consolider la coalition laurentienne. "Je leur représenterai, dit-il, que le meilleur était de pacifier le tout, et demeurer amis, pour résister plus facilement à leurs ennemis... D'ailleurs, qu'ils étaient assez empêchés à repousser leurs ennemis qui les poursuivaient, les battant le plus souvent, et les prenant prisonniers, jusque dans leurs villages ; lesquels voyant une telle division, et des guerres civiles entre eux, se réjouiraient et en feraient leur profit, et les pousseraient et encourageraient à faire exécuter de nouveaux desseins, sur l'espérance qu'ils auraient de voir bientôt leur ruine". A plusieurs reprises, Champlain donnera ainsi des conseils que les sauvages écouteront avec respect ; il possède non seulement le prestige, mais l'habileté et l'énergie d'un chef de coalition ; elles seront bien rares les occasions où sa volonté ne triomphera pas.

A ce moment, il entretient de très vastes desseins. Outre l'alliance d'un grand nombre de tribus, il prépare la construction d'une habitation au Sault Saint-Louis ; habitation qui ne serait pas simplement une factorerie, mais un ouvrage fortifié pour protéger ses alliés.

Mais après 1615, ces préoccupations disparaissent et les expéditions militaires manquent complètement. En 1617, ce sont les Indiens qui ne se présentent pas au rendez-vous. "L'année dernière (1617), lors que l'occasion et l'opportunité s'en présentaient, ils me manquèrent au besoin, d'autant qu'ils m'avaient promis de revenir avec bon nombre d'hommes de guerre, ce qu'ils ne firent, qui me donna sujet de me retirer sans faire beaucoup d'effet". Puis en 1618, les sauvages promettent "de revenir vers nous avec bon nombre d'hommes l'année prochaine, et que cependant je supplierais le Roi de nous favoriser d'hommes, de moyens et commodités pour les assister". Mais en 1619, pas d'action militaire vu l'absence de Champlain. Le temps s'écoule et les Français ne dépensent plus une once de poudre pour leurs alliés. Ils ne reprendront les armes qu'après 1632. Mais durant cette inaction qui dépend quelquefois des alliés, et parfois de Champlain, les Français jouissent de tous les fruits du traité oral : les fourrures descendent des pays intérieurs vers leurs comptoirs, et Champlain continue ses découvertes. Lui-même n'entreprend pas de nouveaux voyages ; mais Etienne Brûlé, par exemple, se promène déjà autour des Grands-Lacs ; et son chef le prie en 1618, par exemple, "de les continuer (les découvertes) jusques à l'année prochaine que je retournerais avec bon nombre d'hommes, tant pour le reconnaître de ses labeurs, que pour assister les sauvages".

Les Français profitent de tous les bénéfices du traité, mais sans en remplir les obligations. Celles-ci sont pourtant nettement marquées dans les écrits de Champlain qui datent de cette période. Ainsi, au cours de la traite célèbre qui a lieu aux Trois-Rivières en 1618, traite qui réunit un nombre très grand de tribus, Champlain écrit ce qui suit : "En mes derniers et précédents voyages et découvertes, j'avais passé par plusieurs et diverses nations de Sauvages non connus aux Français, ni à ceux de notre habitation, avec lesquels j'avais fait alliance, et juré amitié avec

eux, à la charge qu'ils viendraient faire traite avec nous, et que je les assisterais en leurs guerres. Et suivant leur promesse, vinrent de plusieurs nations de peuples Sauvages nouvellement découvertes, les uns pour la traite de leur pelleterie, les autres pour voir les Français, et expérimenter quel traitement et réception on leur ferait, ce que voyant encouragea tout le monde, tant les Français à leur faire bonne chère, et réception, les honorant de quelques gratifications et présents, que les facteurs des marchands leur donnèrent pour les contenter... comme aussi d'autre part tous lesdits sauvages promirent à tous les Français de venir... avec protestation chacun de se comporter avec une telle affection envers nous autres, qu'aurions sujet de nous louer d'eux, et au semblable que nous les assistassions de notre pouvoir en leurs guerres".

On ne peut marquer plus nettement les obligations et les avantages de ce traité, pour chacune des parties contractantes.

Mais Champlain avait-il le droit d'engager ainsi la France ? Le temps est venu d'examiner cette question. De 1608 à 1612, c'est le seigneur De Monts qui dirige d'outre-mer toute l'entreprise canadienne. Champlain occupe le premier plan en Nouvelle-France avec le titre assez vague de Lieutenant-général du sieur de Monts. C'est un conseiller, c'est un exécuteur, c'est un propagandiste précieux. Mais c'est De Monts qui l'emploie, et il peut se dispenser de ses services à un moment d'avis. Alors, faute de documents, on pourrait certainement conclure que Champlain ne procède point dans une matière aussi grave sans écouter les conseils, et probablement aussi sans suivre les directions du sieur De Monts et de ses associés. C'est d'ailleurs ce qui se produit. En 1609, à son retour en France, le fondateur de Québec indique à ces derniers "l'espérance de ce qu'il y avait à faire à l'avenir, touchant les promesses des sauvages appelés Ochateguins, qui sont bons Iroquois". Plus tard, ils décident tous ensemble de continuer l'Habitation

et les découvertes "suivant les promesses des Ochateguins, à la charge qu'on les assisterait en leurs guerres comme nous leur avions promis". Pont-Gravé est continuellement appelé en consultation dans les circonstances critiques; il occupe le poste de collaborateur.

Avant 1612, Champlain, De Monts, Pont-Gravé, les principaux associés élaborèrent donc en commun la politique de la Nouvelle-France envers la coalition laurentienne et la Confédération iroquoise. Au pis aller, les engagements de Champlain reçoivent l'endossement de ses chefs. Puis, à partir de 1612, la commission du comte de Soissons clarifie tout; elle donne à Champlain le titre de Lieutenant-Général; elle définit tous ses pouvoirs. Les commissions subséquentes copient en bonne partie ce premier texte. Les uns et les autres autorisent Champlain à "traiter, contracter à même effet, paix, alliance, et confédération, bonne amitié, correspondance et communication avec lesdits peuples, et leurs Princes, ou autres ayant pouvoir et commandement sur eux, entretenir, garder et soigneusement conserver les traités et alliances dont il conviendra avec eux, pourvu qu'ils y satisfassent de leur part. Et à ce défaut, leur faire guerre ouverte, pour ...l'établissement, manutention et conservation de l'autorité de sadite Majesté parmi eux; du moins pour vivre, demeurer, hanter, et fréquenter avec eux en toute assurance, liberté, fréquentation et communication, y négocier et trafiquer amialement et paisiblement".

Cette Commission indique bien que les premières négociations de Champlain avec les sauvages ne lui ont pas attiré de rebuffades en haut lieu; elles lui ont mérité la première place au contraire; elles lui ont valu l'autorité de conclure d'autres pactes du même genre.

Ces commissions renferment aussi des passages de grand intérêt sur un autre sujet important: les découvertes. En effet, elles ordonnent à Champlain de "faire faire à cette fin les découvertes et reconnais-

sances desdites terres, et notamment depuis ledit lieu appelé Québec, jusques et si avant qu'il se pourra étendre au-dessus d'icelui, dedans les terres et rivières qui se déchargent dedans ledit fleuve Saint-Laurent, pour essayer de trouver le chemin facile pour aller par dedans ledit pays au pays de la Chine et Indes Orientales, ou autrement, tant et si avant qu'il se pourra, le long des côtes, et en la terre ferme".

D'où l'on voit clairement que l'une des fonctions de Champlain est de découvrir ou de faire découvrir le Canada. Ce devoir, il ne saurait le négliger. En plus, ses aptitudes et ses goûts le portent dans la même direction. "L'une des choses que je tiens en cette affaire, dit-il, et pour l'augmentation d'icelle, est les découvertes, et comme elles ne se peuvent faire qu'avec de grandes peines et fatigues, parmi plusieurs nations, aux humeurs et forme de vivre, desquels il faut que les entrepreneurs se conforment, il y a bien à considérer d'entreprendre mûrement, et hardiment cette affaire, avec un courage mâle".

Les Compagnies se désintéressent vite de cette obligation. Quant à Champlain, on n'a pas sondé encore toute l'importance qu'il attache aux découvertes. L'offre d'alliance qu'il présente aux peuples riverains du Saint-Laurent et de l'Outaouais, dans l'intention de circuler librement dans le pays, en donne une idée, mais fragmentaire, incomplète et pas assez appuyée. Champlain est disposé à faire plus encore.

C'est ainsi qu'à un certain moment, on le voit cultiver avec des soins infinis l'amitié d'un capitaine montagnais du nom de Miristou ; il le cajole, il cause avec lui à plusieurs reprises ; il a formé le plan de le faire élire chef de sa nation. De plus, il désire que tous les autres chefs indiens tiennent des Français la dignité de capitaine, et il veut entourer ce choix de formalités et de cérémonies qui rendront la distinction plus enviable.

Champlain tente aussi de fixer les Montagnais et autres tribus nomades. Sous sa direction, on com-

mence des défrichements à La Canardière près de Québec.

Pourquoi se donne-t-il tout ce mal ? Sans aucun doute, il désire que les capitaines sauvages tombent plus étroitement encore dans la dépendance des Français ? Mais y a-t-il plus ? De cette façon, dit-il lui-même, "on pourrait être assuré, que si on les menait en quelque lieu aux découvertes, qu'ils ne nous fausseront point compagnie, ayant de si bons otages près de nous, comme leurs femmes et enfants ; car sans les sauvages, il nous serait impossible de pouvoir découvrir beaucoup de chose dans un grand pays". Quant à utiliser les services d'autres tribus, "il n'y a pas grande sûreté, et ne leur faudrait que prendre une quinte pour vous laisser au milieu de la course".

A cette date, Champlain parle avec l'expérience d'un homme qui a découvert lui-même, ou qui a chargé des subordonnés de ce travail. D'autre part, il écrit un passage plus révélateur encore que le précédent, des mots qui livrent mieux sa pensée et indiquent avec plus de précision tous les sacrifices qui s'imposent, à son avis, pour découvrir le pays. Le voici : "La connaissance que de longtemps j'ai eue, en la recherche et découverte de ces terres, m'a toujours augmenté le courage de rechercher les moyens qui m'ont été possible, pour parvenir à mon dessein, de connaître parfaitement les choses que plusieurs ont doûté. Ce que je tiens pour certain selon les relations des peuples, et ce que j'ai pu conjecturer de l'assiette du pays... me donne une grande espérance, que l'on peut faire une chose digne de remarque, et de louange, étant assisté des peuples des contrées, lesquels il faut contenter par quelque moyen que ce soit, ce qui (à mon opinion) sera aisé".

C'est vers ce moment en un mot que Champlain constate combien a été génial le choix du Saint-Laurent, le choix de Québec pour y construire une habitation. Il voit enfin poindre à l'horizon tout l'immense empire français de demain. Les informations

qu'il a recueillies, celles que lui ont transmises des hommes comme Etienne Brûlé, les provinces déjà découvertes, lui donnent "une grande espérance", de "faire une chose digne de remarque"; à cette fin, il est disposé à "contenter" les sauvages "par quelque moyen que ce soit". Et il ne faut point se scandaliser de ces énergiques expressions: au moment où il les écrit, Champlain connaît la topographie du Canada jusqu'au lac Supérieur, et il sait que le continent s'étend encore au delà à perte de vue. Si la cour de France ne sait pas apprécier à sa juste valeur ce domaine impérial, Champlain manifeste certainement plus de clairvoyance, même à cette époque reculée; et tout indique qu'un conflit avec la nation iroquoise ne lui paraît pas un prix trop élevé pour en doter son pays.

Chez Champlain, un politique avisé, réaliste, double toujours le fondateur d'empire. Cette alliance militaire contre les Iroquois, il l'accepte parce que c'est une nécessité du moment. Mais que ses alliés indispensables n'exigent plus l'exécution de cet engagement oral, et Champlain exécutera une volte-face rapide et complète. On le voit bien, en 1622, quand s'amorcent les premières négociations de paix.

"Il y a quelque temps, dit-il, que nos Sauvages moyennèrent la paix avec les Iroquois, leurs ennemis, et, jusques à présent, il y a eu toujours quelque accroche pour la méfiance qu'ils ont les uns des autres; ils m'en ont parlé plusieurs fois, et assez souvent m'ont prié d'en donner mon avis". Une fois de plus, dans de graves circonstances, Champlain devient l'arbitre suprême. Il décide les questions de guerre et de paix.

Dans cette conjoncture, il dit à ses alliés qu'il trouve bon "qu'ils vivent en paix les uns avec les autres...; mais quand il est question de faire la paix avec des Nations, qui sont sans foi, il faut bien penser à ce que l'on doit faire, pour y avoir une parfaite sûreté". Cette prudence n'empêche pas de distinguer les avantages de la concorde: "l'augmentation du

trafic, et les découvertes plus aisées, et la sûreté pour la chasse de nos Sauvages, qui vont aux Castors, qui n'osent aller en de certains lieux, où elle abonde".

Au printemps 1622, deux Iroquois se présentent au Canada; ils viennent visiter des parents depuis longtemps prisonniers sur "l'assurance qu'ils avaient du traité de paix, commencé depuis quelque temps, étant comme en trêve les uns et les autres, jusqu'à ce que la paix fut du tout assurée ou rompue".

Les sauvages du Canada accueillent très bien ces visiteurs. Champlain les invite à Québec. Il les reçoit avec honneur et leur offre un festin. On délibère en commun et l'on s'entend vite sur l'unique clause du traité : ne pas s'empêcher les uns les autres de chasser par tout le pays, car "ils étaient las et fatigués des guerres qu'ils avaient eues, depuis plus de cinquante ans".

Mais Champlain n'éprouve pas une satisfaction complète; ces deux Iroquois sont venus comme particuliers, et non comme ambassadeurs : impossible de rien régler définitivement avec eux. Alors il conseille à la coalition laurentienne d'envoyer des émissaires aux Cantons avec ces deux Iroquois; ces envoyés pourront négocier sur place la nomination d'ambassadeurs qui viendront en Nouvelle-France revêtus de l'autorité requise. Les Français assisteront aux dernières délibérations, et ils seront d'une certaine façon les garants de la paix. Enfin Champlain donne des présents pour les chefs de la Confédération iroquoise, et, lorsque les visiteurs s'éloignent, il écrit : "Voilà un bon acheminement".

Puis, pendant plusieurs mois, il maintient un silence absolu sur le sujet. En 1624, au mois d'avril, il mentionne les Iroquois, "avec lesquels ils étaient en pourparlers de paix, il y avait trois ou quatre jours"; puis il note brièvement le retour des Montagnais envoyés chez les Iroquois pour contracter amitié; depuis deux semaines, ils ont quitté Québec; tout allait à merveille, on les recevait très bien partout. Mais

sur la route du retour un Algonquin du nom de Simon tue un Iroquois. Malgré ce meurtre, six guerriers des Cantons "viennent confirmer l'amitié avec tous les sauvages". Suivant le Père Chrestien Le Clerq, la cérémonie a lieu aux Trois-Rivières, au milieu d'un immense rassemblement des tribus.

Mais la paix ne dure pas longtemps. En 1627, durant l'hiver, des Indiens du Canada se rendent chez les Hollandais, aux Etats-Unis. Et là, des sauvages des alentours les sollicitent de s'unir à eux pour combattre les Iroquois qui viennent de leur tuer vingt-quatre guerriers. A cet effet, ils transmettent des colliers de porcelaine aux chefs canadiens. Ceux-ci les acceptent; Montagnais et Algonquins semblent disposés en conséquence à entrer dans la coalition proposée afin de ruiner les Cantons "avec lesquels au précédent ils avaient paix". Mais point d'unanimité parmi la population des tribus, "ce qui fut cause d'un grand trouble entre ces peuples".

A ce stage, un capitaine indien du nom de Mahigan Aticq renseigne Champlain sur les événements. Et celui-ci montre beaucoup de mécontentement. Il s'oppose à ce que l'on prenne des décisions sans l'avertir "vu que c'était moi, dit-il, qui m'étais entremêlé de faire la paix pour eux avec lesdits Iroquois, considérant le bien qui leur en arriverait de voyager librement amont la grande rivière, et dans les autres lieux, autrement n'étant qu'en peur de jour en jour, de se voir massacrer et pris prisonniers, eux, leurs femmes et enfants, comme avaient été par le passé : la où recommençant cette guerre, c'était rentrer de fièvre en chault mal; qu'eux et moi leur avions donné parole de ne leur faire aucune guerre, sans qu'au préalable ils ne nous en eussent donné sujet, et que pour ceux qui entreprenaient cette affaire, touchant la guerre, sans nous en communiquer, je ne les tenais point pour mes amis, mais ennemis, et que s'ils faisaient cela sans quelque sujet, je ne les voulais point voir à Québec, que néanmoins où je trouverais les-

dits Iroquois, je les assisterais comme amis, contre les sauvages proches des Flamands”.

Champlain se prononce donc nettement en faveur du maintien de la paix. Il allègue deux raisons importantes : les avantages du traité pour les sauvages du Canada qui ont pu circuler enfin sans craindre d'être massacrés ou faits prisonniers ; la bonne foi entre les peuples qui oblige à garder la parole donnée lorsqu'aucun fait ne pose une obligation contraire.

Dans son rôle nouveau, Champlain parle avec énergie. Il n'hésite pas à donner des conseils : renvoyer les présents, ne pas aller en guerre, observer le traité de paix. Et durant les semaines suivantes, il va déployer une grande activité pour que ses alliés se rangent à sa manière de voir.

Mahigan Aticq invite Champlain à se rendre aux Trois-Rivières où la coalition laurentienne doit étudier cette question au cours de délibérations solennelles : les tribus ne le croient pas, lui, s'il rapporte les paroles de Champlain. Malheureusement retenu à Québec par les devoirs de sa charge, celui-ci envoie Eustache Boullé, son beau-frère, le 9 mai. Mais, événement funeste, des Algonquins sont déjà sur la route du retour avec l'idée de lancer une expédition de guerre contre les Iroquois. L'assemblée délibère quand même : "la moitié désirait la continuation de la guerre, autres de la paix ; il fut enfin résolu de ne rien faire jusques à ce que tous les vaisseaux fussent arrivés, et que les Sauvages d'autres nations seraient assemblés". Eustache Boullé revient le 21. Il présente son rapport, et Champlain note encore "l'utilité que la paix nous apporterait de ce côté-là si on pouvait la continuer”.

Emery de Caën arrive de France. Il quitte bientôt Québec pour les Trois-Rivières. Mais son influence sur les sauvages est précaire. "Emery de Caën, dit Champlain, faisait ce qu'il pouvait en suite de l'avis que je lui avais donné de maintenir cette paix avec

les Iroquois, leur remontrant le peu de foi et de parole, et ne pouvant rien faire avec eux, il m'écrivit une lettre me faisant entendre toutes les nouvelles : que ma présence y eût été fort requise, ce qui fut cause qu'aussitôt je m'embarquai dans un canot avec Mahigan Aticq, qui fut le quatorzième de juillet". Mais c'est trop tard pour empêcher "que neuf ou dix jeunes hommes écervelés n'entreprissent d'aller à la guerre". Au lac Champlain, ils rencontrent trois Iroquois sans défiance, en capturent deux, leur infligent quelques supplices et les ramènent triomphalement aux Trois-Rivières. Ni le Frère Gervais Mohier qui raconte longuement la scène à Gabriel Sagard, ni Emery de Caën ne peuvent obtenir leur libération.

A ce moment, la scène se transporte au Cap de Victoire où doit commencer la grande traite annuelle. Aussitôt que Champlain et les Indiens sont arrivés, un autre grand conseil prend place. Et Champlain parle cette fois ; il intervient avec toute sa fermeté, toute son énergie, toute sa chaleur. Au début, il reproche à ses alliés la lâcheté d'attaquer des hommes protégés par une convention. Puis "je leur donnai à entendre, dit-il, qu'ils considérassent combien de bien ils recevaient de la paix au prix de la guerre, qui n'apporte que plusieurs malheurs, qu'ils savaient comme ils en avaient été par le passé : que pour nous cela nous importait fort peu, mais que la compassion que nous avions de leur misère nous obligeait, les aimant comme frères, de les assister de notre bon conseil, de nos forces contre leurs ennemis... ; qu'ils savaient bien que la guerre étant, toute la rivière leur serait interdite et n'y pourraient chasser ni pêcher librement sans courir de grands dangers, crainte et appréhension, et eux principalement qui n'avaient point de demeure arrêtée, vivant errants par petites troupes écartées"... Quant à lui, "reconnaissant l'utilité de la continuation de cette paix", il veut tout raccommoder s'il n'est pas trop tard.

De haute lutte, grâce à son ascendant, à sa maîtrise sur ces peuples sauvages, Champlain obtient le

sursis du supplice pour les deux prisonniers iroquois. Un chef sauvage, le Réconcilié, deux autres Indiens et un Français du nom de Pierre Magnan partiront tout de suite pour les Cantons négocier la continuation de la paix et offrir les présents qui effaceront le souvenir du malheureux événement du lac Champlain. Cette ambassade quitte Cap de Victoire le 24 juillet : c'est certainement un triomphe personnel de Champlain.

Bien reçus tout d'abord, ces négociateurs sont massacrés plus tard par suite d'une ruse de quelques Algonquins qui ne partageaient pas l'opinion de la masse de leur tribu. Et de nouveau, c'est la guerre. Et cette fois, c'est la guerre avec toute son horreur.

Champlain ne pardonne pas facilement à ses alliés d'avoir ouvert l'ancien conflit. Dès ce moment, il devine la faiblesse incurable de la coalition laurentienne, et, dans ses écrits, un peu de mépris rejaillit continuellement sur les guerriers qui partent pour les vaines excursions d'où l'on revient triomphalement avec deux ou trois prisonniers. Ces escarmouches enveniment la plaie au lieu de la guérir ; elles provoquent ces attaques à fond qui mettront la Nouvelle-France sur le bord de la ruine.

Durant ces dernières années, Champlain inaugure une politique d'assistance à ses alliés, et principalement à la nation huronne. En 1623, il écrit, par exemple, la phrase suivante : "Le lendemain fut délibéré de faire quelques présents à toutes les nations, pour les obliger à nous aimer, et traiter bien les Français qui allaient en leur pays, pour les conserver contre leurs ennemis, et ainsi leur donner courage de revenir avec plus d'affection. Les sauvages, continue-t-il, accordèrent de mener onze Français pour la défense de leurs villages, contre leurs ennemis, dont il en demeurerait huit en leurs villages, et trois qui reviendraient avec eux au printemps en traite, deux autres Français furent donnés aux Algonquins, pour les maintenir en amitié, et inciter à venir en traite".

L'envoi de ces garnisons relève plutôt d'un programme commercial que d'un programme militaire. Cependant les résultats auraient pu être très bons, si ces soldats avaient bien rempli leur rôle, veillé à l'organisation de la défense, indiqué aux Alliés leur manque de prudence, de suite dans les entreprises ; s'ils avaient ordonné une surveillance générale de l'ennemi, de ses mouvements et de ses desseins. Mais transportés au milieu d'un peuple amoral, ces guerriers s'endorment dans les délices de Capoue, encourageant en moins de douze mois les dénonciations de Gabriel Sagard et des missionnaires.

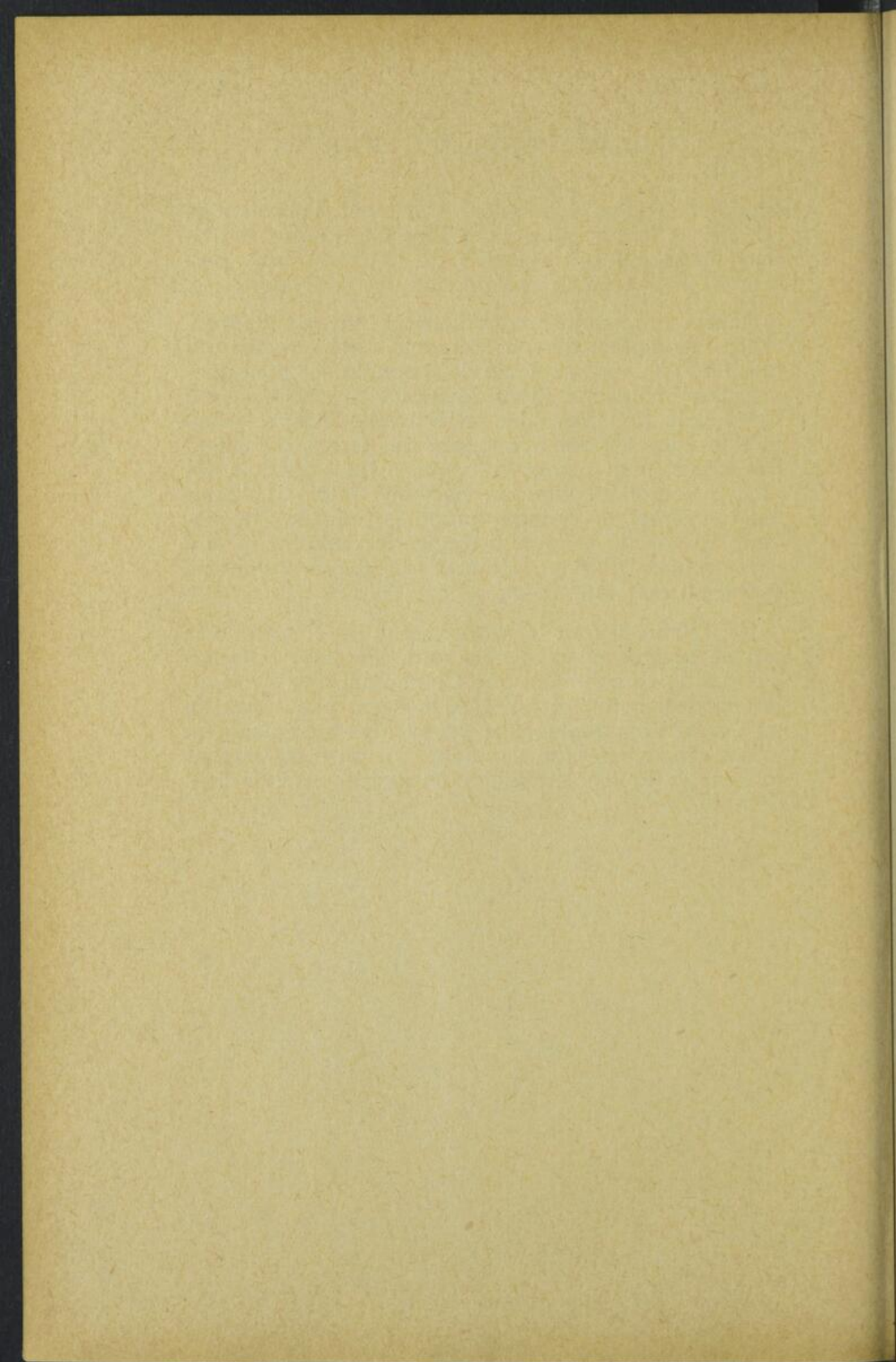
Enfin quel est le bilan de cette alliance contre les Iroquois lors de la Conquête des Kirke ? En trois circonstances distinctes, les Français ont fourni à leurs alliés l'appui de leurs armes, mais il ne s'est jamais agi de plus d'une douzaine d'hommes et de quelques rondes de munitions. Ensuite, ils ont mis en garnison chez leurs alliés une douzaine, tout au plus une quinzaine de soldats, afin de les rassurer contre les invasions de leurs ennemis. Mais cette politique spasmodique, mal dirigée et mal conduite, n'a jamais produit de grands fruits ; et elle a été appliquée en bonne partie entre les années 1623 et 1627, années de paix entre la Confédération iroquoise et la coalition laurentienne.

Et qu'ont obtenu les Français en retour ? Ils ont reçu les pelleteries, et les profits de ce commerce leur ont permis de prendre effectivement possession du Canada, c'est-à-dire de construire l'Habitation, de la maintenir, d'y entretenir une garnison, d'élever un fort, de défrayer des missionnaires, des interprètes et des commis. Québec a pu se développer un peu sans être molesté malgré la pauvreté de ses défenses et le petit nombre de ses habitants. Pendant ce temps, les explorateurs ont circulé dans toutes les directions avec l'assistance des Indiens, et ils ont placé sous le drapeau de la France les provinces de Québec et d'Ontario actuelles ; ils ont pénétré jusqu'au seuil des vastes plaines intérieures, et ouvert le chemin à des

expéditions plus lointaines. Comment l'auraient-ils fait de la façon qu'ils l'ont fait, c'est-à-dire individuellement, ou par groupes de deux ou trois personnes, sans l'amitié et l'alliance des sauvages ?

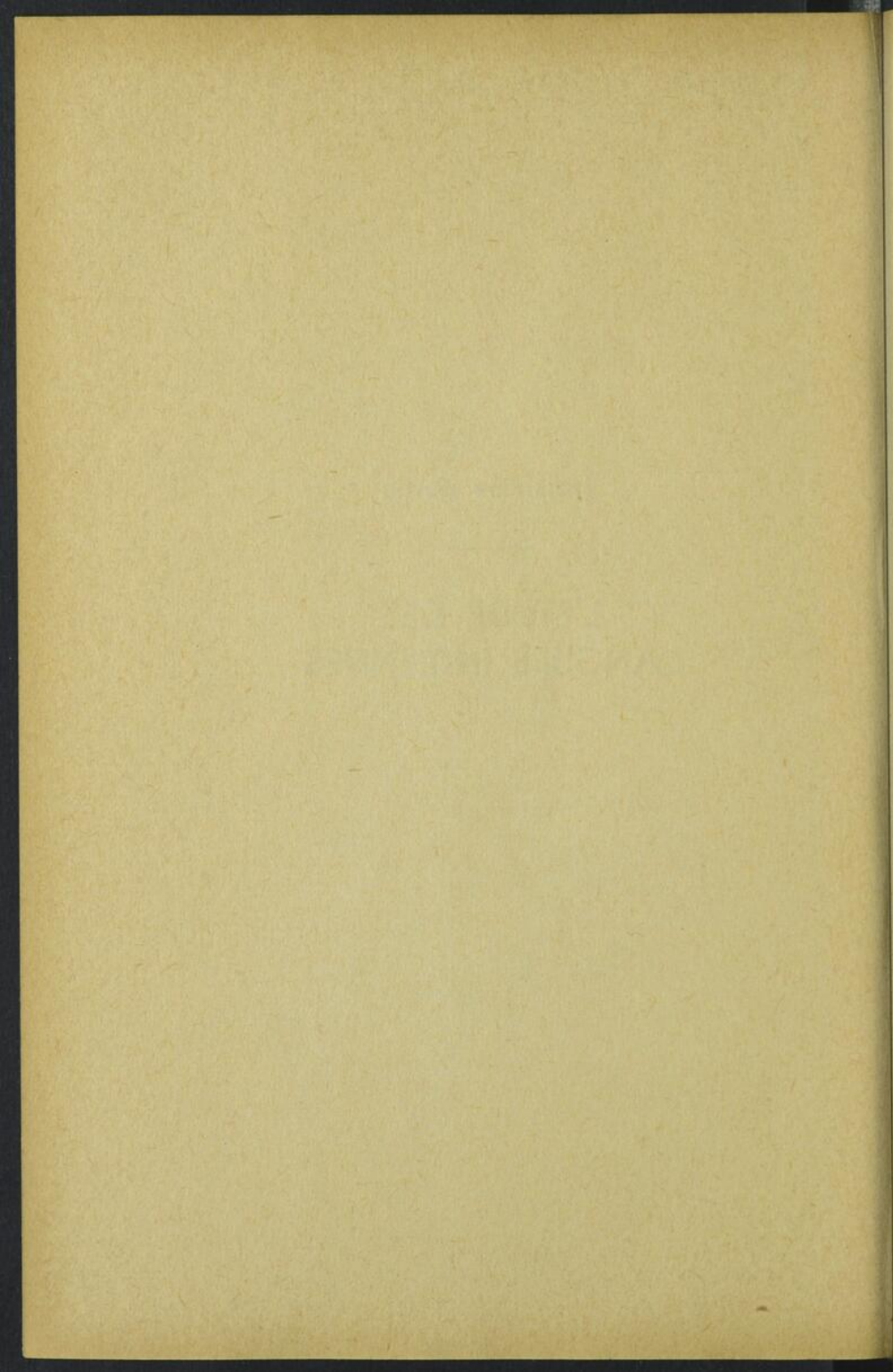
Plusieurs historiens canadiens ont vivement reproché à Champlain d'avoir contracté cette alliance qui attire à la fin sur la colonie de si sanglantes et si dangereuses incursions. Etant donné les circonstances où Champlain doit travailler en Nouvelle-France, — situation avancée dans l'intérieur des terres, au milieu des tribus, petit nombre d'hommes qu'il conduit, régime colonial en vigueur, nécessité vitale d'obtenir les fourrures en grande quantité, première découverte du grand empire français de demain, — nul chef, peut-on affirmer, n'aurait fait mieux, ou même aurait pu agir autrement.

Le blâme, il faut le garder pour les rois français qui ne comprirent pas, plus tard, les ressources immenses de ce continent que Champlain leur avait offert modestement, et qui n'envoyèrent pas assez tôt au Canada les quelques régiments, les quelques centaines d'hommes bien conduits, qui auraient imposé la paix à la Confédération iroquoise ou l'auraient détruite.



Troisième partie

L'ÉTUDE DES
LANGUES INDIENNES



LES récits de Jacques Cartier font connaître les premiers modes de communication entre Français et Indiens du Canada. Tout d'abord, les signes tiennent lieu de langage ; on s'entend de cette façon sommaire sur les opérations simples de la traite et sur les sujets essentiels. Mais le grand découvreur cueille ici et là les mots les plus usuels ; et il dresse un court vocabulaire qu'il intitule : "Ensuit le langage des pays et royaume de Hochelaga et Canada, autrement dicte la Nouvelle-France". Noms des nombres, de diverses parties du corps, quelques phrases, figurent dans ce lexique que d'autres historiens copieront. Puis Jacques Cartier saisit à Gaspé, et embarque de force, deux Indiens qu'il conduit en France : Dom Agaya et Taïnoagny.

Et lorsqu'il revient dans la Nouvelle-France en 1535, il ramène ces deux personnages. Ceux-ci ont appris le français tout en conservant une connaissance complète de leur propre parler. Et lorsqu'ils prennent contact avec leurs compatriotes, entre l'île d'Orléans et la Côte-Nord, ils commencent à "conter ce qu'ils avaient vu en France et le bon traitement qu'il leur avait été fait". Ils agissent ensuite comme interprètes ; durant l'automne, l'hiver et le printemps, ils sont présents à toutes les entrevues : ils expliquent les paroles des Indiens aux Français, et celles des Français aux Indiens. Occupant ainsi une position stratégique, ils l'utilisent quelquefois pour leurs fins particulières ; et, au lieu de faciliter les relations entre les deux peuples, ils les compliquent et les brouillent. Par exemple, ils favorisent la fuite de trois enfants que Jacques Cartier a reçus des capitaines sauvages, et qu'il veut conduire en France "pour apprendre le langage", suivant l'ordre de son roi. Ils refusent de remonter le fleuve jusqu'à Hochelaga ; et de Québec à Montréal, les Français doivent se servir de nouveau des signes, si insatisfaisants soient-ils, et conduire de cette façon élémentaire toutes leurs relations avec les tribus.

Avant de quitter son lieu d'hivernement, au confluent du Lairet et de la rivière Saint-Charles, Jacques Cartier enlève de nouveau, par ruse, Taïnoagny, Dom Agaya et deux autres Indiens, plus Donacona, le grand capitaine de la région de Québec. Si l'on ajoute à ces personnages, les trois enfants mentionnés plus haut, c'est donc huit sauvages qu'il ramène en France. Mais cet incident et d'autres du même genre tendent à créer entre les aborigènes de la Nouvelle-France et les Français un sentiment de défiance et même de haine qui vivra longtemps.

Entre 1536 et 1603, les deux peuples ont d'assez fréquentes relations commerciales. Le langage des signes, il faut le supposer, doit jouer de nouveau un rôle important. De plus, le père Paul Le Jeune ajoutera plus tard que les uns et les autres élaborent un vague baragouin : chacun s'efforce de parler, et croit parler la langue de son interlocuteur, mais il ne prononce en réalité que des sons qui ne relèvent d'aucun idiome. On s'entend quand même. Ensuite, quelques Français hivernent dans la Nouvelle-France pour se familiariser avec les dialectes canadiens ; et des Indiens sont de nouveau conduits en France pour y apprendre le français et faciliter ainsi les échanges commerciaux. Naturellement, ni les uns, ni les autres ne sont très nombreux ; mais l'histoire en enregistre quelques-uns.

En 1603, lorsque Champlain vient au Canada pour la première fois, ce sont les mêmes méthodes qui règnent. Pont-Gravé ramène sur son navire deux sauvages ; ceux-ci ont vécu quelque temps en France, et ils racontent leurs expériences à tout un vaste rassemblement de leurs compatriotes. Est-ce eux, ou d'autres Indiens dressés de la même façon, qui servent d'interprètes à Champlain durant tout son séjour ? On ne sait. Mais le fondateur de Québec obtient en toutes circonstances les renseignements qu'il désire, et son récit ne décrit que des communications faciles et aisées.

L'explication du fait se trouve sans aucun doute dans la présence au Canada d'Indiens qui sont allés en France ; le fait suivant, raconté par Champlain, le laisserait entendre, semble-t-il. "Premier que partir de Tadoussac pour nous en retourner en France, écrit-il, un des sagamos des Montagnais, nommé Béchourat, donna son fils au sieur Du Pont, pour l'emmener en France, et lui fut fort recommandé par le grand sagamo, Anadabijou, le priant de le bien traiter et de lui faire voir ce que les deux autres sauvages, que nous avions ramenés, avaient vu. Nous leur demandâmes une femme des Iroquois, qu'ils voulaient manger, laquelle ils nous donnèrent et l'avons aussi amenée avec ledit sauvage. Le sieur de Prévert a aussi amené quatre sauvages, un homme qui est de la côte d'Arcadie, une femme et deux enfants des Canadiens". Si l'on ajoute que, depuis une vingtaine d'années, les pêcheurs et les trafiquants de fourrures fréquentent très activement le Golfe, que toute une garnison a hiverné à Tadoussac en 1600, on restera moins surpris de la facilité des communications.

Avec la fondation de Québec, en 1608, commence le règne des grands interprètes. En 1610, c'est Etienne Brûlé qui délaisse l'Habitation. Champlain relate ce départ dans les termes suivants : "J'avais un jeune garçon, qui avait déjà hiverné deux ans à Québec, lequel avait désir d'aller avec les Algonquins, pour apprendre leur langue. Pont-Gravé et moi avisâmes que s'il en avait envie ce serait mieux fait de l'envoyer là qu'ailleurs, pour savoir quel était leur pays, voir le grand lac, remarquer les rivières, quels peuples y habitent ; ensemble découvrir les mines et choses les plus rares de ces lieux et peuples, afin qu'à son retour nous puissions être informés de la vérité". En 1611, Nicolas du Vignau fait certainement partie du groupe qui part du Sault Saint-Louis avec les sauvages : "Il y eut un jeune homme des nôtres, dit Champlain, qui se délibéra d'aller avec lesdits sauvages... et fut avec le frère de Savignon, qui était l'un des Capitaines, qui promit lui faire voir tout ce qu'il

pourrait; et celui de Bouvier fut avec ledit Iroquet Algonquin, qui est à quelque quatre-vingts lieues dudit saut. Ils s'en allèrent fort contents et satisfaits". Puis, un peu plus tard la même année: "Je leur promis de leur donner un jeune garçon, dont ils furent fort contents. Quand il prit congé de moi pour aller avec eux, je lui baillai un mémoire fort particulier des choses qu'il devrait observer". Quelques mois se passent, et voici d'autres départs: "Je les priaï de mener avec eux deux jeunes hommes pour les entretenir en amitié, leur faire voir le pays et les obliger à les ramener".

De 1608 à 1629, une dizaine d'interprètes partent ainsi à tour de rôle. Ils s'incorporent complètement à une tribu indienne, comme Etienne Brûlé qui abandonne Québec presque pour toujours; ou bien ils vivent quelques années, ou au moins quelques saisons, avec les sauvages et reviennent à l'Habitation. Ceux qui sont bien doués apprennent un dialecte de façon suffisante, durant un seul hivernement.

Parmi les principaux interprètes de cette première période, il faut citer Brûlé et Marsolet, ces deux ouvriers de la première heure, puis Jean Richer, Jean Nicolet, Jean Manet, Nicolas du Vignau, Olivier le Tardif, les Godefroy, Jacques Hertel. En cette Nouvelle-France de la première époque, ils occupent une place importante. Soit à Québec tout d'abord, soit aux Trois-Rivières, soit au Cap de Victoire, soit au Sault Saint-Louis, ils sont présents chaque année et facilitent les opérations de la traite; ils assistent aux nombreux conseils qui se rassemblent en ces occasions. Mais leurs attributions sont encore plus larges que celle-là. Ils renseignent Champlain sur la géographie, les ressources, les tribus du Canada; ils organisent, dans les lieux éloignés où ils se trouvent, les expéditions annuelles de traite: Brûlé reçoit à cet effet cent pistoles par an; ils maintiennent les bonnes relations entre Français et Indiens; et, en général, ils servent d'intermédiaires, c'est-à-dire selon l'occurrence, de truchement, de plénipotentiaire, de négo-

ciateur dans la discussion des problèmes de paix ou de guerre, des questions de justice et de commerce.

Ces connaissances linguistiques, les sociétés les rémunèrent un bon prix : la profession est fort prisée. Mais elles ont coûté un bon prix à ceux qui les ont acquises et qui les exercent : vivre avec les nomades, pendant un temps plus ou moins long, constitue l'une des plus dures expériences qui soient pour un Européen. L'existence chez les Hurons comporte moins de misères, mais un hivernement avec les tribus nomades, soit montagnaises, soit algonquines, peut détruire la santé même.

La science des interprètes est une science égoïste, une science qui ne se communique point. Marsolet refusera d'enseigner les moindres rudiments linguistiques à Gabriel Sagard, et ensuite au père Paul le Jeune. Ce n'est que par le plus grand des hasards qu'un jésuite obtient, durant l'hiver 1626, l'assistance d'un interprète dans ses études. L'explication de ce fait est la suivante : les truchements jouiront d'une situation privilégiée et ils obtiendront une rémunération d'autant plus forte que les individus aptes à remplir cet emploi seront moins nombreux.

En second lieu, les interprètes ne possèdent, en général, ni la culture, ni la préparation, ni peut-être l'intelligence nécessaires pour se livrer à des travaux littéraires : dresser des dictionnaires, élaborer des grammaires, rédiger des manuels. Ils parlent, à cette époque, un ou plusieurs idiomes indiens, mais ils n'ont pas le souci de les écrire, de formuler les règles et de remonter à l'abstrait.

Il faut donc attendre la venue des missionnaires pour voir s'organiser méthodiquement l'étude des langues américaines. Eux, ils doivent avant tout, pour exercer leur apostolat, apprendre à fond les dialectes : une connaissance imparfaite ne suffit point pour expliquer convenablement les problèmes spirituels et les points de controverse religieuse ; missionnaires, ils doivent vivre toute l'année en contact étroit avec

les peuplades barbares; dans leur zèle, ils tiennent à assurer la continuité de leur travail, et ainsi à faciliter l'instruction de leurs collègues ou de leurs successeurs; et quelques-uns d'entre eux jouissent de la formation requise pour mettre des manuels à jour, discerner les règles en arrière des mots, réduire les dialectes en écriture. Au contraire de celle des interprètes, leur science ne tend qu'à se communiquer.

En 1615, les Récollets se présentent dans la Nouvelle-France. Ils se plongent tout de suite dans leur travail. Pour étudier des langues, ils doivent imiter les truchements et s'en aller vivre avec les sauvages. Sagard et le père Chrestien Le Clercq fournissent de nombreux renseignements sur ce point.

C'est tout d'abord le père Jean Dolbeau qui part avec les Montagnais, s'enfonce dans la forêt "pour y cabaner, apprendre leur langue, les catéchiser, et courir les bois avec eux". De son côté, le père Joseph Le Caron suit les Hurons, et lorsqu'il revient au printemps de l'année suivante, en 1616, il a obtenu trois résultats: "connaître les façons de faire de ce peuple, d'apprendre passablement leur langue, et les disposer à une vie plus honnête et civile". Ce même religieux s'éloigne plus tard avec d'autres compagnons: "Le père Joseph, dit Sagard, qui déjà avait passé une année entière dans le pays des Hurons, désira aussi aller hiverner avec les Montagnais pour apprendre leur langue et les instruire par après en la foi". Sagard précisera d'une façon plus exacte le but de ces hivernements et de ces voyages lorsqu'il écrira la phrase suivante en parlant du père Piat: "Il voulut se rendre misérable avec les misérables et aller hiverner avec les Montagnais pour apprendre leur langue, car c'est le principal sujet pourquoï on s'y adonne".

Dès leur venue, les Récollets entreprennent donc résolument leur tâche d'apprendre les langues; et ils entreprennent dans le même moment la tâche de fixer leurs connaissances sous une forme écrite. De 1615 à 1626, dit-il, ils fréquentent de nombreuses tribus; ils

établissent des missions sédentaires et volantes ; à Québec, particulièrement, ils attirent des Algonquins, des Hurons et des Montagnais ; et de leurs fréquentations avec ces peuples, ils rédigent des **dictionnaires** : le père Le Clercq lui-même a manié des fragments de ces œuvres.

Le premier **Dictionnaire** ébauché est celui de la langue huronne. C'est le père Joseph le Caron, grand ouvrier en langues indiennes, qui le commence dès l'hiver de l'année 1615-1616 qu'il passe dans la Huronie. Lui fournit ensuite nombre de mots, un petit Huron qu'il ramène à Québec. Au cours de son second hivernement dans le même district, sept années plus tard, le même religieux perfectionne ce premier ouvrage ; il y place notamment "des règles et des principes". Puis il y ajoute divers vocables d'après les notes que lui envoie le père Nicolas Viel, et d'après le **Lexique** du même père confié à des Français avant son martyre.

Ce **Dictionnaire** aurait été le plus complet du groupe suivant certains historiens. Et, en 1625, le père Georges le Baillif, procureur de la mission en France, le présente au Roi avec un dictionnaire de la langue montagnaise et un autre de la langue algonquine ; les deux derniers sont également dûs à la plume du père Le Caron. Ce religieux hiverne à Tadoussac en 1618 ; il y retourne en 1621 et en 1623 ; des Montagnais vivent aussi à Québec. Dans ces circonstances, il est facile d'accumuler des notes. Quant au **Dictionnaire** de la langue algonquine, on ne connaît rien des circonstances où il fut préparé.

Il est donc établi que trois **Dictionnaires** existent en 1625. Le père Le Clercq en a vu des fragments ; Sagard, futur historien du Canada, les aura sous sa main, et il entretiendra longtemps le dessein de les publier à la suite de son histoire. D'après Chrestien Le Clercq, les Jésuites les consultent librement durant leur premier hivernement en Nouvelle-France, car les Récollets n'eurent rien "de secret pour ces il-

lustres missionnaires", et "on fit une revue très exacte de ces œuvres".

Sagard parle longuement de cet important sujet. C'est avec amour qu'il étudie les dialectes indiens ; de longue main, il se prépare à son œuvre apostolique. "Dès la France, dit-il, j'avais une grande inclination pour les langues sauvages... et j'avais déjà rassemblé une quantité de mots, mais pour ne les savoir prononcer à la cadence du pays, à la première rencontre que je fis des Montagnais, pensant baragouiner, je demeurai muet, et eux avec moi. Marri que j'eus perdu et ma peine et mon soin, avec toutes les études que j'avais faites sans autre maître que le petit Pastedechouan, je m'adressai au truchement Marsolet pour en avoir quelque instruction, mais il me dit franchement... qu'il ne le pouvait nullement, que je m'adressasse à un autre ; je lui en demandai la raison et il me dit qu'il n'en avait point d'autre que le serment qu'il avait fait de n'enseigner rien de la langue à qui que ce fut. Me voilà donc éconduit." Naturellement, Sagard ne croit pas un mot de l'histoire du serment : "Et crois, dit-il, que tout son plus grand serment était de se rendre nécessaire, et de ne laisser empiéter personne sur son Office". Vers 1633, la même réponse à une demande semblable soulèvera pareille incrédulité chez le père Paul Le Jeune.

Sagard continue de la façon suivante le récit de ses expériences : "Ce que j'en ai su davantage, dit-il, je l'ai appris de nos Religieux de Québec, des Montagnais et d'un petit dictionnaire, composé et écrit de la propre main de Pierre Anthoine, notre Canadien". "Notre Canadien" c'est le même Pastedechouan nommé plus haut, un Montagnais que des Récollets ont envoyé en France pour recevoir l'instruction religieuse ; à son retour, il "fut renvoyé par nos Religieux de Québec entre ses parents, pour reprendre les idées de sa langue qu'il avait comme oubliées en France".

Mais Sagard ne se spécialise point dans la langue montagnaise : il porte plutôt toute son attention du côté de la langue huronne. D'ailleurs, il ne passe qu'un an au Canada, et il hiverne dans la Huronie : de cette expédition, il doit tirer le récit de son grand voyage au pays des Hurons et son dictionnaire, ses deux principales œuvres.

Il nous raconte avec bonhomie de quelle façon il apprend la langue : "Après dîner, dit-il, ...j'écrivais et, observant soigneusement les mots de la langue que j'apprenais, j'en dressais des mémoires que j'étudiais et répétais devant mes Sauvages, lesquels y prenaient plaisir et m'aidaient à m'y perfectionner avec une assez bonne méthode... "Gabriel, prends ta plume et écris", puis ils m'expliquaient au mieux qu'ils pouvaient ce que je désirais savoir d'eux. Et comme ils ne pouvaient parfois me faire entendre leurs conceptions, ils me les démontraient par figures, similitudes et démonstrations extérieures, parfois par discours, et quelquefois avec un bâton, traçant la chose sur la terre au mieux qu'ils pouvaient, ou par le mouvement du corps, n'étant pas honteux d'en faire quelquefois de bien indécents, pour se pouvoir mieux donner à entendre par ces comparaisons." Et souvent se comprendre devenait impossible, car ces langues manquaient de mots pour le spirituel, le théologique et le philosophique.

C'est ainsi que Gabriel Sagard dresse un **Dictionnaire** de langue huronne qu'il publiera plus tard pour assister les missionnaires. Mais il ne croit pas que son ouvrage soit parfait : trop de difficultés l'ont arrêté. "Il se trouve, dit-il, une autre grande difficulté en ces langues, en la prononciation de quelques syllabes, à laquelle consistent les diverses significations d'un même mot, qui est une difficulté plus grande que l'on ne pense pas, car manquer seulement en une, vous manquerez en tout... Il faut... apprendre la cadence si on y veut profiter, car le truchement Brûlé s'y est quelquefois lui-même trouvé bien empêché et moi encore plus... En choses dont ils ont connaissance,

leurs langues sont en quelque chose plus fécondes et nombreuses, pouvant dire une même chose par quantité de différens mots, entre lesquels ils en ont de si riches, qu'un seul peut signifier autant que quatre des nôtres... Ils ont une infinité de mots composés, lesquels sont des sentences entières."

Pour toutes ces raisons, Sagard sait bien que d'autres ouvriers pourront moissonner et glaner après lui : son travail a été rapide et superficiel, il n'a pas eu le temps d'approfondir ou de compléter. "Je sais bien, dit-il, qu'il peut y avoir des fautes en mes **Dictionnaires**, et que plusieurs choses y manquent pour les rendre parfaits, mais je ne doute point aussi qu'un plus habile que moi ne se trouvât bien empêché de pouvoir faire mieux en si peu de temps que j'y ai employé. Toujours c'est un travail qui n'est pas petit ni de petit profit, car pourvu qu'on sache la prononciation des mots plus difficiles, on peut aller avec iceux par tout le pays et traiter sans truchement, qui est un bien et une commodité qui ne se peuvent estimer, et de laquelle plusieurs se servent, pour n'y en avoir encore eu aucune autre que les miens."

Avec une rare prescience, Sagard ajoute les phrases suivantes : "Tous ces commencements serviront de beaucoup à ceux qui iront après nous travailler en cette vigne, car la chose plus difficile est faite et les principales pièces ébauchées, il n'y a plus qu'à les polir qu'elles ne soient parfaites. Je sais bien que les derniers ouvriers font toujours assez peu d'état du travail des premiers, et y trouvent à redire. Ce sont maladies naturelles qui naissent avec l'homme... Les langues ne se savent pas sans fautes, qu'après une grande pratique et longue expérience, à la Française même personne ne se dit parfait tant elle est changeante".

En de nombreux passages disséminés ici et là, Sagard et Champlain donnent des renseignements sur les méthodes employées et les résultats obtenus. Les missionnaires sont continuellement en contact

avec les Indiens : ils leur tiennent la porte ouverte, ils les attirent, ils les retiennent ; ils vivent avec eux. De temps à autre, on voit un religieux interroger un adulte, un enfant, des conversations s'établir, des contresens donner lieu à de comiques ou tragiques résultats. Au cours des nombreux conseils ou tabagies, les Récollets prennent la parole et prononcent des harangues ; enfin, les conversations, les baptêmes fournissent le témoignage irrécusable d'une science certaine.

Mais de 1615 à 1629, les Récollets ne deviennent pas de parfaits spécialistes des langues indiennes. Cette conclusion s'impose facilement si l'on parcourt une liste des dix religieux qui vinrent au pays, si l'on calcule la durée de leur séjour, si l'on note les années de ces séjours. Presque partout, on trouve une solution de continuité : un missionnaire passe un an ou une saison avec une tribu ; mais il n'y retourne pas ou y retourne quelques années plus tard : il se rend dans un autre district ou bien il doit accomplir un voyage en France ; un autre se présente et il parcourt les mêmes itinéraires : c'est une continuelle promenade entre Tadoussac, Québec, Trois-Rivières, le Cap de Victoire, la Huronie ; et ces déménagements successifs, inévitables sans aucun doute, ne laissent point le plaisir d'approfondir et de perfectionner. Aussi le père Paul Le Jeune peut-il à bon droit poser en 1633 la question suivante : "Qui des Religieux qui ont été ici a jamais su parfaitement la langue d'aucune nation de ces contrées ?" Et l'auteur du monumental **Dictionnaire général du Canada**, un autre père Le Jeune, en viendra beaucoup plus tard à la même conclusion : "Le P. Le Caron est le seul, dit-il, qui a séjourné sept ans au Canada, dont il vécut quatre à Québec ; ...aucun récollet n'apprit suffisamment la langue des Montagnais, des Hurons, des Neutres, des Algonquins ; le père d'Aillon est le seul qui ait su l'idiome huron suffisamment".

D'ailleurs, cette conclusion ne renferme aucun blâme, loin de là : la communauté manquait des

moyens matériels; les compagnies de marchands n'étaient point généreuses, et refusaient d'entretenir et de loger plus de six pères. Puis, les Récollets vinrent au Canada à l'époque des découvertes: le père Le Caron dit la première messe en Huronie lors du grand voyage de Champlain en ces régions; et, avant de se mettre méthodiquement à la tâche, ne convient-il pas de l'examiner, d'en reconnaître l'étendue et les difficultés?

De 1625 à 1629, les Jésuites se livrent de leur côté aux études linguistiques. Tout d'abord, les Récollets leur fournissent l'appoint de leurs ouvrages. Puis le père de Brébeuf hiverne dans la forêt, près de Québec, avec une tribu de Montagnais. Ses collègues songent à enrôler l'assistance des interprètes, mais sans y compter beaucoup: "car des truchements il ne faut rien attendre". A la suite d'événements considérés comme providentiels, le père Lalemant se met à l'école de l'un d'eux: "Ce truchement n'avait jamais voulu communiquer à personne la connaissance qu'il avait de ce langage".

Soit à Québec, soit en Huronie, les Jésuites poursuivent leurs études. Mais le plus brillant dans ce domaine, c'est à n'en pas douter le père de Brébeuf. Durant son séjour de trois années dans la Huronie, il réussit non-seulement à s'insinuer dans la bonne grâce des sauvages, mais encore à vaincre les difficultés linguistiques. Telles que rapportées par Champlain, voici les lamentations des Hurons au départ de ce religieux: "Il y a trois ans, disent-ils, que tu es en ces lieux pour apprendre notre langue... et maintenant que tu sais plus parfaitement notre langue qu'aucun qui soit jamais venu en ces lieux, tu nous délaisses... En effet, ce bon père avait un don particulier des langues, qu'il apprit et comprit en deux ou trois ans: ce que d'autres ne feraient en vingt".

Mais durant les quatre années qu'ils passent en Nouvelle-France, les Jésuites ne peuvent organiser leurs études sur une base solide.

Et la conquête survient. Cette interruption de trois années désorganise complètement la science des langues indiennes. Quelques interprètes et Français demeurent ; mais les Récollets ne reviennent pas. Et ainsi se trouvent perdues les connaissances que certains religieux de cet ordre avaient amassées, et qui possédaient une grande valeur.

Alors, en 1632, il faut reprendre toutes ces études à pied d'œuvre et reconstruire des fondations au toit. Dans une certaine mesure, le principal ouvrier de cette renaissance, c'est le père Paul Le Jeune, supérieur, pendant sept ans, des Jésuites du Canada.

Il se remet au travail lui-même, l'année de la remise du Canada à la France, et, durant une longue période, ce fut son cauchemar et sa principale occupation. Pour débiter, il ne possède qu'un petit **Dictionnaire** "écrit à la main" et "tout rempli de fautes". L'auteur en est probablement le Père Charles Lalemant.

Ce petit rudiment ne donne point satisfaction au père Le Jeune ; et en 1632 même, le 12 octobre, après le départ des navires, il entreprend lui aussi de se mettre à l'école des naturels ; il visite des Montagnais, "cabanés à plus d'une grande lieue loin de notre maison", écrit le missionnaire. Parcourant un long détour "le long du grand fleuve Saint-Laurent", le père rencontre pour la première fois les difficultés imprévues de la forêt vierge, de la marée, des rochers, et il manque perdre la vie.

Enfin, il trouve ces bons Montagnais en pleine activité dans la gloire de l'automne canadien. Le missionnaire se promène parmi les wigwams ; on le reçoit très bien, on lui offre des anguilles en cadeau ; pour lui on en met rôtir avec "une petite broche de bois" piquée en terre auprès du feu. Malgré cette excellente réception, le religieux renonce tout de suite à ces pénibles voyages : le profit est trop léger.

L'homme indispensable, le professeur tout indiqué, il est là tout près et le père Le Jeune le guigne. Ce

n'est autre que notre vieil ami Pierre Pastedechouan, dont le nom s'est un peu modifié, mais que les Récollets ont envoyé étudier en France, qui a reçu le baptême à Angers, et dont le parrain fut le prince de Guéméné; autrefois, le père Le Caron l'a renvoyé à ses compatriotes, car il avait oublié sa langue maternelle après un séjour de cinq ans outre-mer. Maintenant, il sait les deux langues; entre ses mains, repose une bonne clef du royaume linguistique.

Cependant, ce jeune homme a un peu mal tourné: il est devenu quelque peu sacripant et mauvais sujet, et ne veut point aider les Jésuites. Par bonheur, il mécontente monsieur de Caën à qui il s'est attaché, puis monsieur du Plessis-Bochart. Et sa femme l'abandonne. Rejeté de tous côtés, il ne lui reste plus bientôt d'autre ressource que les missionnaires. Et c'est là que l'attend le père Le Jeune: "Etant donc ainsi rebuté, dit-il, il se vint jeter entre nos bras qui n'étaient que trop ouverts pour lui; et nous lui procurâmes un habit de Français". Et sans perdre une minute, on se met au travail, on bâche ferme, on accomplit des progrès: "Je me mets à travailler sans cesse, dit le missionnaire, je fais des conjugaisons, déclinaisons, quelque petite syntaxe, un dictionnaire, avec une peine incroyable". Et il remercie le ciel: où aurait-il pu trouver un professeur d'égale force? Car "l'interprète ou truchement nommé Marsolet" refuse toujours de communiquer son savoir au père Le Jeune, comme il a refusé autrefois de le communiquer à Sagard, et pour semblable raison.

Et même avec le professeur, l'entreprise présente des difficultés: "Il m'a fallu, dit le père, avant que de savoir une langue, faire des livres pour l'apprendre, et quoi que je ne les tienne pas si corrects, si est-ce maintenant... que je me fais bien entendre aux Sauvages". S'il s'est donné toute cette peine, c'est afin d'aboutir à un résultat pratique, la conversion des sauvages, et il se met à l'œuvre sans tarder: "J'ai recueilli, dit-il, et mis en ordre une partie de ce qu'il

m'avait enseigné, et que j'avais écrit çà et là... Ayant donc rallié la plupart de mes richesses, je me suis mis à composer quelque chose sur le catéchisme, ou sur les principes de la foi ; et prenant mon papier en main, j'ai commencé à appeler quelques enfants avec une petite clochette". Dix, quinze puis vingt bambins suivent bientôt ces leçons improvisées, récitent le **Pater**, puis le **Credo** ; ceux qui répondent le mieux reçoivent une écuellée de pois. "C'est un plaisir, ajoute le bon missionnaire, de les entendre chanter dans les bois ce qu'ils ont appris ; les femmes mêmes le chantent, et viennent par fois écouter par la fenêtre de ma classe qui nous sert aussi de réfectoire, de dépense, de tout."

Au hasard des rencontres, le père Le Jeune explique ensuite les mystères de l'Incarnation, de la Rédemption, les principes du catholicisme. En balbutiant, il cause de tout. Par exemple, il rencontre une vieille grand'mère qui lui raconte la surprise "qu'eurent les sauvages voyant arriver le vaisseau des Français qui aborda le premier en ces pays-ci : ils pensaient que ce fût une île mouvante, ils ne savaient que dire des grandes voiles qui la faisaient marcher, leur étonnement redoubla voyant quantité d'hommes sur le tillac".

Mais le supérieur des Jésuites ne se satisfait point facilement. "Le peu de progrès qu'il a fait, dit-il, il l'attribue au défaut de sa mémoire qui ne fut jamais bien excellente, et qui se va déséchant tous les jours". Et son professeur l'abandonne. Alors, dans son ardeur d'apprendre vite et bien, il demande à son supérieur la permission de se démettre de ses fonctions qui lui prennent trop de son temps. "C'est un grand détour-bier pour l'étude de la langue", dit-il, que d'exercer le ministère, d'écrire de longues relations, de recevoir des visiteurs, de voyager, etc. ; "moi qui suis sans livre, sans maître, mal logé, pourrai-je bien étudier avec un soin qui m'occupe quasi tout entier bien souvent ?" L'un de ses compagnons lui paraît beaucoup mieux doué que lui-même : "O l'excellent homme

pour ces pays-ci, dit-il, que le père Brébœuf, sa mémoire très heureuse, sa douceur très aimable feront de grands fruits dedans les Hurons".

L'inquiétude le saisit parfois : il connaît l'importance de la continuité dans ces études très longues ; autrement, comment aboutir à un savoir complet, à fond ? Il supplie ses supérieurs de lui envoyer des sujets bien doués ; il déplore "la disette de personnes qui entendent les langues... Donnez-nous, mon R. P., s'il vous plaît, des personnes capables d'apprendre les langues... Si par exemple, le Père Brébœuf et moi venions à mourir tout le peu que nous savons de la langue huronne et montagnaise se perdrait".

En attendant, il ne néglige aucune occasion de se perfectionner. Le 16 août 1633, par exemple, "cherchant l'occasion de converser avec les Sauvages, pour apprendre leur langue, dit-il, ...je me transportai delà le grand fleuve Saint-Laurent, dans une cabane de feuillages, et allais tous les jours à l'école dans celles des sauvages, qui nous environnaient".

Mais il tombe bientôt malade, et il doit revenir à Québec. C'est alors que sa soif de savoir le montagnais en perfection l'entraîne dans sa plus difficile aventure : hiverner avec une tribu. "Car si je veux savoir la langue, il faut de nécessité suivre les Sauvages", se dit-il. Les Français qui ont voulu se former au rôle d'interprète, ou entreprendre le travail de missionnaire, n'ont-ils pas abouti à la même conclusion, depuis la fondation de Québec ?

Le Père Le Jeune se résout donc à les imiter. Mais alors que ses prédécesseurs dans cette carrière ardue n'ont laissé aucun mémoire détaillé de leurs expériences, ce jésuite rédige au jour le jour un **Journal** complet. Le parcourir, c'est se rendre compte du prix, en misères et en souffrances, que l'étude des idiomes sauvages a coûté aux premiers truchements et aux premiers religieux ; et c'est en même temps étudier le premier grand document sur les mœurs des nomades de la Nouvelle-France.

Après le départ des navires pour la France, le 18 octobre 1633, le père Le Jeune s'accointe donc avec un chef montagnais. Dès le début, il pose les conditions de son voyage : il accepte la présence, dans la tribu, de l'indien nommé l'Apostat, mais non celle du Sorcier ; le premier lui donnera des leçons de langue. Puis la bande passera l'hiver sur la rive nord du Saint-Laurent. Comme il fallait s'y attendre, aucune condition n'est remplie par la suite : l'Apostat n'enseignera rien qui vaille au missionnaire ; le Sorcier, toujours présent, entravera tous ses travaux d'évangélisation, et la tribu hivernera sur la rive sud.

Avant de partir, le missionnaire acquitte le prix de son passage : une barrique de galettes, un sac de farine, des épis de blé d'Inde, des pruneaux et des "naveaux". Monsieur de Champlain veut donner à ces sauvages une haute idée du personnage qui les suit, et il leur recommande expressément lui-même de veiller sur leur hôte.

Et alors, vogue la galère ! Entassés dans une chaloupe et dans un canot, les nomades enfoncent leurs pagaies dans les eaux du fleuve. La première nuit, ils couchent à l'île des Sauvages, plus bas que l'île d'Orléans. Et l'Apostat soulève immédiatement le plus beau des chahuts : il s'empare d'un barillet de vin que le missionnaire a emporté pour distribuer lui-même à ses compagnons en cas de nécessité ; il s'enivre, tombe dans l'eau d'où on le retire avec peine ; dans sa fureur, il brise et renverse le wigwam en construction, envoie promener crémaillère et chaudron. Irrité, son frère l'arrose copieusement d'eau presque bouillante mais sans réussir à le calmer. Découragé de ces batailles qui ne finissent point, le missionnaire désireux de tranquillité s'en va se coucher dans les bois en son "premier gîte à l'enseigne de la Lune", c'est-à-dire sans abri sur la tête et à même la terre froide d'automne. Le lendemain, afin d'éviter la répétition de scènes semblables, il tente de vider dans l'eau le reste du vin, mais les sauvages le sup-

plient avec tant d'ardeur qu'il ne peut mettre son dessein à exécution.

Pagayant avec rapidité, les Indiens naviguent toute la journée, et ils abordent en pleine nuit dans une seconde île où ils se couchent à la hâte "abriez des arbres et du ciel". Ils font halte ensuite dans l'île aux "Oyes Blanches", puis à l'île "Malheureuse", où les nomades doivent demeurer pendant une huitaine par suite du vent et des tempêtes qui manquent de briser les deux embarcations. Le 30 octobre, douze jours après le départ, ils viennent se jeter sur un grand rocher affreux; l'existence devient plus dure car la neige "commence depuis trois jours à couvrir la terre d'un habit blanc". Et le 1er novembre, le Sorcier rentre dans la compagnie de la petite troupe. Malgré la diminution alarmante des vivres, on festoie "comme si les animaux qu'ils devaient chasser eussent été rangés dans une étable"; c'est dire qu'on ne ménage rien, qu'on jette tout dans la marmite, et que l'on s'empiffre avec énergie et continuité. Du même peuple, Champlain a déjà dit que lorsqu'ils ont des vivres: "ils ne mettent rien en réserve, et en font chère continuelle jour et nuit, puis après ils meurent de faim".

Au cours du banquet, le missionnaire, pour se rendre aux demandes pressantes et amusées de ses compagnons, commence une harangue en la langue montagnaise qu'il sait déjà un peu: "Je me mis à discourir, dit-il, et eux à s'éclater de rire: eux bien aises de gausser, et moi bien joyeux d'apprendre à parler".

Enfin, le 12 novembre, après les festins et les palabres, la tribu aborde la rive sud presque sans provisions et se jette dans la forêt. "Les sauvages, dit le missionnaire, passent l'hiver dedans ces bois, courant ça et là, pour y chercher leur vie... Nous avons fait dans ces grands bois, depuis le 12 novembre de l'an 1633 que nous y entrâmes jusques au 22 avril de cette année 1634 que nous retournâmes aux rives

du grand fleuve de Saint-Laurent, vingt-trois stations, tantôt dans des vallées fort profondes, puis sur des montagnes fort relevées, quelques fois en plat pays, et toujours dans la neige".

Au début, les naturels passent trois jours sur la rive d'un torrent; et le père Le Jeune observe attentivement la construction du wigwam ou tente d'hiver, car il veut en rendre compte aux lecteurs des **Relations**. "Les femmes, dit-il, armées de haches s'en allaient ça et là dans ces grandes forêts couper du bois pour la charpente de l'hôtellerie". Armés d'une pelle ou d'une raquette, les hommes pratiquent dans le même temps une excavation dans la neige; sur les remblais, ils plantent ensuite les perches qui se rejoignent au sommet; et sur cette charpente, ils déroulent les écorces. "Ne vous figurez pas, dit le père, que ces écorces soient jointes comme un papier collé sur un châssis: elles ressemblent souvent à l'herbe mille pertuis", et laissent voir étoiles et lune. On aura une idée complète de ces habitations en ajoutant ici quelques phrases de Sagard: "Les écorces de bouleau avec quoi, dit-il, ils cabanent ont environ de 8 à 9 pieds de longueur, et environ trois pieds de largeur, qu'ils portent roulées comme une peau de parchemin, ayant à chacun des deux bouts une baguette plate cousue qui les tiennent en état, et les empêchent de faire de faux plis".

Durant les deux ou trois premiers mois, la tribu ne demeure jamais longtemps au même endroit. Tout d'abord, elle a épuisé ses provisions: "Nous nous vîmes en peu de temps sans pain, sans farine, et sans anguilles, et sans aucun moyen d'être secourus". Alors, elle doit vivre uniquement du gibier qu'elle peut abattre dans un rayon de trois ou quatre lieues autour du campement. Mais le gibier est rare: on ne trouve que des castors, des porcs-épics et quelques lièvres. Et encore en très petit nombre. En conséquence, tous les trois ou quatre jours, à la veille de chaque déménagement, revient comme un refrain dans le **Journal** du père Le Jeune, la phrase suivante:

"Ne se trouvant plus de castors, ni de porcs-épics en notre quartier, nous tirâmes vers le pays".

Le 20 du mois, tous sont "déjà réduits à une telle extrémité que je faisais un bon repas d'une peau d'anguille boucannée", dit le missionnaire. Et plus loin, il ajoutera: "La famine a été longtemps nôtre hôtesse", car les animaux sauvages tués étaient "en si petit nombre... que cela servait plutôt pour ne point mourir que pour vivre".

Epoque critique pour les Montagnais que celle qui va de la pêche à l'anguille, l'automne, à la chasse à l'élan, vers la mi-janvier, quand les neiges s'entassent, épaisses, sur tout le pays. Durant cette période, ils trouvent difficilement leur subsistance, ils meurent souvent de faim. Sagard, Champlain, les Jésuites, les voient revenir chaque année, "si maigres et défaits, qu'ils semblaient des anatomies, la plupart ne se pouvant soutenir". Humbles, affamés, ils rôdent autour de l'Habitation; ils s'emparent des charognes, des carcasses et des détritiques; ils mangent les nourritures les plus nauséabondes et les plus immondes pour prolonger leur existence. "Tous ces peuples pâ-tissent tant que, quelquefois, ils sont contraints de vivre de certains coquillages, et manger leurs chiens et peaux, de quoi ils se couvrent contre le froid". Parmi tous les Indiens de l'Amérique du Nord on n'en trouve peu à cette époque dont les conditions économiques et les facultés mentales assurent plus vite l'extinction graduelle.

Le 28 novembre, les nomades changent l'emplacement du camp pour la troisième fois. Une femme malade que l'on transportait depuis le début disparaît soudainement à cette étape; le missionnaire va aux nouvelles: il s'était intéressé à elle, lui avait offert quelques consolations et quelques soins, avait tenté de l'instruire. On ne lui donne que des réponses équivoques. Tuée? Morte de mort naturelle? Il ne saurait affirmer avec exactitude. Aussi, comment transporter des malades au cours de tels déménagements?

Après la criée du chef, les femmes secouent, le matin, les écorces des wigwams pour en faire tomber la neige et la glace ; elles les enroulent ensuite avec soin. On entasse le plus de bagage possible sur les traînes très longues et très étroites ; on ajuste le reste sur son dos. Hommes, femmes, enfants sont chargés comme des mulets. Puis on se met en marche. Comme on ne chasse point ce jour-là, on n'a absolument rien à se mettre sous la dent : "c'était pour nous un jour de jeûne aussi bien qu'un jour de travail". Pour se rendre compte de la nature de cette marche, il n'y a qu'à se représenter la forêt canadienne, en hiver ; arbres pressés, broussailles épaisses, troncs renversés, cailloux et pierres de toutes les dimensions. "De vous dépeindre la difficulté des chemins, dit le père Le Jeune, je n'ai ni plume, ni pinceau qui le puisse faire. Il faut avoir vu cet objet pour le connaître et avoir goûté de cette viande pour en savoir le goût ; nous ne faisons que monter et descendre". S'il neige avec abondance, s'il règne un grand froid, souffrances et fatigues deviennent bientôt intolérables ; par temps de dégel, on s'enfoncé, les raquettes se chargent de neige et alourdissent les pieds : alors "nous ne faisons pas de longues traites", dit le missionnaire.

L'existence dans le campement ne comporte point de consolation. Bien vite, les avenues qui mènent aux wigwams sont parsemées d'immondices sans nom ; et les branches de sapin étendues à l'intérieur, pour recouvrir le sol et la neige, ressemblent à une litière à pourceaux.

Puis la fumée, cette fumée qui a failli rendre aveugle le père Dolbeau, assaille les habitants : "La fumée, dit le père Le Jeune, je vous confesse que c'est un martyr : elle me tuait... il fallait mettre la bouche contre terre pour pouvoir respirer... les yeux me cuisaient comme feu... ils me pleuraient ou distillaient comme un alambic... nous saisissait à la gorge, aux narines et aux yeux". Pas d'autre recours que de sortir dehors au froid, et de rentrer quand on est transi.

Dans ces abris trop étroits, quelle posture prendre ? "Il faut être toujours couché ou assis sur la plate terre", dit le père Le Jeune ; il faut s'adosser à la neige ; et, même alors, le feu se trouve trop rapproché ; pour peu que les flammes s'élèvent, la situation devient vite intolérable. Ce foyer "me rotissait parfois et me grillait de tous côtés" ; et si l'ardeur s'en éteint, le froid tombe sur les épaules, glacial et soudain. D'autres part, dans ces asiles encombrés, les nombreux chiens rapaces, toujours en mouvement, se promènent sans cesse ; pour peu que la famine sévisse, ils dépensent leur nuit dans une quête sans fin parmi les dormeurs.

Quant à la nourriture, elle est infecte ; un estomac solide seul peut s'y habituer. "Ils ne salent ni leurs bouillons, ni leurs viandes, dit le père, et... la saleté même fait leur cuisine. Je ne pouvais manger leur salmigondis, je me contentais d'un peu de galette et d'un peu d'anguille boucannée." En un autre passage, le missionnaire trace le tableau suivant, plus complet : "L'avenue de leurs cabanes, dit-il, est une grange à pourceaux. Jamais ils ne balayent leur maison. Pour leur manger, il est tant soit peu plus net que la mangeaille que l'on donne aux animaux, et non pas encore toujours... Je les ai vus cent fois patrouiller dans la chaudière, où était nôtre boisson commune, y laver leurs mains, y boire à pleine tête comme les bêtes, rejeter leurs restes là-dedans... y fourrer des bâtons demi brûlés et pleins de cendre, y plonger leur vaisselle d'écorce pleine de graisse, de poils d'originaux, de cheveux, y puiser de l'eau avec des chaudrons noirs comme la cheminée ; et après tout cela, nous boirons tous de ce brouet, noir comme de l'ambroisie... Ils rejettent là-dedans les os qu'ils ont rongés". Champlain et Sagard peuvent ajouter de nombreux détails savoureux sur ce chapitre. Tous les deux parlent de quartiers de viande posés par terre, solidement maintenus avec les pieds pour les couper ou les hacher plus facilement, de charognes jetées

dans les chaudières et qui empestent l'air à des centaines de pieds à la ronde.

Pour un homme blanc, cette existence renferme de dures privations ; en un mot, "une âme bien altérée de la soif du Fils de Dieu, je veux dire des souffrances, trouverait ici de quoi se rassasier" ; elle supporte tout sans se laisser rebuter par rien, "ni le froid, ni le chaud, ni l'incommodité des chiens, ni coucher à l'air, ni dormir sur un lit de terre, ni la posture qu'il faut toujours tenir dans leurs cabanes, se ramassant en peloton, ou se couchant, ou s'asseyant sans siège, et sans matelas, ni la faim, ni la soif, ni la pauvreté et saleté de leur boucan..."

Malgré toutes les souffrances, la tribu continue de s'enfoncer dans la forêt : le 3, le 6, le 20 décembre marquent autant d'étapes. Au cours de celle du 6, le père Le Jeune perd le sentier, et il s'égare : "Je crie, dit-il, j'appelle, dans ces grands bois, personne ne répond ; tout est dans un profond silence, les arbres mêmes ne faisaient aucun bruit". Bientôt le désespoir l'envahit, mais "la dernière chose que l'homme quitte, c'est l'espérance, je la tenais toujours par un petit bout". Enfin, après une journée de marche à l'aventure par une température glaciale, il se retrouve le soir, heureux de réintégrer même un misérable gîte.

Le 20 décembre, il faut "décabaner durant la pluie et déloger à petit bruit sans déjeuner". Pour vingt personnes, les chasseurs ne rapportent qu'un porc-épic et un lièvre. Bientôt le missionnaire doit manger de petits bouts d'arbres, des rognures de peau, des raclures d'écorce. Du désespoir, il compose des oraisons en langue montagnaise qu'il demande à toute la tribu de réciter ; les Indiens promettent de se renseigner fidèlement sur le catholicisme s'ils tuent du gibier. Car la situation est si désespérée que l'on appréhende une débâcle comme il s'en produit parfois en temps de famine : les sauvages alors "jouent pour ainsi dire à sauve-qui-peut, ils jettent leurs écorces et leur bagage, ils abandonnent les uns

les autres, c'est à qui trouvera de quoi vivre pour soi". Partout, c'est la même disette : les bandes des alentours souffrent également de la faim.

Enfin, les chasseurs tuent un orignal, et l'on pose le campement tout à côté ; mais cette aubaine ne dure guère. Le 4 janvier, un Iroquois condamné au supplice, puis gracié autrefois, ne revient pas le soir : nul doute, il a succombé à la faiblesse et à la faim.

Ainsi vont les Indiens se traînant d'une maigre pitance à l'autre. Et le 29 janvier, ils commencent leur retraite : "Voilà le terme de notre pèlerinage, dit le père, nous commencerons dorénavant à tourner bride et à tirer vers l'île où nous avons laissé notre chaloupe". Maintenant, enfin, les neiges sont profondes et les chasseurs peuvent s'attaquer à l'orignal avec quelque chance de le tuer : la famine a pris fin. Car cette chair abondante, on la transformera en "boucan dur comme du bois et sale comme les rues".

Sous la plume du père Le Jeune, le procédé que les Indiens emploient ne manque pas de pittoresque : "Ils vous jeteront par terre tout un côté d'orignal ; ils le battent avec des pierres ; ils marchent dessus, le foulent avec leurs pieds tout sales ; les poils d'hommes et de bêtes, les plumes d'oiseaux... la terre et la cendre : tout cela s'incorpore avec la viande, qu'ils font quasi durcir comme du bois à la fumée". Mais enfin, c'est de la nourriture ; on dort en paix et surtout l'on pétune. "L'affection qu'ils portent à cette herbe, dit le missionnaire, est au delà de toute croyance, ils s'endorment le calumet à la bouche, ils se lèvent parfois la nuit pour pétuner, ils s'arrêtent souvent en chemin pour le même sujet, c'est la première action qu'ils font rentrant dans leurs cabanes."

Le père Le Jeune ne peut digérer le boucan : "Passant de la famine dans la bonne nourriture, dit-il, je me portai bien ; mais passant de la chair fraîche au boucan, je tombai malade, et ne recouvrai point entièrement la santé que trois semaines après mon re-

tour en notre petite maisonnette". A partir de ce moment, il se traîne d'un gîte à l'autre plus qu'il ne marche, et il croit souvent qu'il n'atteindra pas le fleuve.

Le 1er avril, la tribu quitte un lac ; et dès lors, dit le missionnaire, "nous tirâmes à grande erre vers notre rendez-vous". Celui-ci est encore éloigné, on se hâte, le missionnaire est à bout ; mais "la nature, dit-il, a plus de force qu'elle ne s'en fait accroire, je l'expérimentai en cette journée en laquelle j'étais si faible que m'asseyant... sur la neige pour me reposer, tous les membres me tremblaient non pas de froid, mais par une débilité..."

Le 4 avril, les Indiens atteignent enfin le fleuve, et le 5, leur chef prend une mesure d'urgence : transporter son hôte à Québec le plus tôt possible ; alors il s'embarque avec le père Le Jeune et l'Apostat dans le petit canot d'écorce abandonné là l'automne précédent.

A ce moment commence une autre odyssée aussi dramatique que la première. Au départ, les voyageurs doivent se frayer une route à travers une glace toute mince ; l'écorce du canot se coupe, il faut diriger l'embarcation vers le rivage et en même temps la vider à pleins seaux. Puis vent et marée accumulent sur la route des champs de banquises ; à plus d'une reprise, les trois hommes doivent sauter d'un glaçon sur l'autre, traîner l'embarcation sur de longues distances, la lancer à l'eau plus loin, se faufiler par les ouvertures, risquer à toute minute de voir le frêle canot écrasé. Et la nuit, on couche ici et là, au hasard, sur la terre humide et froide d'une île, sans abri d'aucune sorte. Pour un malade, le régime ne manque pas de dureté.

Enfin, un matin, après de nombreuses mésaventures, "le soleil paraît beau, l'air serein, les vents s'apaisent, les vagues cessent, la mer se calme". Vite, le missionnaire se met à la recherche de ses compagnons qui l'ont abandonné pour la chasse ; mais, de

leur côté, ceux-ci ont noté le changement de température : "je vis mes gens courir comme des cerfs sur l'orée du bois, tirant vers moi". Les voyageurs sautent dans le canot, ils hissent la voile, ils avironnent de toute leur force : "notre petit vaisseau d'écorce fendait les ondes d'une vitesse incomparable", ils atteignent la pointe de l'île d'Orléans vers les dix heures du soir. Ils n'ont point mangé de tout le jour. Maintenant la marée s'écoule, et ils attendent près d'un bon feu le moment propice pour franchir les deux autres lieues. Et, "sur le minuit, le flot retournant, nous nous embarquâmes, la lune nous éclairant, le vent et la marée nous faisaient voler".

Les Indiens dirigent le canot vers l'embouchure de la rivière Saint-Charles afin d'y entrer et de déposer le missionnaire à la porte même de Notre-Dame des Anges. Mais la débâcle n'a pas encore eu lieu ; bien plus, "nous voulûmes approcher du rivage, mais le vent y avait rangé un grand banc de glaces, qui se choquaient les unes les autres, nous menaçaient de mort si nous abordions". Alors le canot doit tourner court, refouler courant et marée, vagues et vent ; la tempête souffle du nord-est. A l'avant du frêle esquif, debout, le chef cherche passage, repousse les glaçons. On double le Sault-au-Matelot, mais non sans risquer sa vie, on longe le rivage, on se rend jusque vis-à-vis du fort, cherchant "un petit jour ou une petite éclaircie" afin d'aborder. Enfin on en trouve un "où les glaces ne branlaient point pour être à l'abri du vent". Le chef saute sur la banquise, de même que l'Apostat. Le missionnaire hésite : "les glaces étaient si hautes et si épaisses sur le rivage qu'à peine y pouvais-je atteindre avec les mains" ; mais enfin il se cramponne au pied du chef, il saisit de l'autre main une pointe de glace, et il grimpe en sûreté à son tour. Les deux Indiens soulèvent le canot, le hissent et l'on se congratule : "Mon grand ami, nous avons pensé mourir".

L'aventure tire à sa fin. "Etant échappés à tant de périls, dit le missionnaire, nous traversâmes notre

rivière sur la glace, qui n'était pas encore partie ; et sur les trois heures après minuit, le dimanche de Pâques fleuries, 9 d'Avril, je rentrai dans nôtre petite maisonnette, Dieu sait avec quelle joie de part et d'autre, je trouvai la maison remplie de paix et de bénédiction, tout le monde en bonne santé... Monsieur le Gouverneur, sachant mon retour, m'envoya deux des principaux de nos Français pour s'informer de ma santé... l'un des chefs de l'ancienne famille du pays accourut aussi pour se réjouir de mon retour".

Après ce récit, le bon père n'a pas besoin d'insister sur "les grands travaux qu'il faut souffrir en la suite des Sauvages". Mais, en même temps, il supplie les futurs missionnaires "de ne point prendre l'épouvante", car lorsque l'on aura bien réduit les langues indiennes en dictionnaires et grammaires, ces courses deviendront inutiles.

D'ailleurs, le père Le Jeune aurait pu intituler ce chapitre des **Relations** : "Peines et misères perdues", car durant cet hiver, à jamais mémorable pour lui, l'Apostat qui devait être son principal professeur refusa presque absolument de lui donner aucune leçon ; et le Sorcier, dont il avait redouté la présence, occupa une bonne partie de son temps à couvrir de brocards le missionnaire qui ne pouvait se défendre facilement, puisqu'il ne commençait qu'à balbutier le montagnais.

Mais le religieux ne se laisse pas abattre. Sa pensée peut se résumer sous la forme suivante : nous sommes venus dans la Nouvelle-France pour convertir les Indiens ; "c'est tout notre trafic en ce Nouveau-Monde, toute la manne que nous cueillons en ces déserts" ; mais, pour exécuter ce dessein, il faut avant tout savoir les idiomes sauvages ; alors aucun échec ne peut imposer le découragement.

En sa qualité de supérieur, le père Paul le Jeune veille lui-même à l'exécution de ses grands projets. Voici ce qu'il dit au printemps de l'année 1633, des

pères Brébeuf, Daniel et Davost qui ont hiverné à Québec : "Ils ont bien étudié à la langue huronne ; j'ai tenu la main qu'ils ne fussent point divertis de cet exercice". Lorsque l'habitation des Trois-Rivières se construit, il s'y rend avec le père Buteux et il dit : "Nous étudierons là la langue, quoiqu'avec moins de commodité qu'à Québec".

La langue montagnaise devient bien vite sa spécialité. Il se transforme en professeur pour l'enseigner à ses collègues ; il la parle avec facilité. Mais il éprouve souvent "la difficulté de cette langue qui n'est pas petite". Même en 1635, il écrira les phrases suivantes : "Outre cela, une partie de nous étudie fort et ferme la langue, occupation qui sera un jour d'autant plus utile, qu'elle est maintenant épineuse. Nous visitons encore les Sauvages, et, par nos bégayements, nous tâchons de jeter dans leurs âmes" les principes du christianisme ; "si nous avions la connaissance des langues, je crois que la foi prendrait de grands accroissements" ; les missionnaires ne peuvent "encore pleinement instruire les barbares". Mais quand ce religieux parle ainsi, il songe aux subtilités du langage, à la perfection, difficile à acquérir, car il ajoute plus loin ce qui suit : "quelques-uns d'entre nous ont une assez grande connaissance de leur langue pour les instruire".

Ces études présentent de nombreuses difficultés. Ainsi, il faudrait enrichir les idiomes indiens : "tous les mots de piété, de dévotion, de vertu ; tous les termes dont on se sert pour expliquer les biens de l'autre vie ; le langage des théologiens, des philosophes, des mathématiciens, des médecins, en un mot de tous les hommes doctes ; toutes les paroles qui concernent la police et le gouvernement d'une ville, d'une province, d'un empire ; tout ce qui touche la justice, la récompense et le châtiment, les noms d'une infinité d'arts, qui sont en notre Europe... ; toutes les paroles, tous les termes, tous les mots et tous les noms qui touchent ce monde de biens et de grandeurs, doivent être défalqués de leurs dictionnaires ; voilà une

grande disette". Mais à côté de cette pauvreté, ces langues ont une abondance de noms propres, de verbes absolus, de verbes différents pour exprimer l'action sur une chose animée ou sur une chose inanimée; elles possèdent "une infinité de mots qui signifient plusieurs mots ensemble". Enfin, c'est toute une série de difficultés qu'elles posent devant celui qui les apprend sans guide et sans maître.

A l'autre extrémité de la Nouvelle-France alors connue, en Huronie, c'est le père de Brébeuf qui assume, dès 1633, la direction des missions et des études linguistiques. Sur ce dernier sujet, il entretient les mêmes idées que son supérieur, et, de plus, il possède le don des langues. A son retour au Canada, après une absence de trois années, il peut encore haranguer devant les conseils des Hurons. Mais, lui aussi, ne se contente pas de peu.

Au cours de la première **Relation** huronne qu'il rédige lui-même, voici ce qu'il dit: "Nous nous sommes employés en l'étude de la langue... Les pères Davost et Daniel y ont travaillé par-dessus tout. Ils y savent autant de mots que moi, et peut-être plus. Mais ils n'ont pas encore la pratique pour les former et assembler promptement... Pour moi, qui y fais la leçon à nos Français, si Dieu ne m'assiste extraordinairement, encore me faudra-t-il aller longtemps à l'école des Sauvages: telle est la fécondité de leur langue. Cela n'empêche pas que je n'entende quasi tout ce qu'ils disent, et que je ne leur fasse assez comprendre mes conceptions, même dans l'explication de nos plus ineffables mystères". Dès le premier hiver, il réunit les Hurons pour leur enseigner le catéchisme, chanter des prières traduites, écouter des sermons et des instructions. Très régulièrement c'est une routine qui s'établit.

Et les considérations générales abondent en même temps. "Il y a vingt bourgades, qui disent environ trente mille âmes, sous une même langue, et encore assez facile à qui a quelque maître. Elle a distinc-

tion de genres, de nombre, de temps, de personnes, de modes, et en un mot très parfaite et très accomplie, contre la pensée de plusieurs. Ce qui me réjouit, c'est que j'ai appris que cette langue est commune à quelque douze autres nations toutes sédentaires et nombreuses."

Sur ce sujet, il entretient les mêmes idées que son supérieur, et, en plus, il possède le don des langues. A son retour au Canada, après une absence de trois années, il peut haranguer encore devant les conseils des Hurons. Mais lui aussi ne se contente pas de peu.

Au cours de la première **Relation** huronne qu'il rédige lui-même, voici ce qu'il dit: "Nous nous sommes employés en l'étude de la langue... Les pères Davost et Daniel y ont travaillé par-dessus tous. Ils y savent autant de mots que moi, et peut-être plus. Mais ils n'ont pas encore la pratique pour les former et assembler promptement".

Quelques années plus tard, en 1639, le père Jérôme Lalemant exposera la politique de la Société de Jésus sur cette importante question: "Nous fûmes contrainsts, dira-t-il, d'arrêter au commencement en un petit coin de pays; où on a forgé les armes nécessaires à la guerre, je veux dire qu'on s'y est étudié à la connaissance et usage de la langue, et qu'on y a commencé à la réduire en préceptes, en quoi il a fallu être à soi-même et maître et écolier tout ensemble, avec une peine incroyable, et de là au bout de trois années, on est venu, pour ainsi parler, enseigner déployée au bourg d'Ossossane, un des plus considérables de tout le pays; en l'année d'après au bourg de Teanaustayé le principal de tous". Et c'est ainsi tout le temps: en arrière de chaque effort, on devine la pensée réfléchie qui coordonne, organise, dirige, établit des plans mûrement étudiés.

Non, il n'est pas facilement satisfait ce père de Brébeuf. La **Relation** de 1635 contient la plainte suivante, par exemple: "Faute d'avoir une pleine con-

naissance de la langue, nous n'avons pas encore bien commencé à déployer les grandeurs de notre croyance"; mais, pendant ce temps-là, on baptise, on prêche, on convertit, on sauve des âmes. Naturellement, les Jésuites veulent élever de solides et larges fondations linguistiques; ils se tiennent en face d'une œuvre de longue haleine et l'entreprennent dans l'esprit qu'il faut, avec sang-froid et méthode.

Autrement, ces religieux n'auraient pas réussi, eux non plus. Car, malgré toutes les études et tous les travaux, n'est-ce pas en 1637 que la père Le Mercier écrira du père Daniel qu'il n'y a que "lui qui pût, après le R. Père Jean de Brébeuf, notre Supérieur, se démêler aisément en la langue".

Les autres Jésuites, ils nourrissent simplement l'espérance à cette époque que Dieu leur "dénouerait bientôt la langue". Ignorance fort relative d'ailleurs, car ils visitent les cabanes l'une après l'autre, et répandent la bonne parole: "Au reste les discours n'étaient pas bien longs, il faut apprendre à mettre un pied devant l'autre, avant que de marcher".

Le père de Brébeuf est lui-même un excellent professeur pour ses élèves; il consacre une partie de son temps et de son talent à leur communiquer ses connaissances. En voici un témoignage: "Depuis environ le 20 de février jusques à la semaine de la Passion notre principal emploi fut l'étude de la langue. Le P. S. (père supérieur) nous avait déjà composé quelques discours qui nous avaient grandement façonnés dans l'instruction des Sauvages, et pendant le carême il nous a expliqué quelques **Catéchismes** que Louis de Ste-Foy nous avait tournés l'an passé sur le mystère de la vie, mort et passion de N. S. qui nous ont encore grandement aidé nommément en ce point. Nous avions dessein de travailler cette année au **Dictionnaire**, mais Dieu nous a mis dans la nécessité de nous contenter de ce que nous avions; on n'a pas laissé... de faire un grand progrès en la langue, de sorte que maintenant s'il est question de faire quel-

ques petites courses pour visiter et instruire quelque sauvage, le P. S. trouve des personnes toutes disposées à partir, et il n'y en a pas un de nous autres qui ne se tienne heureux d'aller coopérer au salut de quelque âme... Nous n'avons point de plus grande consolation que de vaquer à cette étude, **ce sont nos entretiens les plus ordinaires**, et nous recueillons tous les mots de la bouche des sauvages comme autant de pierres précieuses pour nous en servir par après à faire éclater à leurs yeux la beauté de nos S. Mystères. Depuis peu le P. S. a trouvé de belles ouvertures pour distinguer les conjugaisons des verbes, en quoi consiste tout le secret de la langue, car la plupart des mots se conjuguent, tant plus on ira avant, on ira toujours découvrant de nouveaux pays".

En 1639, dix jésuites résident en Huronie; sept parlent déjà bien l'idiome de la population; et les trois autres, deux ou trois mois après leur arrivée, peuvent tenir école. Comment ces derniers sont-ils parvenus à cet extraordinaire résultat? C'est qu'on a "réussi à réduire cette langue en préceptes, et en faciliter l'entrée à ceux qui viennent de nouveau". Tous les jours, les Jésuites se réservent un certain espace de temps pour l'étude en commun des problèmes linguistiques, des méthodes à suivre pour convertir les Indiens et accélérer l'œuvre d'évangélisation. De cette façon, la foi accomplit de plus rapides progrès et la science des langues avance vite.

Et les missionnaires connaissent la valeur de leurs travaux. Car, au plus fort de l'épidémie qui sévit chez la nation huronne, quand tous les esprits sont montés contre les missionnaires, qu'on les représente comme les auteurs de la maladie, qu'on leur prépare des tourments, que l'on débat dans les conseils la question de savoir si on les tuera, ces hommes, résignés au martyre, pensent avant tout "de mettre en lieu d'assurance le **Dictionnaire**" et tout ce qu'ils savent de la langue. Car la langue, c'est le moyen premier, c'est l'instrument indispensable.

D'ailleurs, chez les Jésuites de la Huronie comme chez ceux de Québec, même familiarité des missionnaires avec les Indiens : ils vivent du matin au soir, presque sans interruption, avec leurs fidèles ; leur cabane, comme ils disent, est toujours ouverte et toujours remplie ; et ils visitent continuellement les bourgs, passant d'un foyer à l'autre, avec amour et bonté de cœur. Dans ces conditions, la langue s'apprend vite et bien. Cette familiarité extrême règne même pendant les cérémonies religieuses. Frappés par une idée, un sentiment, des auditeurs se lèvent et ils supplient la jeunesse d'écouter ou de pratiquer ce que le prédicateur dit ; ou bien, détail piquant, ils suggèrent le mot juste, l'expression exacte qui ne se présentaient point sur les lèvres du religieux.

On peut donc dire que les Jésuites, vers 1640, ont approfondi leur sujet : langue montagnaise, langue huronne, et qu'ils possèdent très bien les deux. Un bon nombre d'ouvriers évangéliques parlent alors et prêchent avec facilité ; des dictionnaires, des grammaires sont en voie d'élaboration. Et, en mettant sous une forme permanente le résultat de leurs recherches et de leur travail, les missionnaires donnent ainsi une espèce de pérennité à la science qu'ils ont acquise.

Léo-Paul DESROSIERS.

F I N

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

TABLE DES MATIÈRES

Première partie :

TRAITES ET POSTES DE TRAITE	7
Chapitre premier	9
Chapitre deuxième	20
Chapitre troisième	36
Chapitre quatrième	48
Chapitre cinquième	54
Chapitre sixième	62
Chapitre septième	72
Chapitre huitième	78

Deuxième partie :

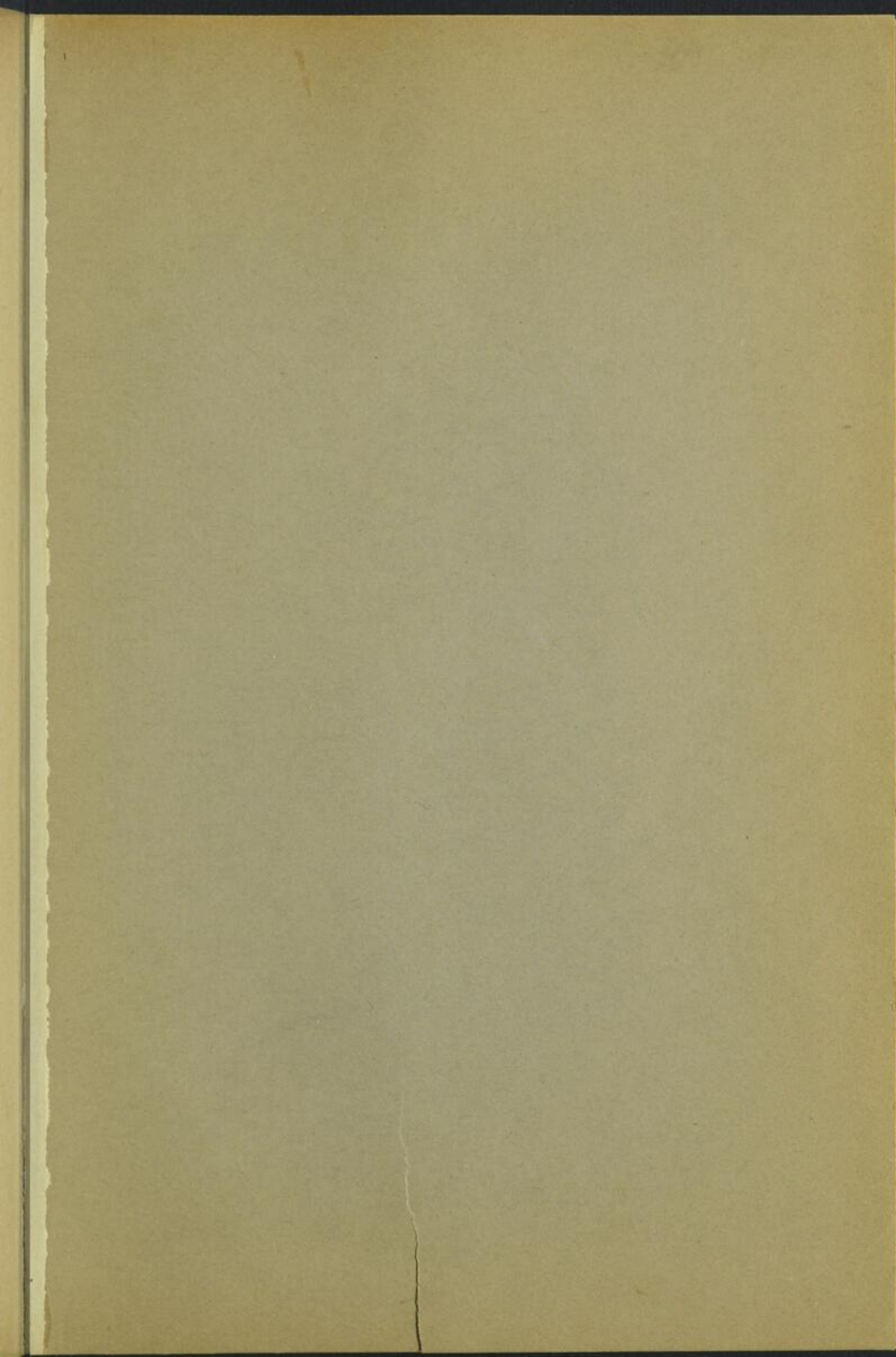
ALLIANCE CONTRE LES IROQUOIS	91
-----------------------------------	----

Troisième partie :

L'ÉTUDE DES LANGUES INDIENNES	125
------------------------------------	-----

Achevé d'imprimer, le huitième jour de septembre, mil neuf cent trente-neuf, pour les Editions de l'A. C.F., sur les presses de l'Imprimerie Modèle Limitée, 1206 est, rue Craig, à Montréal.

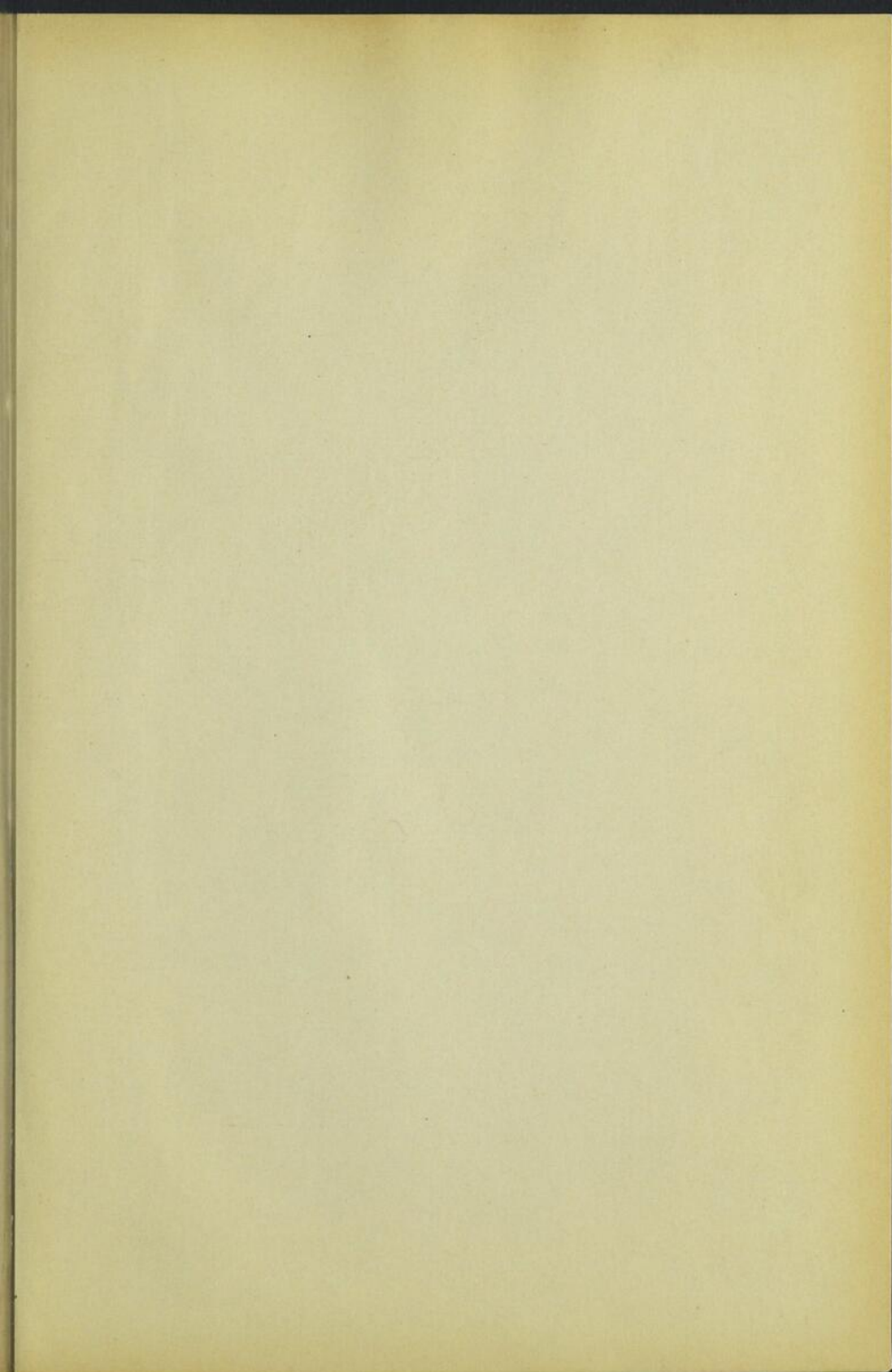
BIBLIOTHÈQUE
1014.118-1442

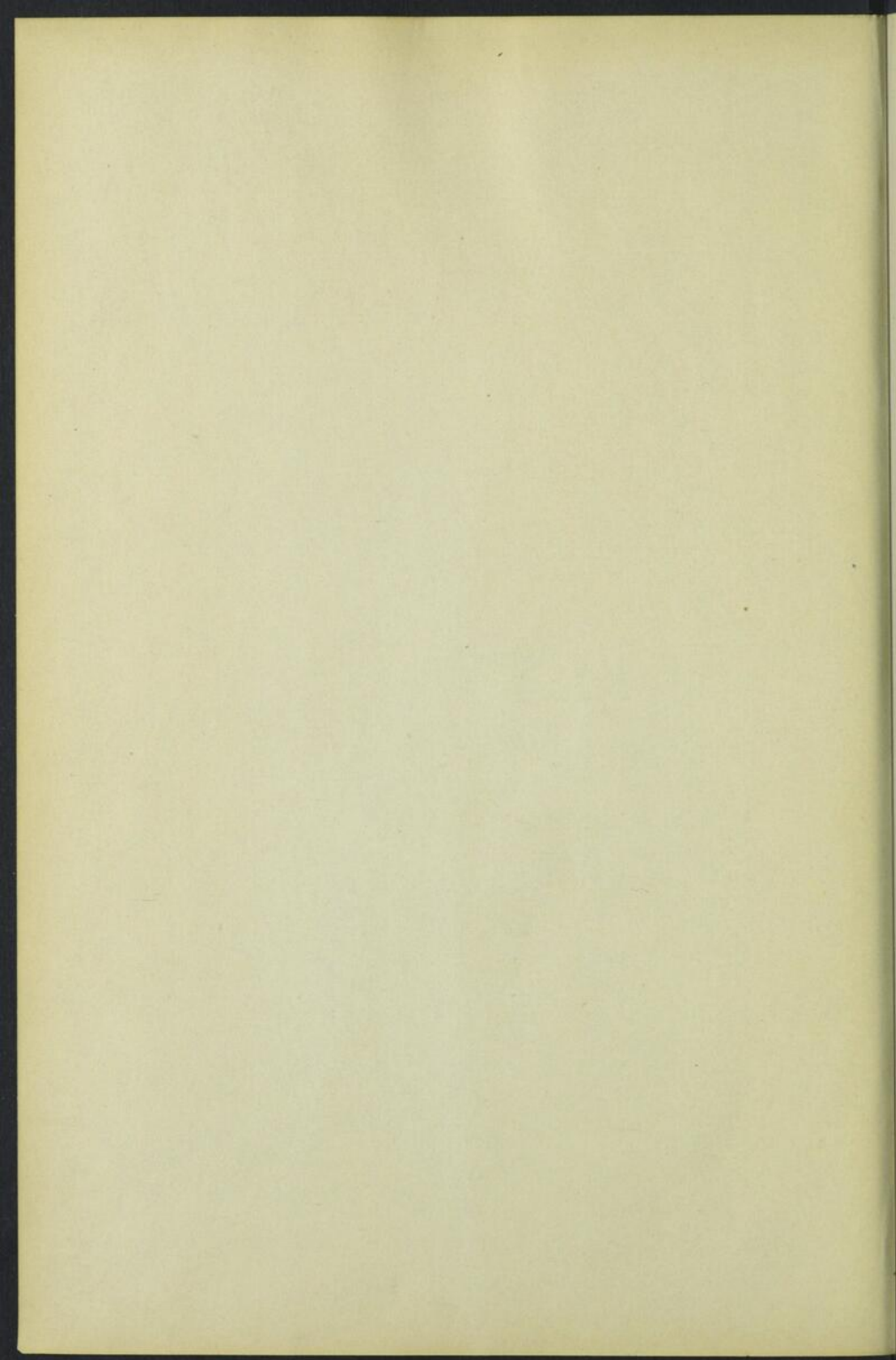


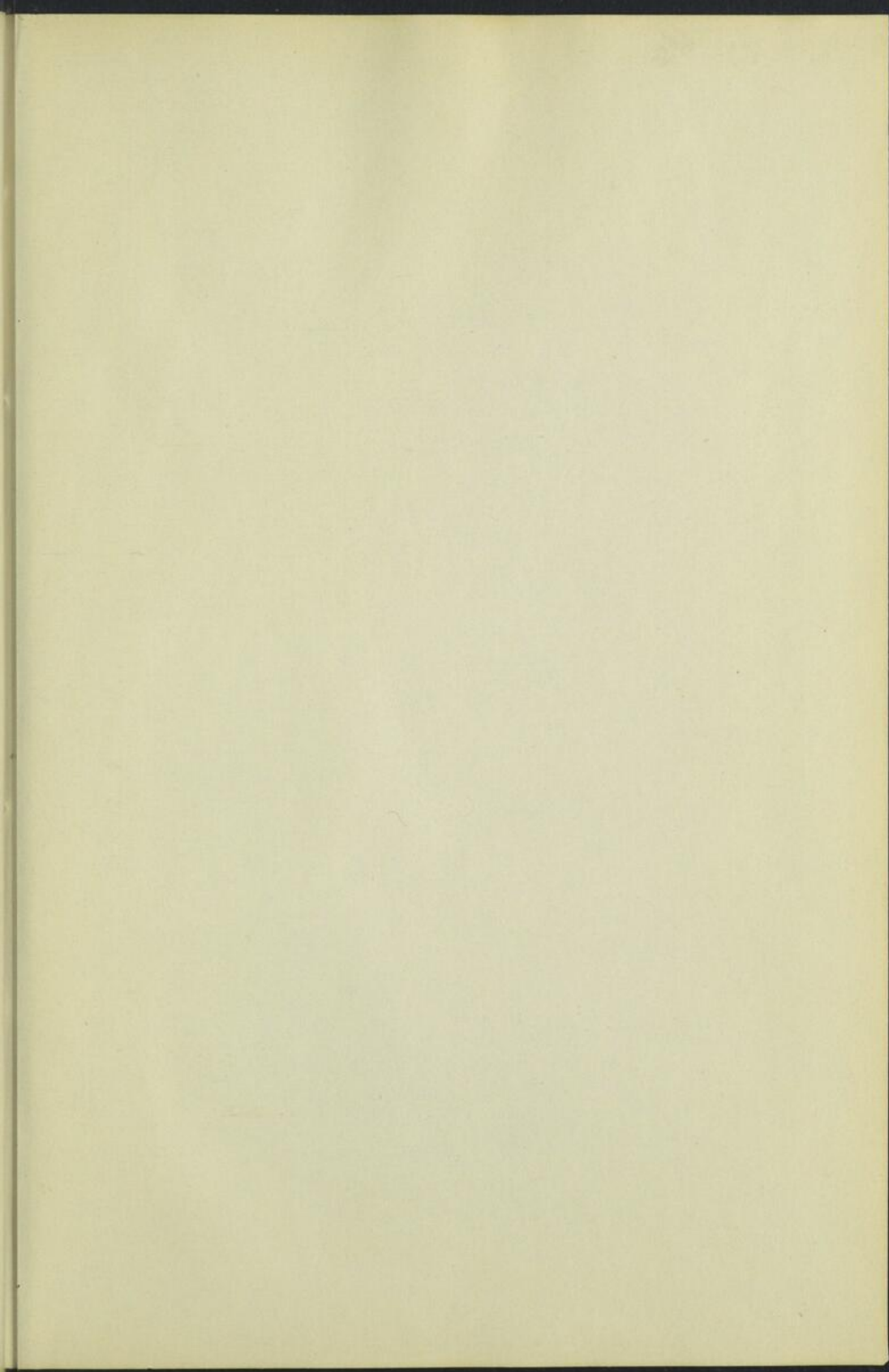
DANS LA MÊME SÉRIE

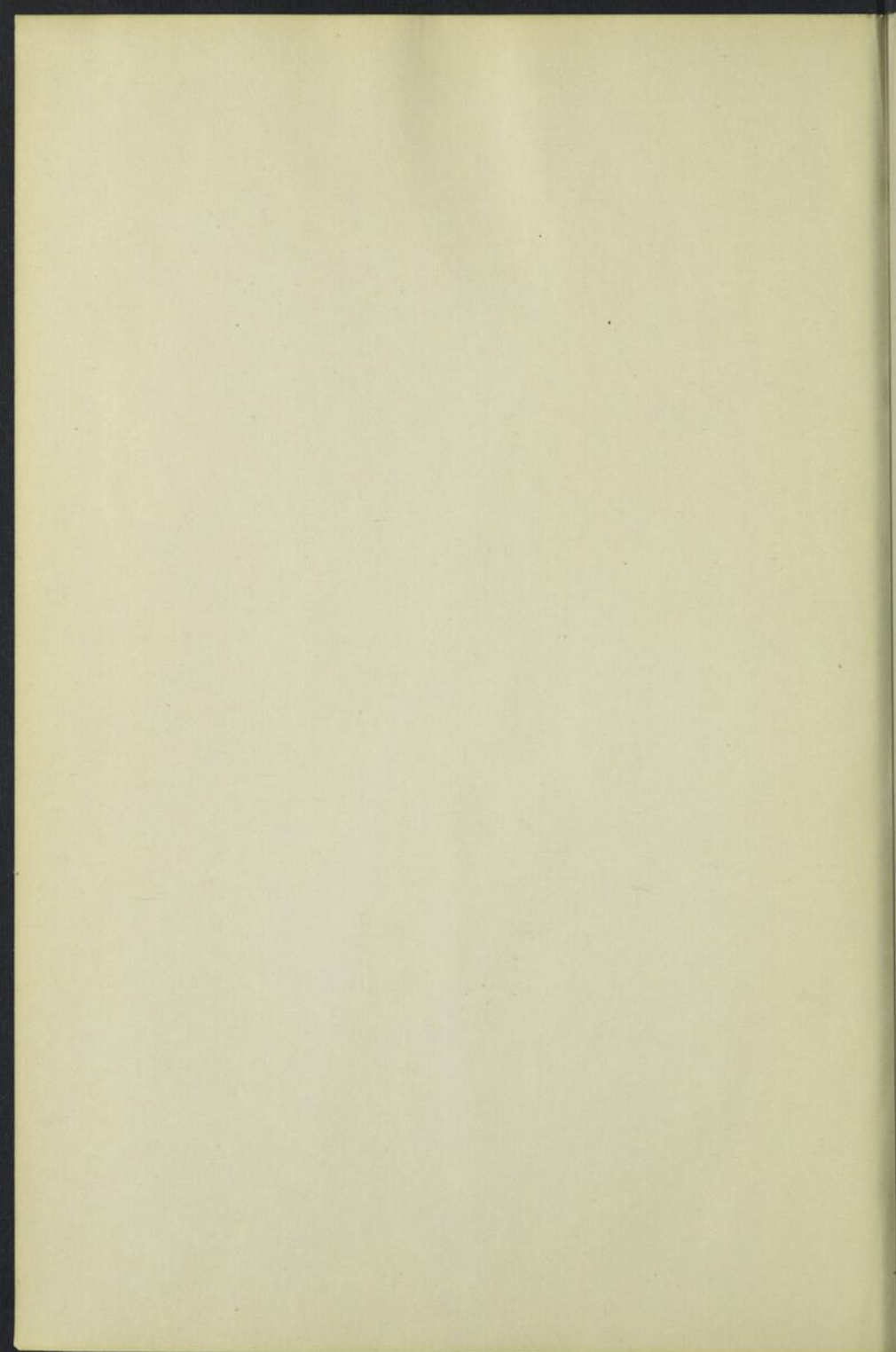
<i>Jeanne Mance, Marie-C. Daveluy</i>	\$2.00
<i>La Naissance d'une Race, Lionel Groulx, (épuisé).</i>	
<i>Lendemain de Conquête, Lionel Groulx</i>	\$1.00
<i>Vers l'Émancipation, Lionel Groulx, (épuisé).</i>	
<i>Marges d'Histoire (I), Olivier Maurault, (épuisé).</i>	
<i>Marges d'Histoire (II), Olivier Maurault</i>	\$1.00
<i>Marges d'Histoire (III), Olivier Maurault</i>	\$1.00
<i>Études sur Garneau, abbé Georges Robitaille, (épuisé).</i>	
<i>Nos ancêtres à l'oeuvre, Mme E. Croff</i>	\$1.00
<i>L'Histoire de la population canadienne-française,</i> <i>Georges Langlois</i>	\$1.25
<i>Le Canada d'Hier et d'Aujourd'hui,</i> <i>Gustave Lanctôt</i>	\$1.00
<i>L'Histoire de la Nation Métisse,</i> <i>Auguste-Henri de Trémaudan</i>	\$1.50
<i>Histoire du Canada pour tous (I), Jean Bruchesi</i>	\$1.25
<i>Histoire du Canada pour tous (II), Jean Bruchesi</i>	\$1.25
<i>L'Enseignement de la Philosophie, Hermas Bastien</i>	\$1.00
<i>La Naissance d'une Nation (I), Gérard Filteau</i>	\$1.00
<i>La Naissance d'une Nation (II), Gérard Filteau</i>	\$1.00
<i>Histoire des Patriotes (I), Gérard Filteau</i>	\$1.00
<i>Histoire des Patriotes (II), Gérard Filteau</i>	
<i>Le Baron de Saint-Castin, Pierre Daviault</i>	
<i>Commencements, Léo-Paul Desrosiers</i>	

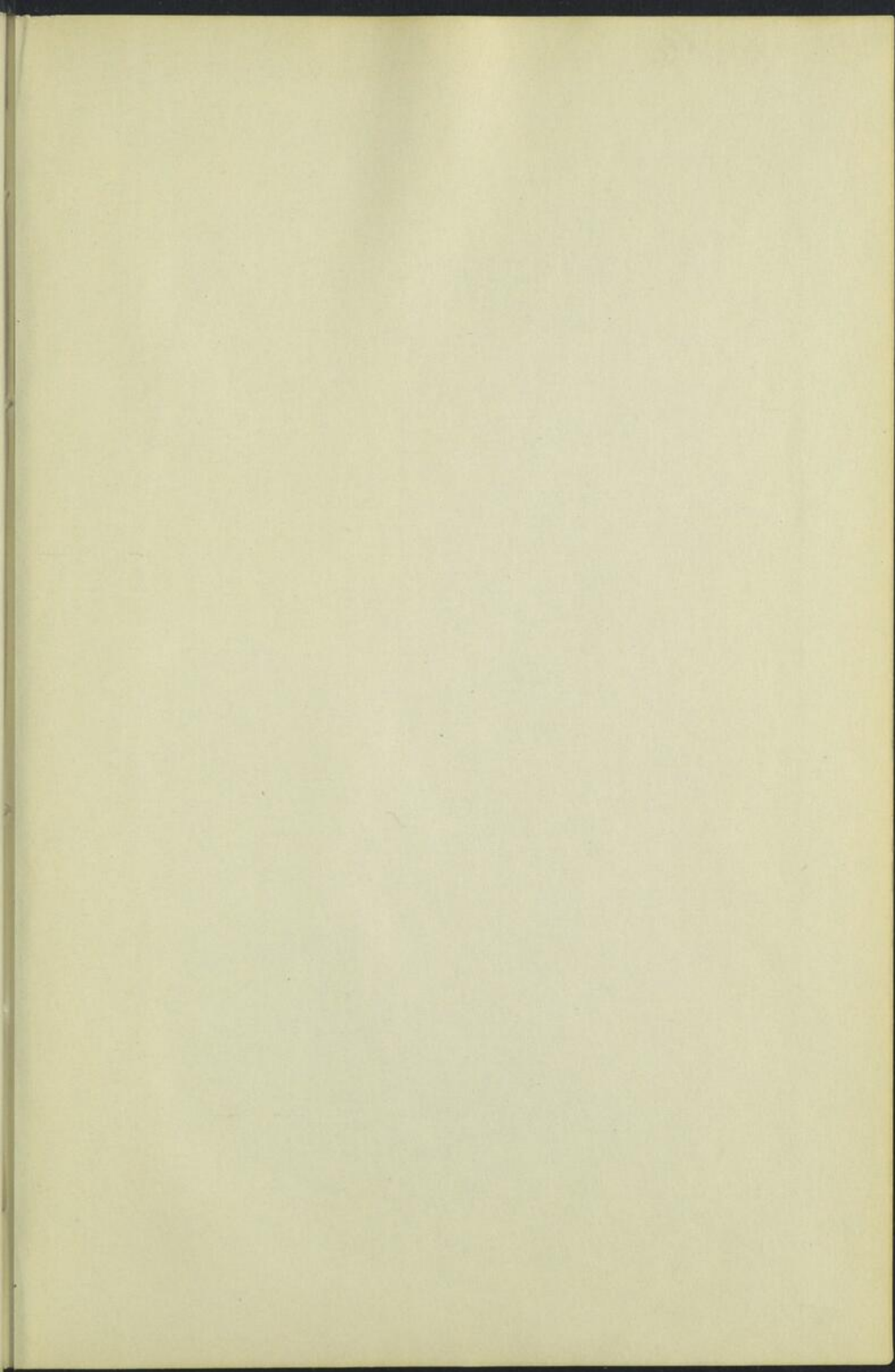




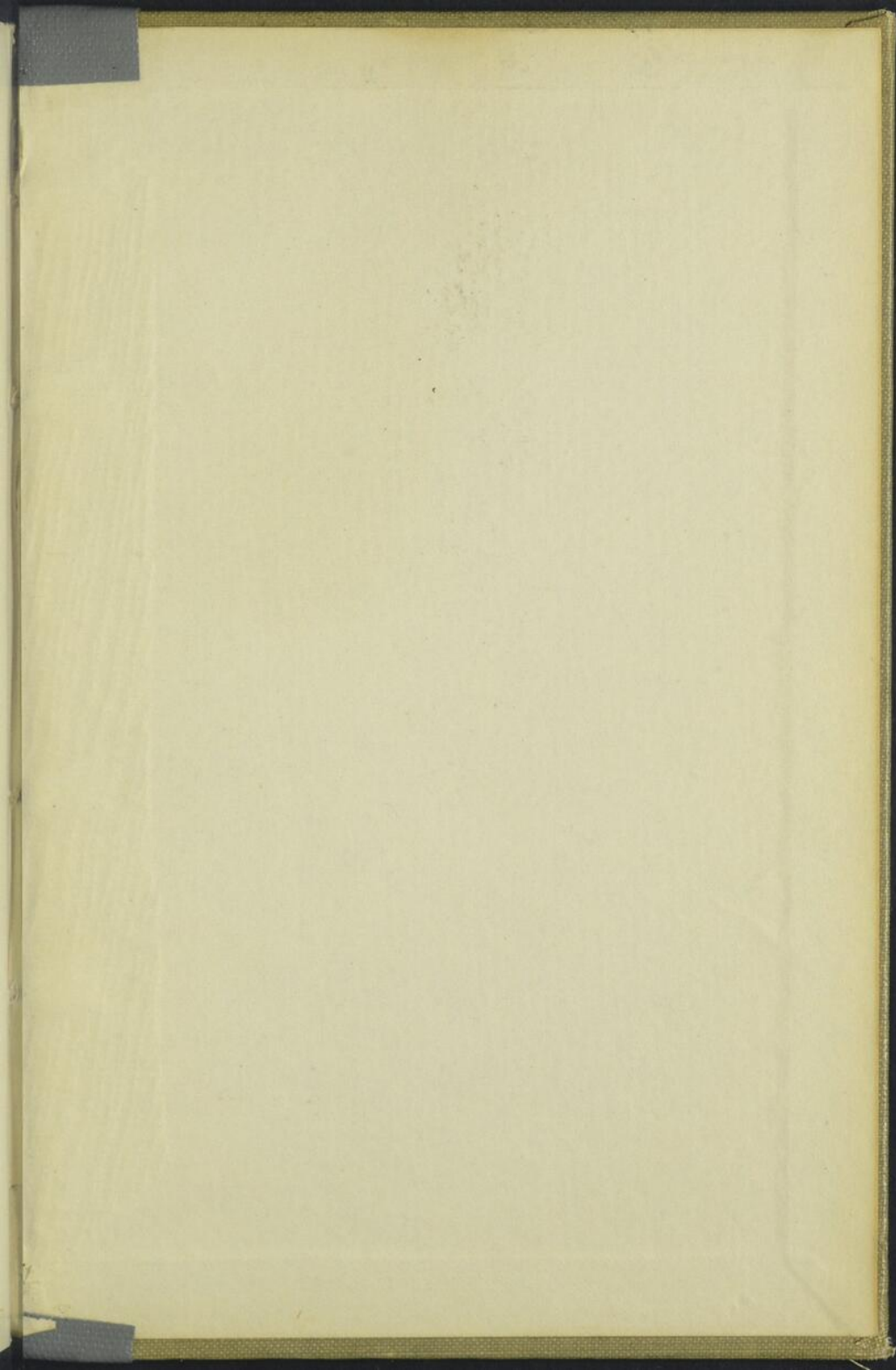








40
06



BNQ



000 340 578